

LE COUT DE LA COLONISATION POUR LES CONTRIBUABLES FRANÇAIS ET LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Elise Huillery¹

Résumé

Mots clefs : colonisation, budgets, Afrique de l'Ouest

JEL classification: N10, O16, H50

¹ Ecole d'Economie de Paris (PSE) and DIAL (IRD), 4, rue d'Enghien, 75010 Paris. Email: huillery@dial.prd.fr. Je remercie Denis Cogneau et Thomas Piketty pour leurs conseils et leur bienveillance. Je remercie également les participants aux séminaires de DIAL et de l'Ecole d'Economie de Paris pour toutes leurs remarques et suggestions. Enfin, ma gratitude va à Urbain Kouadio, sans l'aide duquel beaucoup d'archives n'auraient pas pu m'être communiquées. Les données historiques utilisées dans cet article ont été collectées par Elise Huillery [l'auteur] dans le cadre d'un projet de recherche "Histoire longue et répartition des ressources en Afrique" dirigé par Denis Cogneau (IRD, DIAL, Paris). Je remercie le Ministère de la Recherche pour son soutien financier. Martine Lorenzo, Angélique Roblin, Xavier Midon and Angelina De Baecque ont également fourni un excellent travail d'assistance pour la collecte des données dans les archives. Ma responsabilité reste entière.

Introduction

La question même d'un bilan de la colonisation, c'est-à-dire des coûts et bénéfices de la colonisation, a de quoi surprendre. Comme le disait Jacques Marseille dans l'introduction de sa thèse :

« La compréhension d'un phénomène aussi multiforme que la colonisation ne peut en effet se réduire à la confection d'un bilan. Si le chiffre est certes nécessaire, il n'offre en la matière aucune garantie de certitude, encore moins d'objectivité. Est-on sûr de pouvoir chiffrer d'abord tous les postes de l'actif et du passif ? Peut-on mettre en parallèle des notions aussi différentes que les échanges commerciaux, les contingents militaires ou le prestige international que confère la possession d'un vaste empire ? »²

Pour se placer du point de vue des coûts et bénéfices perçus par les colonies et non seulement par la métropole, on pourrait reposer la question de Jacques Marseille en ces termes : peut-on mettre en parallèle des notions aussi différentes que le bouleversement des structures politiques, la structuration d'une économie de traite, la réduction des populations indigènes à des « sujets français » de second rang³ et les investissements publics et privés financés par la métropole ? Il est évident que tous les aspects du bilan colonial ne peuvent se réduire à un jeu d'additions et de soustractions et qu'il est peut-être nécessaire de ce fait non pas d'abandonner tout projet d'évaluation du bilan colonial, mais de le circonscrire. C'est ce que nous allons faire en deux dimensions : la dimension géographique et la dimension thématique. Du point de vue géographique, nous n'allons pas nous intéresser dans cet article à l'ensemble des territoires colonisés par la France mais seulement à l'Afrique Occidentale Française (AOF), territoire parmi d'autres de l'empire français qui comprenait également l'Afrique Equatoriale Française (AEF), l'Indochine, Madagascar, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, des îles et archipels de l'océan Atlantique, des Caraïbes, de l'océan Indien, du Pacifique Sud et du continent Antarctique, et une partie de la Guyane. Du point de vue thématique, nous allons réduire le champ de notre recherche à certains aspects économiques et financiers du bilan colonial. C'est en effet au sujet de la contribution française au fonctionnement des colonies et des investissements publics financés par la métropole dans les colonies que se noue le cœur de la controverse. Sur les questions politiques, géographiques, anthropologiques ou encore sociales, on ne trouve pas ou peu de polémique⁴. Les arguments qui invitent à penser que les colonies n'ont peut-être pas tant souffert de la colonisation et que la France n'y a peut-être pas

² Jacques Marseille, *op.cit.*, p. 20.

³ Il faut rappeler que la très grande majorité des populations colonisées n'avaient ni la nationalité ni la citoyenneté française, était soumise au Code de l'Indigénat – aboli en 1946 mais effectivement appliqué encore au-delà, et était donc privée des libertés civiles et politiques élémentaires comme la liberté de travail.

⁴ A noter cependant le débat sur les conséquences démographiques de la colonisation, tant du point de vue des pertes indigènes et françaises au moment des conquêtes que du point de vue des flux migratoires des colonies vers la métropole pendant les deux guerres mondiales et pour la reconstruction dans l'après deuxième guerre mondiale. Ce débat a notamment été alimenté par les ouvrages d'Olivier Le Cour Grandmaison et de Daniel Lefeuvre précédemment cités.

tant que ça trouvé bénéfique touchent essentiellement à la question du financement public et des investissements publics. Nous choisissons donc d'étudier la question des transferts de fonds publics de la France vers l'Afrique Occidentale Française et des investissements publics coloniaux.

L'écriture du bilan colonial depuis quarante ans a dérivé en un affrontement entre deux camps idéologiques et politisés. Selon les intellectuels tiers-mondistes et anti-colonialistes, les colonies ont financé grâce à leurs ressources propres l'essentiel de leurs dépenses de fonctionnement et d'équipement, et ont bénéficié de seulement peu d'investissements publics durant la période coloniale, qui plus est souvent mal adaptés aux besoins des populations locales. Selon les intellectuels qui s'élèvent contre la 'repentance' coloniale au contraire, la France a permis aux colonies de s'équiper et de consommer au-delà de ses moyens grâce à des injections généreuses de francs métropolitains. Mais ces deux positions ne reposent sur aucune base empirique convaincante. Nous vivons à la fois une crise de la mémoire nationale et une crise de la discipline, dans la mesure où les historiens se fondent sur des données anecdotiques et sur des hypothèses très approximatives. Un travail de réalisme économique s'impose, qui veut oublier dans un premier temps les partis pris et les idéologies des uns et des autres pour en revenir à ce que nous disent les données historiques. Même les aspects relativement bien quantifiables comme le coût de la colonisation pour les finances publiques françaises et l'apport en équipement et en biens publics pour les colonies ne sont pas encore connus.

Concernant le coût de la colonisation pour les finances publiques françaises, des recherches quantitatives ont été entreprises dans les années 1970 dans le cadre d'une Recherche Coopérative sur Programme du CNRS. Ces recherches ont donné lieu à la collecte de données dans les budgets des territoires, dans les budgets de l'Etat, et dans l'annuaire Desfossés qui recensait les entreprises cotées en bourse, ainsi qu'à l'analyse d'une enquête effectuée par le gouvernement de Vichy en 1943 sur les sociétés coloniales. De premiers résultats très importants ont été publiés, notamment par François Bobrie, Catherine Coquery-Vidrovitch et Jacques Marseille. La leçon que l'on retire de ces travaux est ambiguë : d'un côté on lit que les transferts publics de la France vers les colonies n'ont pas pesé très lourd comparés à l'effort fourni par les contribuables indigènes (Bobrie (1976), Coquery-Vidrovitch (1982, 1983), Marseille (1973)), et d'un autre côté on lit, parfois dans le même article, que les fonds publics apportés par la métropole ont été considérables pour les colonies et ont représenté une part importante du budget français (Coquery-Vidrovitch (1973), Marseille (1973, 1984, 1996)). Mais ces travaux ne permettent pas d'établir de façon satisfaisante le coût de la colonisation pour les finances publiques françaises car ils sont ou limités à de courts épisodes de la période coloniale, et/ou incomplets quant à la comptabilité des transferts de sens inverse

(des colonies vers la métropole), et/ou imprécis sur la nature des transferts publics de la métropole vers les colonies (emprunts ou subventions).

Concernant l'apport en équipement et en biens publics pour les colonies, les connaissances sont encore moins avancées. Mis à part les rares données, ne portant que sur quelques années et quelques pays, trouvées dans les annuaires statistiques coloniaux et rapportées par Jean Suret-Canale dans son ouvrage de 1962, aucune étude ne fait l'analyse complète et systématique des investissements publics réalisés dans les colonies. Il est fait mention, dans l'ouvrage de Samir Amin (1971), d'une étude de l'Institut d'Etudes du Développement Economique et Social (IEDES), réalisée sous la direction de Boris Maldant, et portant sur les investissements publics nationaux et extérieurs dans les pays francophones d'Afrique tropicale⁵. Cette étude n'a cependant pas été publiée et si Samir Amin a pu y avoir accès dans les années 1960 du fait qu'il en connaissait les auteurs, nous ne pouvons plus y avoir accès aujourd'hui. De plus, cette étude porte manifestement uniquement sur la période 1946-1960. L'évaluation quantitative du nombre d'écoles, de dispensaires et d'hôpitaux, ainsi que du montant des travaux d'infrastructures de transport, d'assainissement et d'électrification, est donc encore à mener, pour l'ensemble des territoires de l'empire Français.

Le besoin se fait donc sentir d'en revenir aux fondamentaux de l'histoire coloniale et d'interroger directement les comptes publics coloniaux. Nous avons collecté les budgets territoriaux de l'AOF aux Archives Nationales du Sénégal et à la Bibliothèque Nationale de France. Le fait de nous limiter à l'Afrique Occidentale Française a l'inconvénient évident de ne pas permettre de répondre au coût de la colonisation pour le contribuable français dans sa totalité. Nous pourrions seulement évaluer ce que la colonisation de ce territoire a coûté aux finances publiques françaises. De même, nous ne pourrions apprécier que les équipements publics réalisés sur ce territoire. Mais inversement, cette limitation comporte l'avantage de ne pas noyer l'appréciation du coût de la colonisation et de la réalisation d'équipements publics dans une évaluation plus globale dont la pertinence pour tel ou tel territoire serait mise en défaut. Le soupçon est d'ailleurs très fort, à la lecture des ouvrages de Jacques Marseille (1973) et de Catherine Coquery-Vidrovitch (1973), que l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie, ait non seulement eu un statut particulier dans l'ensemble de l'empire français, mais aussi laissé une empreinte plus importante dans le souvenir colonial du fait de la proximité géographique mais surtout du fait de la présence de français en beaucoup plus grand nombre sur le sol algérien que partout ailleurs. On a souvent le sentiment, au niveau médiatique tout du moins, que la colonisation française est assimilée à la colonisation de l'Algérie. Les thèses défendues par Daniel Lefeuvre (2006), qui est lui-même spécialiste de l'Algérie coloniale

⁵ I.E.D.E.S., *Les investissements publics nationaux et extérieurs dans les pays francophones de l'Afrique tropicale, 1946-1960*, ronéoté, Paris 1964.

mais qui se veulent valoir pour la colonisation française en général, sont très nettement influencées par le cas particulier de l'Algérie. Toutes les évaluations font apparaître un poids considérablement plus grand de l'Afrique du Nord dans les investissements publics et privés en provenance de la métropole par rapport au reste de l'empire, et il est de ce fait préférable de s'intéresser aux territoires séparément les uns des autres afin de ne pas réduire toutes les colonisations à une seule et même expérience. L'Afrique Equatoriale semble aussi avoir été traitée de manière particulière du fait des déficits récurrents de ses budgets territoriaux (Coquery-Vidrovitch (1982)). L'Indochine a, quant à elle, reçu des investissements privés de nature différente, plus concentrés sur les industries et les plantations et moins sur les sociétés commerciales, de ceux reçus par le continent noir (Marseille (1973)). Il est donc plus pertinent de concentrer son attention sur les territoires séparément les uns des autres, et nous proposons ici de le faire pour l'Afrique de l'ouest.

Cet article est composé de trois sections. La première section donne une description des sources utilisées et des données collectées. La deuxième section dresse le bilan du financement public de la colonisation de l'Afrique Occidentale Française. Enfin la troisième section montre quelle a été la réalité des investissements publics en Afrique Occidentale Française.

1. Présentation des données

A. L'organisation financière de la colonisation

Le financement public de la colonisation a été organisé en trois niveaux de budgets, synthétisés par la Figure 1. Le premier niveau, le plus centralisé, était le budget de l'Etat français : le budget national finançait certaines dépenses liées à la colonisation par le biais de plusieurs ministères. Nous pouvons distinguer deux types de dépenses coloniales à la charge du budget de l'Etat : des dépenses militaires et des dépenses civiles. Les dépenses militaires « terrestres » liées à la conquête coloniale et à la pacification (personnel militaire, matériel, hôpitaux, vivres et fourrages, frais de voyage et gendarmerie coloniale) étaient prises en charge par le Ministère des Colonies et, à titre exceptionnel, par le Ministère des Affaires Etrangères⁶; les dépenses militaires « maritimes », liées à la présence des escadres et des stations navales dans les colonies, étaient prises en charge par le Ministère de la Marine. Du côté des dépenses civiles, nous pouvons encore distinguer deux types de dépenses : des dépenses de fonctionnement (ou dépenses d'administration générale) et des dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement à la charge du budget de l'Etat se réduisaient aux dépenses d'intérêt commun : l'administration centrale parisienne, ainsi que les services qui en dépendaient (l'Inspection des colonies, le Service administratif des colonies dans les ports de commerce de la métropole, le Service central des marchés et l'Inscription maritime coloniale), étaient pris en charge par le Ministère des Colonies ; les frais de propagande et d'information, tels que les subventions à l'Office colonial, les frais des Expositions coloniales, les Aides à l'émigration aux colonies, les bourses et subventions à l'Ecole Coloniale et le Service géographique, étaient également pris en charge par le Ministère des Colonies ; enfin, les frais de dépêches télégraphiques étaient pris en charge par le Ministère des Postes et Télégraphes, et les frais de voyage du personnel civil étaient pris en charge par le Ministère des Colonies. Quant aux dépenses d'équipement, le budget de l'Etat prenait à sa charge trois sortes de dépenses : des subventions aux collectivités publiques territoriales (fédérations, colonies ou entreprises publiques dans les territoires), des subventions à des entreprises privées (essentiellement aux compagnies privées de chemins de fer, de câbles télégraphiques et de transport maritime), ainsi que des opérations de soutien à des compagnies privées sous la forme de garanties d'intérêts.

Le deuxième niveau de l'organisation budgétaire de la colonisation était le niveau des fédérations de colonies, qui n'existait en fait que dans les cas de l'AOF, de l'AEF et de l'Indochine. A ce niveau, les budgets étaient appelés « budgets généraux ». Ces budgets

⁶ Le cas de l'Afrique du Nord est un peu différent puisque le Ministère de la Guerre a également pris en charge une partie des dépenses militaires terrestres effectuées pour la conquête et la pacification de ce territoire, en finançant notamment le 19^e corps d'Algérie et les troupes coloniales stationnées en Afrique du Nord.

percevaient à la fois des ressources propres, douanières et fiscales, et des ressources en provenance du budget de l'Etat français (parmi les subventions du budget national évoquées plus haut). Du côté des dépenses, les budgets généraux assuraient les dépenses d'intérêt commun pour les colonies de la fédération : dépenses de fonctionnement de l'administration fédérale, dépenses des travaux publics d'intérêt commun (lignes de chemins de fer, ports, infrastructures aéroportuaires), les contributions et dettes exigibles de la fédération (remboursements des emprunts publics, remboursements des avances de l'Etat, subventions à l'Etat français, subventions aux compagnies privées et subventions aux colonies) ; à partir de 1918 s'ajoutent, dans le cas de l'AOF, les dépenses des services centraux de l'éducation et de la santé, ainsi qu'après 1942 celles des services centraux des finances, de la justice, de la sécurité, des transmissions et des « magasins administratifs » (hôpitaux publics, centres de transmissions publics, imprimerie publique, garage public etc.), puisqu'un remaniement budgétaire avait centralisé au niveau fédéral une partie de ces services précédemment entièrement locaux.

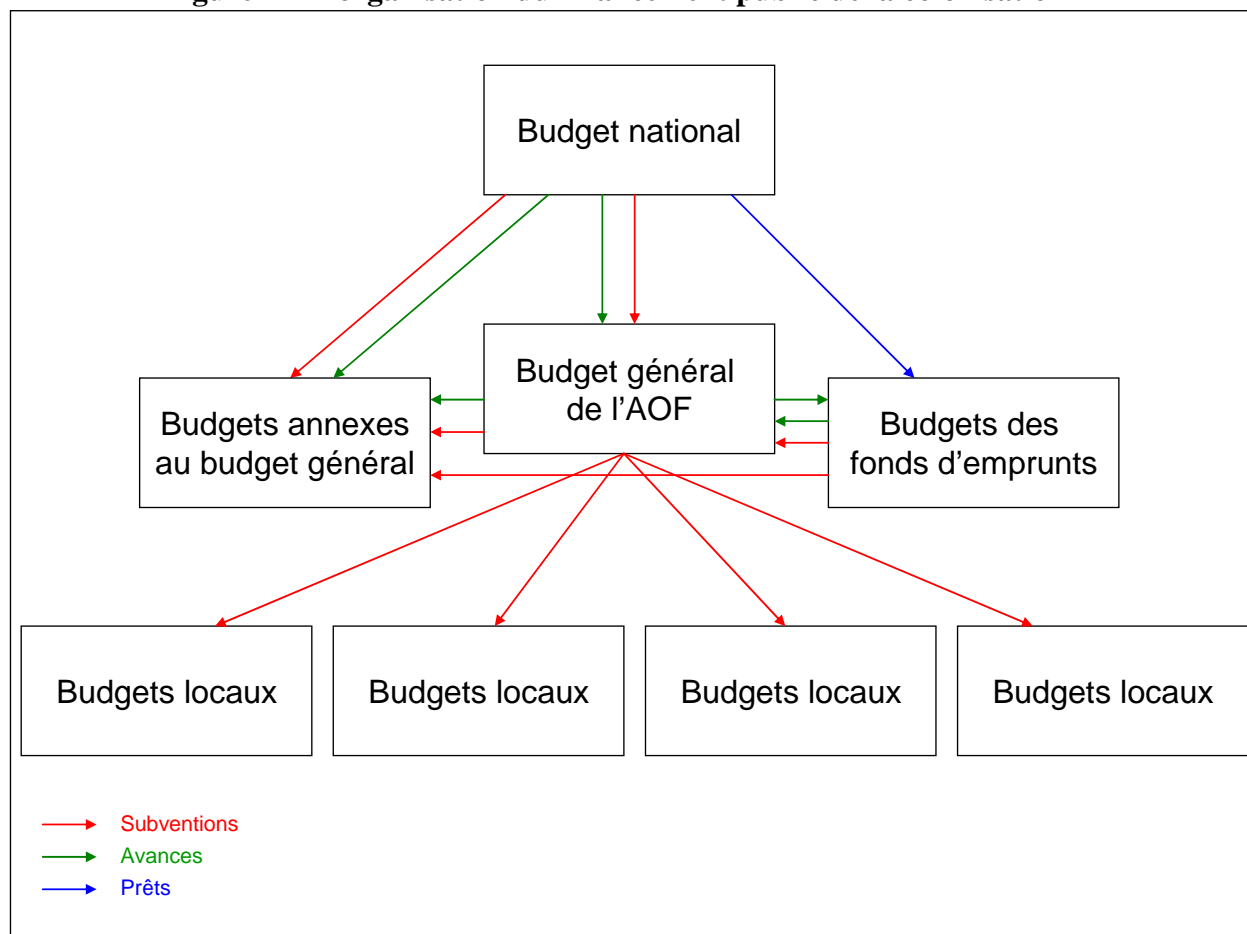
Le troisième niveau de l'organisation budgétaire de la colonisation était le niveau des colonies elles-mêmes. A ce niveau, les budgets étaient appelés « budgets locaux ». Ces budgets ne percevaient pour l'essentiel des ressources locales, et si besoin des subventions en provenance du budget général⁷. Les budgets locaux assuraient toutes les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la colonie : le gouvernement central de la colonie, le commandement et administration générale de la colonie, ses services administratifs (financiers, juridiques, etc.), ses dépenses d'ordre et de sécurité, d'exploitations industrielles, de travaux publics et enfin d'intérêt social et économique (santé, éducation, service de l'élevage, service des eaux et forêts, service de l'agriculture).

Cette structure très simple en pyramide du financement public de la colonisation était complétée par des budgets parallèles aux budgets généraux : les budgets des fonds d'emprunts, et les budgets « annexes » au budget général. Les budgets des fonds d'emprunts géraient, comme leur nom l'indique, les fonds des emprunts publics émis par le gouvernement général de l'AOF à l'égard du Trésor public français. Ces fonds étaient utilisés pour de grands travaux d'infrastructure essentiellement, et à titre très secondaire pour des dépenses d'éducation et de santé. Les budgets annexes aux budgets généraux furent quant à eux établis pour les comptes des entreprises publiques de transport : régies de chemin de fer et ports autonomes de Dakar, de Conakry et d'Abidjan. Les recettes de ces budgets annexes provenaient de quatre sources différentes : les subventions et avances du budget général, les subventions et avances du budget national, les prélèvements sur les budgets des fonds

⁷ Dans le cas où la colonie n'appartenait pas à une fédération de colonies, le budget local percevait directement les subventions en provenance du budget de l'Etat. Pour l'Afrique Occidentale Française, les budgets locaux ne percevaient aucune subvention du budget de l'Etat de façon directe.

d'emprunts, et enfin les recettes propres provenant de l'exploitation des lignes de chemin de fer et des installations portuaires, dites « recettes d'exploitation ».

Figure 1 - L'organisation du financement public de la colonisation



La répartition des dépenses entre le budget de l'Etat, les budgets fédéraux (budget général, budgets annexes au budget général et budget des fonds d'emprunts) et les budgets locaux fait nettement apparaître le principe fondamental du financement de la colonisation énoncé par la loi du 13 avril 1900, dite « Loi d'autonomie financière des colonies ». Toutes les dépenses de fonctionnement et d'équipement dans les colonies étaient en principe à la charge des budgets généraux et locaux, et le budget de l'Etat français ne contribuait à ces dépenses qu'au titre de « subventions ». En pratique, l'Etat a aussi procédé à des avances lorsque cela était nécessaire, et a surtout concédé d'importants emprunts aux territoires. Les sommes versées sous forme d'avances et de subventions sont de ce fait perceptibles dans les recettes des budgets généraux et des budgets annexes aux budgets généraux, tandis que les sommes versées au titre des emprunts sont perceptibles dans les recettes des budgets des fonds d'emprunts. Par contre, le remboursement des emprunts comme des avances étaient à la charge des budgets généraux.

B. Sélection des données

Pour établir le bilan économique de la colonisation en Afrique Occidentale Française, nous nous servirons uniquement des budgets locaux, des budgets fédéraux, des budgets annexes aux budgets généraux et enfin des budgets des fonds d'emprunts. Tous ces budgets forment l'ensemble de ce que nous appelons les « budgets territoriaux », par opposition au budget national.

Nous excluons donc les dépenses effectuées par le budget de l'Etat, hormis les subventions, avances et prêts, dont les montants sont perceptibles en recettes des budgets fédéraux, des annexes aux budgets généraux et des budgets des fonds d'emprunts (les budgets locaux ne percevaient pas de subventions directement du budget national car celles-ci transitaient toujours par le budget général). Le fait de ne pas prendre en compte les budgets nationaux exclut donc uniquement les dépenses du budget de l'Etat qui n'étaient pas destinées à alimenter les budgets territoriaux, autrement dit les dépenses effectuées *directement* par l'Etat. Ces dépenses effectuées directement par l'Etat étaient, comme nous l'avons vu plus haut : les dépenses militaires, les frais de l'administration centrale parisienne et des services qui en dépendaient, les frais de propagande et d'information, les frais de dépêches télégraphiques entre la France et les territoires, les frais de voyage du personnel civil entre la France et les territoires et enfin les aides aux compagnies privées.

Il pourrait paraître gênant de négliger les subventions de l'Etat aux compagnies privées car lorsque ces compagnies étaient des compagnies de chemin de fer et de câbles télégraphiques, elles participaient directement à l'équipement des territoires ; les subventions reçues de l'Etat étaient donc à considérer comme des subventions à l'équipement des territoires. Pour ce qui est de l'Afrique Occidentale Française, contrairement à d'autres territoires, ce n'ont pas été des compagnies de chemin de fer privées qui ont, pour l'essentiel, construit les réseaux ferroviaires⁸. La seule compagnie privée de chemin de fer à avoir participé à la construction des chemins de fer en AOF était la Société des Batignolles, qui a construit la ligne Dakar-Saint-Louis entre 1882 et 1885. Toutes les autres lignes ferroviaires (Thiès-Kayes-Koulikoro, Conakry-Kankan, Abidjan-Ouagadougou et Porto-Novo-Cotonou-Parakou) ont été prises en charge par des régies publiques dont les budgets constituaient les annexes au budget général que nous évoquons plus haut. Concernant l'évaluation des dépenses d'équipement financées par la métropole, le fait d'ignorer les budgets nationaux va donc avoir pour seule implication de nous faire manquer les subventions de l'Etat à la Société des Batignolles. Or, il se trouve

⁸ Voir à ce propos l'article entièrement consacré aux chemins de fer et aux ports de l'AOF de Benjamin E. Thomas, *Railways and ports in French West Africa*, *Economic Geography*, Volume 33, Issue 1 (Jan. 1957), pp. 1-15.

que François Bobrie mentionne ces subventions dans son article de 1976, dont nous connaissons donc les montants grâce à cet article.

Pour conclure, ignorer les budgets nationaux revient à ignorer les charges budgétaires qui sont liées : i) à la conquête (dépenses militaires terrestres et maritimes), ii) à la gestion administrative en métropole (administration centrale parisienne et services qui en dépendent en métropole) et iii) aux frais de communication entre la métropole et les colonies (propagande et information, télégraphes, voyage du personnel). Il nous semble que ces dépenses ne font légitimement pas partie du coût que les colonies ont fait peser sur les finances publiques françaises, car ce sont des charges qui ont été effectuées dans la métropole et non dans les colonies elles-mêmes. Nous définissons en fait le « coût de la colonisation » pour la France comme le coût des dépenses effectuées *au bénéfice* des territoires sous la forme de subventions, d'avances et de prêts (nets des remboursements correspondant), et non le coût des dépenses effectuées sur le territoire français en rapport avec la colonisation⁹. Concernant l'estimation des investissements publics réalisés en AOF, cette méthode est totalement exhaustive puisqu'aucun investissement n'a été effectué directement du budget de l'Etat français sans passer par l'intermédiaire des budgets territoriaux, hormis les subventions à la Société des Batignolles que nous connaissons par ailleurs.

C. Collecte des données

L'ensemble des budgets territoriaux de l'Afrique Occidentale Française a été conservé aux Archives Nationales du Sénégal à Dakar. En tant que capitale de la fédération, Dakar était en effet le lieu de résidence du Gouvernement Général de l'AOF et tous les documents administratifs concernant le territoire y ont donc été archivés. L'accès aux budgets territoriaux y est très facile. Une partie des budgets territoriaux sont également disponibles à la Bibliothèque Nationale de France, site François Mitterrand, à Paris. L'accès aux documents y est moins facile du fait de la mission de conservation qui a été assignée à cette bibliothèque. Seuls les budgets dont l'état de conservation le permettait ont pu m'être transmis. Enfin, une petite partie des budgets fédéraux se trouvent également au Centre des Archives Economiques et Financières à Savigny-le-Temple, mais pour quelques années dispersées seulement.

Pour chaque année et chaque type de budgets, il existe les budgets *stricto sensu* d'une part, et les comptes définitifs d'autre part. Il est toujours plus intéressant d'avoir les données des comptes définitifs plutôt que celles des budgets puisque celle-là sont établies à l'issue de l'exercice et représentent donc les réalisations et non seulement les prévisions.

⁹ Le coût de la conquête militaire n'entre pas dans notre définition du « coût de la colonisation », car même si elle ne s'est pas faite sur le territoire français, ses dépenses ne bénéficiaient pas non plus aux colonies...

Malheureusement, pour ce qui est des budgets locaux, nous avons besoin des dépenses désagrégées au niveau des cercles et celles-ci n'étaient souvent disponibles que dans les budgets et non dans les comptes définitifs. Cela nous a obligé à utiliser à la fois les budgets et les comptes définitifs, de façon à avoir le plus de données désagrégées possibles¹⁰. L'Annexe 1 présente de façon plus détaillée la composition type des budgets.

D. Présentation des données

La base de données que nous avons constituée à partir des budgets locaux reprend par année, par colonie, par cercle (unité administrative inférieure à la colonie) et par subdivision de cercle - quand cela est possible, les principales recettes et dépenses qui figurent au budget, ainsi que leurs totaux au niveau de la colonie. Comme les limites géographiques entre les colonies ont évolué au cours de la période 1900-1960 et ne correspondent pas toujours, selon les moments, aux pays souverains d'aujourd'hui, la collecte des données par cercles permet de reconstituer facilement les agrégats correspondant aux limites géographiques des Etats indépendants actuels. Par exemple, l'actuel Burkina-Faso a été supprimé entre 1932 et 1947, et ses cercles ont été répartis entre la Côte d'Ivoire, le Niger et l'actuel Mali. Le fait d'avoir saisi les données au niveau des cercles, et que les cercles soient restés intacts (ou presque) durant cette période, nous a permis de reconstituer l'agrégat fictif correspondant à l'actuel Burkina-Faso durant sa période de disparition. De même pour les changements de frontière entre l'actuel Mali et la Mauritanie, ou entre l'actuel Burkina-Faso et le Niger.

Le fait d'avoir également saisi les données au niveau des subdivisions de cercle, et souvent même au niveau des villages eux-mêmes, a permis d'établir pour les chapitres 3 et 4 de cette thèse une base de données supplémentaire à la base de données brute, dans laquelle les cercles ont été fixés à leur configuration de 1925 et conservés identiques tout au long de la période coloniale. En effet, certains cercles limitrophes ont été, au cours de la période coloniale, fondus en un seul cercle ; d'autres cercles ont été divisés en deux cercles distincts ; ou encore des régions ont été détachées de certains cercles et rattachées à un cercle voisin. D'année en année, les données des budgets locaux n'étaient donc pas immédiatement exploitables au niveau des cercles car les cercles n'étaient pas tous des entités géographiques stables, ce qui introduisait des variations statistiques « artificielles » : par exemple, dans le cas où une région

¹⁰ Je tiens ici à préciser que trois personnes m'ont assistée dans la saisie des budgets locaux, que je remercie chaleureusement : Angéline De Baecque pour la première moitié des budgets ivoiriens et soudanais, Martine Lorenzo pour une bonne partie des budgets guinéens et Xavier Midon pour la deuxième moitié des budgets mauritaniens, sénégalais et soudanais. Le soutien financier du ministère de la recherche, par le biais de l'Action Concertée Incitative dirigée par Denis Cogneau, m'a été également d'un grand soutien. Enfin, je dois remercier la direction et le conservateur des Archives Nationales du Sénégal pour leur accueil, leur disponibilité et la confiance avec laquelle ils m'ont laissée manipuler ces documents très anciens, ainsi que les conservateurs de la BNF qui ont fait preuve d'une grande patience et d'une grande sollicitude tout au long de la collecte de ces données.

a été détachée d'un cercle et rattachée à un cercle voisin, il est probable que nous observions une baisse du nombre d'enseignants dans le premier cercle et une hausse dans le deuxième, alors même que le nombre d'enseignants a pu ne pas changer du tout en réalité dans aucune des régions de ces deux cercles. Un simple déplacement de frontière peut ainsi fait croire à un changement de politique publique. De même, les impôts perçus dans le premier cercle auront certainement baissé, faisant croire à une baisse de la pression fiscale dans ce cercle, et inversement chez son voisin, alors qu'il n'en était rien en réalité. Si nous voulons observer et comparer l'évolution des variables coloniales au niveau des cercles au cours du temps, comme nous le faisons par exemple dans les chapitres 3 et 4, il est donc très important de repérer ces variations de frontières et de pouvoir corriger les données en les associant toujours à la même entité géographique. C'est cette opération de correction des données des variations de frontières que j'appelle le « cylindrage » des données. C'est en utilisant les informations sur la composition géographique des cercles en termes de localités et de subdivisions contenues dans les tableaux très détaillés que j'ai pu cylindrer les données, de façon à constituer une base de données dont l'unité statistique est stable. L'Annexe 2 donne les détails de la méthodologie que j'ai employée.

Du point de vue des variables, la base de données constituée comprend, pour tous les cercles de l'AOF et pour 25 années réparties sur la période 1907-1956¹¹:

1) En recettes :

- Les impôts personnels : la capitation¹², le rachat des prestations¹³, la taxe mobilière¹⁴ et l'impôt sur le revenu¹⁵.
- Les impôts fonciers¹⁶.
- Les patentes et licences¹⁷ et la taxe sur le chiffre d'affaire¹⁸.
- La taxe sur le bétail¹⁹.

¹¹ De 1907 à 1920, puis 1923, 1928, 1930, 1933, 1936, 1939, 1943, 1946, 1949, 1953 et 1956.

¹² La capitation était un impôt forfaitaire dû par tous les habitants des cercles au-delà d'un certain âge (en général 8 ans), identique quelque soit le statut économique et social de la personne, mais pouvant varier d'un cercle à l'autre, et parfois, dans un même cercle, d'un canton à l'autre.

¹³ Les « prestations » étaient les jours de travaux forcés que les contribuables devaient à l'administration coloniale. Les contribuables pouvaient s'en acquitter soit en effectuant leurs jours de prestations, soit en les rachetant à l'administration fiscale. Le phénomène de rachat des prestations est resté très faible et réservé à l'élite locale, la plupart des contribuables n'ayant pas la possibilité financière de payer un impôt supplémentaire.

¹⁴ La taxe mobilière était due par tous les occupants (locataires, propriétaires, etc.) quelque soit son statut, de toute habitation dont la valeur locative était supérieure ou égale à un certain seuil.

¹⁵ L'impôt sur le revenu fut introduit à partir de 1933 pour toutes les personnes dont les revenus réels ou présumés dépassaient un certain montant. L'impôt était calculé par tranches avec un taux progressif.

¹⁶ Les impôts fonciers étaient une contribution sur les terrains bâtis et une contribution sur les terrains non-bâtis proportionnels à la valeur locative du terrain bâti ou vénale du terrain non bâti.

¹⁷ La patente était un droit fixe payé par les commerçants selon la nature et l'importance du commerce exercé. La licence était un droit fixe payé par les restaurants, cafés et cabarets.

¹⁸ La taxe sur le chiffre d'affaire est une taxe additionnelle à laquelle sont assujettis les commerçants patentés qui vendent des produits directement importés par eux ou achètent des produits du crû pour les exporter. Elle est proportionnelle aux montants déclarés de marchandises importées ou exportées aux douanes.

- Le total des recettes des impôts directs.
- Le total des recettes.

Les recettes que nous n'avons pas saisies sont les contributions perçues sur liquidations, les produits des exploitations industrielles, les recettes des exercices antérieurs et les prélèvements sur la caisse de réserve. Comme nous le verrons dans la section suivante, les recettes non saisies représentent une faible part du total des recettes.

2) En dépenses :

- Le nombre d'agents administratifs, en distinguant le nombre d'administrateurs et administrateurs adjoints (européens, indigènes, civils et militaires) et le nombre d'interprètes.
- Le nombre d'agents de sécurité, en distinguant le nombre de gardes de cercle, d'agents de police et de militaires (dont les tirailleurs).
- Le nombre d'enseignants (européens et indigènes), d'écoles, de classes et d'élèves.
- Le nombre de personnes soignantes (européennes et indigènes), dont le nombre de personne de l'Assistance Médicale Indigène²⁰.
- Les montants des travaux d'entretien d'une part (dont ceux des immeubles, de la voirie, des installations d'eau et de l'éclairage), et de construction d'autre part (dont ceux des immeubles, de la voirie, des installations d'eau et de l'éclairage), ainsi que le montant total des travaux.
- Les dépenses d'indemnisation des anciens chefs locaux²¹.
- Le nombre de chefs de canton ou de village travaillant pour l'administration coloniale²², le total de leurs soldes et le total des remises sur la perception des impôts versées à ces chefs.

¹⁹ La taxe sur le bétail est la taxe la plus importante d'un ensemble de taxes diverses telles que la taxe sur les automobiles, la taxe sur les bicyclettes ou encore la taxe sur les armes à feu. La taxe sur le bétail était une taxe forfaitaire par tête d'animal possédée par les contribuables.

²⁰ L'Assistance Médicale Indigène (AMI) a été créée au début du XXe siècle pour offrir des soins médicaux aux populations européennes et indigènes. Conçue comme une médecine de brousse, l'AMI fonctionne grâce à un maillage de petites formations sanitaires périphériques dans lequel exerce un médecin, assisté le plus souvent par un « aide-infirmier » indigène.

²¹ Les anciens chefs n'ont pas systématiquement eu droit à des indemnités ; celles-ci ont été accordées à quelques anciens chefs selon leur importance et le type de relation nouée avec le pouvoir colonial. Par exemple, des chefs importants qui avaient opposé une certaine résistance face à la conquête coloniale et avaient gêné de ce fait l'installation du pouvoir français – l'ex-roi Toffa de Porto-Novo par exemple - ont conclu des accords et reçu des indemnités en contrepartie de leur respect des prérogatives de l'administration française.

²² Petit à petit, l'administration coloniale s'est appuyée sur des chefs de canton et sur des chefs de villages pour effectuer le recensement de la population, la perception des impôts perçus sur rôles, le respect des obligations de « prestations » (travaux forcés) et le recrutement des tirailleurs. Ces chefs de canton ou de village pouvaient être recrutés au sein des familles d'anciens chefs « légitimes », mais la docilité et la soumission au pouvoir colonial était privilégiée par rapport à la légitimité vis-à-vis des populations locales (voir les rapports annuels des administrateurs de cercle, Archives Nationales, fonds AOF, série G, sous-série 2, Paris).

A ces données issues des budgets locaux, j'ai ajouté des données démographiques provenant des recensements des populations indigènes et européennes effectués par les administrateurs des cercles (avec l'aide des chefs de canton et de village), quand ceux-ci étaient disponibles par cercle : nombre d'habitants européens et indigènes, nombre de contribuables, nombre de décès d'européens. Les recensements coloniaux se trouvent aux Archives Nationales de France à Paris (fonds AOF, série G, sous-série 22). J'ai enfin ajouté à cette base de données la superficie de chaque cercle, trouvée dans les cartes des cercles de 1925 éditées par le service géographique du Gouvernement Général de l'AOF (disponibles à la Documentation Française à Paris).

Une autre base de données a été constituée à partir des budgets généraux, des budgets des fonds d'emprunts et des budgets annexes aux budgets généraux. Cette base était plus simple à réalisée car il s'agissait de collecter des données au niveau de la fédération tout entière. De ce fait, je me suis limitée à la collecte des données des comptes définitifs. Il faut signaler à ce propos que l'écart entre les budgets et les comptes définitifs au niveau fédéral est beaucoup plus important qu'au niveau local. Ceci s'explique par la nature des recettes fédérales, très dépendantes de la conjoncture économique puisqu'il s'agit pour la majeure partie de recettes douanières, alors que les recettes locales sont essentiellement des taxes directes sur lesquelles l'administration coloniale a un pouvoir beaucoup plus grand. Les dépenses des budgets généraux sont donc beaucoup moins bien prévisibles que celles des budgets locaux, et les réalisations peuvent de ce fait être très éloignées de ce qu'il avait été prévu dans les budgets. J'ai réuni en une seule base de données les trois types de budgets qui existaient au niveau fédéral (le budget général, le budget des fonds d'emprunts et les budgets annexes des chemins de fer et des ports autonomes) car il s'agissait de budgets qui communiquaient entre eux et il n'importe donc peu de distinguer, par exemple, les subventions de l'Etat qui vont à tel budget de celles qui vont à tel autre, puisque ces budgets se reversent ensuite des subventions entre eux etc. La base de données comprend donc une seule variable « Subventions de l'Etat français » et non trois, et ceci pour toutes les variables. Cette base de données comprend, pour toutes les années de 1907 à 1957 :

1) En recettes :

- Les contributions indirectes : droits fiscaux sur les importations²³, droits de douane²⁴, droits fiscaux sur les exportations²⁵, droits de consommation²⁶, taxe

²³ Versements obligatoires payés aux administrations publiques sur les biens importés quand ils pénètrent le territoire pour y être utilisés, en vue de fournir des recettes au budget général.

²⁴ Versements obligatoires payés aux administrations publiques sur les biens importés quand ils pénètrent le territoire pour y être utilisés, en vue de protéger certains secteurs de la production locale.

²⁵ Versements obligatoires payés aux administrations publiques sur les biens exportés quand ils sortent du territoire, en vue de fournir des recettes au budget général.

²⁶ Cet impôt apparaît en 1919. Il s'agit de versements obligatoires sur certains biens consommés dont la liste est établie par la loi. Le fait générateur du droit de consommation est constitué par la livraison du produit.

de recherche et de conditionnement²⁷, taxe sur les transactions²⁸ et droits d'enregistrement²⁹.

- Les recettes des services de transmission³⁰.
- Les revenus du budget général : revenus des entreprises publiques (régies de chemin de fer et ports autonomes), revenus des « magasins administratifs » (hôpitaux, garages publics, imprimerie publique etc.), intérêts des fonds placés, récupération d'avances, prélèvements sur les honoraires des notaires et greffiers, amendes judiciaires, revenus du domaine immobilier.
- Les subventions : subventions du budget de l'Etat français, subventions des budgets locaux et subventions des fonds de concours³¹.
- Les avances consenties par l'Etat français
- Les décaissements des emprunts publics émis par le Gouvernement Général.
- Le total des contributions indirectes.
- Le total des recettes.

2) En dépenses :

- Les contributions et dettes exigibles : remboursements des avances de l'Etat, remboursements des emprunts, contributions du budget général aux dépenses de l'Etat français, subventions aux budgets locaux et subventions aux compagnies privées.
- Les dépenses de travaux publics (personnel et matériel) et d'aide à la production.
- Les dépenses d'enseignement et de santé (personnel et matériel), en distinguant l'enseignement et la santé sauf entre 1919 et 1941.
- Les dépenses de sécurité et de justice.
- Les dépenses des services de transmission (postes, télégraphes, téléphones).
- Les dépenses des magasins administratifs (hôpitaux, garage, imprimerie).

²⁷ La taxe de recherche et de conditionnement apparaît en 1947 et prend de l'ampleur dès 1948. Il s'agit d'une taxe payée sur la recherche effectuée par les organismes publics sur les inventions et sur le conditionnement des produits alimentaires.

²⁸ La taxe sur les transactions apparaît au budget général à partir de 1942, suite à la centralisation des recettes indirectes au niveau fédéral. Elle regroupe la taxe sur le chiffre d'affaire (voir ci-dessus), la taxe sur la circulation des produits comme les carburants, les colas, le cacao, l'huile de palme, le caoutchouc, la glu et les produits de la pêche, et la taxe sur les transactions financières.

²⁹ Les acquisitions effectuées par les particuliers et les collectivités sont portées sur un acte obligatoirement enregistré à la recette des impôts ou à la conservation des hypothèques. En principe, cet enregistrement entraîne pour les particuliers et les collectivités l'obligation de régler les droits d'enregistrement ou la taxe sur la publicité foncière.

³⁰ Apparaît à partir de 1942 au budget général. Il s'agit des recettes des services de poste, télégraphe et téléphone notamment.

³¹ Le « fonds de concours » est une participation versée par une collectivité ou un établissement public à un organisme assurant la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'équipement, sous réserve que cette participation conditionne la réalisation même de cette opération.

- Les dépenses des services centraux à Dakar (Gouvernement Général, service de l'inspection, services financiers, service géographique, etc.).

La période couverte par les données que nous avons collectées ne correspond pas totalement à la période coloniale, mais nous allons voir que cela nous donne toutefois une vue quasi exhaustive des transferts publics entre la France et l'AOF. Pour ce qui est des budgets des fonds d'emprunts, nos données couvrent toute la période allant de 1903 (date du premier emprunt public de l'AOF) à 1946 (date du dernier prélèvement sur les fonds d'emprunts, épuisant l'ensemble des ressources empruntées par l'AOF au Trésor français). Seules manquent les données des années 1918, 1938, 1942 et 1943. Pour les années 1942 et 1943, il est possible que les prélèvements sur le budget des fonds de l'emprunt aient été nuls car il s'agit des deux années de rupture des relations entre le gouvernement de l'AOF et l'Etat français³². Les données des budgets des fonds d'emprunts sont donc quasiment complètes.

Pour ce qui est des budgets annexes dédiés aux chemins de fer et aux ports de l'AOF, les données collectées couvrent toute la période allant de 1898 (date de versement de la première avance de l'Etat français à l'AOF pour la construction de la ligne de chemin de fer Kayes-Niger) à 1956. Il n'y a donc pas de lacunes dans ces données, si ce n'est à partir de 1957. Il est probable que les budgets annexes aient disparu à partir de cette date pour se fondre avec le budget d'équipement et de grands travaux du FIDES. Les chemins de fer avaient déjà été intégrés au programme du FIDES dès 1947. A cette date, les budgets annexes au budget général ne concernaient plus que les ports de Dakar, Conakry et d'Abidjan. A partir de 1951, les budgets annexes ne concernent plus que le port d'Abidjan. Nous pensons donc que l'arrêt des budgets annexes en 1956 est lié à l'incorporation du budget du port autonome d'Abidjan dans le budget du programme du FIDES.

Enfin, les données des budgets locaux et généraux couvrent une période légèrement plus courte que la colonisation elle-même : 1907-1957 pour les données fédérales, 1907-1956 pour les données locales. Cette petite amputation des deux extrémités de la période coloniale s'explique d'abord par l'absence de budget local antérieur à 1907 pour certains territoires de l'AOF, du fait que l'administration territoriale s'est mise en place petit à petit dans les années

³² Le gouverneur général de l'AOF Pierre Boisson adhéra aux conceptions coloniales qui prévalurent à Vichy jusqu'à l'arrivée au gouvernement français de Pierre Laval en avril 1942. Il refusa alors de s'allier avec les forces de l'Axe et rompit avec le gouvernement de Vichy. Sur ce point, on peut se référer à l'ouvrage de Catherine Akpo-Vaché, *L'AOF et la seconde guerre mondiale, la vie politique (Septembre 1939 – Octobre 1945)*, Paris, Editions Karthala, 1996.

1900 pour la plus grande partie du territoire et que les budgets n'étaient donc pas constitués partout avant 1907. Nous aurions voulu collecter les données des budgets fédéraux un peu plus tôt que 1907 – le gouvernement s'est mis en place en 1904 et le premier budget général a été établi en 1905, mais nous n'avons pas pu car les deux premiers volumes (1905 et 1906) sont hors d'usage. L'Etat français n'a cependant versé aucune subvention ou avance au budget général avant 1914 et nous pouvons donc penser qu'il en a été de même en 1905 et 1906. Nous considérons donc que le fait de débiter en 1907 n'enlève rien au calcul des transferts de fonds publics de la France vers l'AOF. En revanche, les remboursements des emprunts ainsi que les subventions de l'AOF vers l'Etat français sont déjà présents en 1907 et ont probablement débuté en 1905. Il nous manque donc une petite partie des transferts de fonds publics de l'AOF vers la France. Concernant la fin des données budgétaires, aucun budget n'existe après 1958. Ceci peut s'expliquer par le désengagement administratif survenu dès 1958 avec l'institution de la Ve République, par laquelle la Communauté Française succéda à l'Union Française. La Communauté Française, en tant que fédération, donnait une grande autonomie de gestion aux colonies (qui étaient d'ailleurs désormais instituées en Etats), et remettait le pouvoir politique aux mains de chefs d'Etat africains³³. La Guinée quitta d'ailleurs la Communauté Française dès 1958, suivie par le Mali en 1959, avant que les autres colonies d'Afrique de l'Ouest deviennent toutes indépendantes en 1960. Les budgets après 1958 sont donc absents des archives coloniales, les jeunes Etats ayant désormais des budgets indépendants. C'est à partir de 1958 que les transferts publics de la France vers les Etats de la Communauté sont désignés comme relevant de l'« aide publique extérieure française » et non plus comme des transferts publics entre parties d'un même empire colonial. Il n'est donc pas tellement dommage du point de vue de la pertinence historique que l'analyse du financement de la colonisation s'arrête à l'année 1957.

Les données budgétaires s'exprimant pour l'essentiel en valeur monétaire, nous devons tenir compte de l'inflation naturelle des prix pour pouvoir rendre compte correctement de l'évolution des budgets coloniaux. Une part de la croissance des variables monétaires est en effet liée à l'augmentation générale des prix, alors qu'une autre part de cette croissance est due à l'accroissement des prélèvements et des dépenses effectués dans les colonies. Pour pouvoir séparer ces deux effets, nous utiliserons à la fois les valeurs nominales et les valeurs réelles. Pour le calcul des valeurs réelles, nous utilisons comme unité monétaire de référence

³³ Une émission télévisée diffusée par l'ORTF en mars 1959 donne un bon aperçu du fonctionnement et de l'esprit de la Communauté Française. Cette émission, intitulée « La Communauté prend le départ », rassemblait cinq chefs d'Etats africains et malgache, ainsi que le ministre d'Etat chargé de la coopération avec les Etats de la Communauté. Elle est visible sur le site : <http://www.ina.fr/archivespour tous>.

le Franc Français 1914. Nous avons donc converti dans un premier temps les valeurs en Francs CFA en Franc Français³⁴ puis utilisé un indice de prix français, l'indice général des prix calculé par l'INSEE, comme déflateur des valeurs nominales. Le fait d'exprimer les valeurs monétaires en Francs 1914 permet de faciliter la comparaison de nos résultats avec les résultats obtenus dans les travaux de Jacques Marseille, de François Bobrie et de Catherine Coquery-Vidrovitch, qui utilisaient le Franc 1914 comme unité monétaire de référence.

³⁴ Le Franc CFA a été introduit dans les colonies d'Afrique de l'Ouest en 1946. Pendant les trois premières années (1946, 1947 et 1948), 1 Franc CFA vaut 1,7 Franc Français. De 1949 à 1957, 1 Franc CFA vaut 2 Franc Français.

2. Le financement public de la colonisation française en Afrique Occidentale Française

Les données de l'ensemble des budgets territoriaux vont nous permettre de répondre aux questions qui se sont posées suite au bilan critique des coûts et bénéfices économiques de la colonisation dressé dans la partie I. La première de ces questions est de savoir qui a supporté le financement public de la colonisation. En effet, le coût direct de la colonisation pour la France, lié aux transferts de fonds publics en direction des colonies, s'est avéré très largement méconnu, car les bases quantitatives manquaient encore à l'établissement du coût de la colonisation pour le contribuable français. Toutefois, Jacques Marseille et Daniel Lefeuvre notamment qualifient les colonies de « coûteuses » et la colonisation de « tonneau des Danaïdes », tandis que François Bobrie et Catherine Coquery-Vidrovitch avaient, peu de temps auparavant à partir des données certes partielles, rendu un bilan plutôt faible des transferts publics de la France vers les colonies. Comme la thèse de Jacques Marseille est la seule à couvrir toute la période coloniale, elle a mis, du propre aveu de Catherine Coquery-Vidrovitch, « un point quasi final aux débats sur la rentabilité de l'impérialisme colonial ». C'est pourquoi l'histoire économique retient, en l'état actuel des choses, que les colonies ont été coûteuses pour le contribuable français. Mais nous avons montré dans la partie I que la thèse de Jacques Marseille reposait sur un traitement erroné des données quantitatives du commerce entre la France et ses colonies. Nous allons donc nous intéresser dans ce chapitre à la réalité des transferts publics entre la France et l'Afrique Occidentale Française et à la composition exacte des recettes des budgets territoriaux.

A. Combien l'Etat français a-t-il versé à l'AOF ?

Les transferts publics de l'Etat français vers l'Afrique Occidentale Française durant la période coloniale ont pris trois formes : i) les décaissements des prêts accordés par le Trésor public français à l'AOF, remboursés sur longue période moyennant un certain taux d'intérêt, ii) des avances destinées à pallier une insuffisance momentanée de ressources, également remboursées moyennant un certain taux d'intérêt, et enfin iii) des subventions qui, elles, ne donnaient lieu à aucun remboursement. Les décaissements des prêts accordés à l'AOF étaient versés au budget des fonds d'emprunts, spécialement dédié à la gestion des fonds prêtés par le Trésor français à toute la fédération puisque les emprunts étaient contractés au niveau fédéral par le gouvernement général de l'AOF. Les avances et subventions étaient quant à elles versées au budget général et à ses budgets annexes (budget des transports, des ports ou des grands travaux, leur dénomination variant selon les périodes). En revanche, les budgets locaux ne recevaient aucun transfert direct en provenance de l'Etat français.

Le tableau 1 présente l'ensemble des transferts publics ayant été effectués entre 1898 et 1957 de l'Etat français vers l'AOF. En 60 ans de colonisation, ce sont un peu plus de 93 milliards de Francs courants et 1,3 milliards de Francs 1914 qui ont été transférés des fonds publics français vers l'AOF. Ces transferts se décomposent comme suit :

Tableau 1 : Transferts publics de l'Etat français vers l'AOF entre 1898 et 1957

	En millions de Francs courants	En millions de Francs 1914
Prêts	2 822.2	509.7
Avances	68 125.6	547.2
Subventions	22 066.3	247.1
Total	93 014.1	1 304

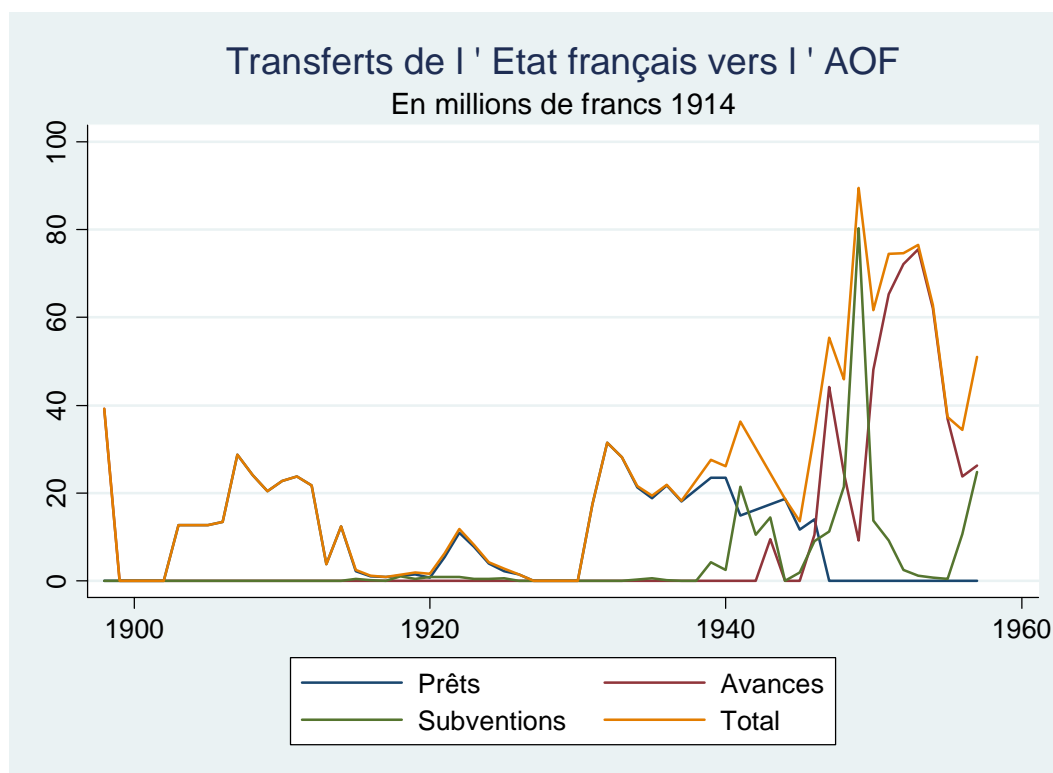
Ce tableau fait apparaître un fort décalage entre les poids relatifs des différents transferts selon qu'ils sont exprimés en Francs courants ou en Francs 1914. Ceci s'explique par le fait que l'inflation des prix a été importante à partir de 1918, avec une très nette accélération après 1940. De ce fait, selon le moment où ont eu lieu les transferts, leur valeur nominale est plus ou moins éloignée de leur valeur réelle. Ainsi, si les prêts ne représentent que 3% du total des transferts de l'Etat français vers l'AOF en valeur nominale, ils représentent 39% du total des transferts de l'Etat français vers l'AOF en valeur réelle. Les avances représentent quant à elles 42% du total des transferts en valeur réelle, et les subventions 19%. La part des transferts que l'Etat français devait donc *in fine* récupérer sous forme de remboursements s'élevait donc à 81% du total des transferts.

Le Graphique 1 montre l'évolution des différents transferts de la France vers l'AOF entre 1898 et 1957, exprimés en Francs 1914³⁵. Il apparaît nettement que les prêts ont constitué l'unique forme de transferts jusqu'en 1940, et sont encore restés la principale forme de transferts entre 1940 et 1945. Ils ont par contre complètement disparus après 1946 pour laisser place aux avances et aux subventions. Le décollage perceptible des avances et subventions après 1946 s'explique par l'approvisionnement du fond créé en 1946 et spécialement dédié aux grands travaux et à l'équipement des colonies : le Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES). Les subventions en tant que telles sont en fait restées d'un montant assez modéré, excepté en 1949 où elles atteignent 80 millions de Francs 1914. En dehors de cette année exceptionnelle, les subventions de la France vers l'AOF n'ont jamais excédé 25 millions de Francs 1914, avec seulement 3 années au-delà de 20 millions (1941, 1948 et 1957). Ce sont donc surtout les avances du Trésor public à l'AOF qui ont

³⁵ Nous choisissons de présenter les graphiques qu'en millions de Francs 1914, mais nous laissons à disposition du lecteur les graphiques équivalents exprimés en millions de Francs courants dans l'Annexe 3.

succédé aux prêts durant la dernière décennie coloniale. Si l'on totalise les avances et les subventions apportées par l'Etat français à l'AOF après 1946, on s'aperçoit que les avances ont représenté 73% des transferts pour seulement 27% de subventions.

Graphique 1



Au total, retenons que la France a versé à l'AOF 1 304 millions de Francs 1914, dont 697 (53%) après 1946 et 1 057 (81%) sous forme de prêts ou d'avances à rembourser par le budget général de l'AOF.

B. Combien l'AOF a-t-elle versé à l'Etat français ?

Les transferts publics de l'Afrique Occidentale Française vers l'Etat français durant la période coloniale ont pris trois formes : i) les remboursements des emprunts que le Gouvernement Général a contractés auprès de l'Etat français, ii) les remboursements des avances consenties par l'Etat français en faveur du Gouvernement Général, et enfin iii) des subventions du budget général au budget de l'Etat. Tous ces transferts sont à la charge du budget général uniquement. La plupart des subventions versées par le budget général au budget de l'Etat visaient à contribuer aux dépenses coloniales qui relevaient théoriquement du budget de l'Etat : les dépenses militaires (liées à la conquête mais surtout à la pacification pour la période qui nous concerne), les dépenses de l'administration centrale parisienne et les dépenses des services métropolitains. Après 1945, ces subventions n'étaient plus seulement

destinées à couvrir les frais de la colonisation en métropole, mais aussi à contribuer aux dépenses de reconstruction de l'Union Française dans son ensemble et aux dépenses de divers organismes métropolitains comme des institutions de formation (comme l'Ecole coloniale), des institutions de recherche (comme l'ORSTOM), ou encore des organismes de logements étudiants (comme la Cité Universitaire Internationale).

D'après les budgets territoriaux, le total des transferts de l'Afrique Occidentale Française vers l'Etat français entre 1907 et 1957 s'élève à près de 37 milliards de Francs courants, et près de 572 millions de Francs 1914. Ces transferts se décomposent comme suit :

Tableau 2 : Transferts publics de l'AOF vers l'Etat français entre 1907 et 1957

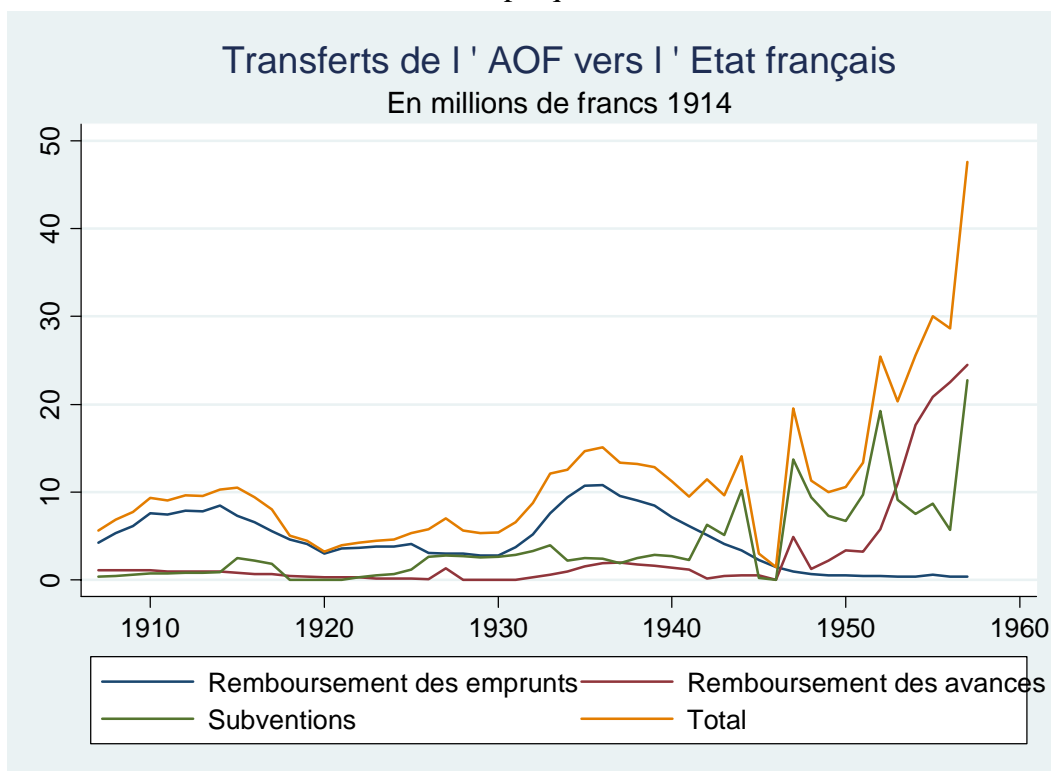
	En millions de Francs courants	En millions de Francs 1914
Remboursements des emprunts	1 758.3	228.5
Remboursements des avances	17 972.9	145.1
Subventions	16 950.1	198.3
Total	36 681.3	571.9

Comme les années 1940-1960 ont été des années de très forte inflation, la valeur nominale des transferts ne reflètent pas bien la réalité de l'évolution réelle des transferts qui ont eu lieu durant la période coloniale : la valeur nominale des transferts est très faible avant 1940 par rapport à leur valeur nominale des années 1940 et 1950. Or, la valeur nominale des remboursements d'emprunts ne subit pas l'inflation, car les remboursements sont calculés nominalement à la date du décaissement du prêt ; ceci explique qu'en valeur réelle, les remboursements d'emprunt ont fortement diminué dans les années 1940 pour se situer à un niveau presque négligeable par rapport aux autres transferts dans les années 1950. En fait, les remboursements d'emprunts en valeur nominale ont augmenté continument de 1907 à 1930, puis fortement dans les années 1930, puis ont stagné entre 1940 et 1960, suivant le rythme des décaissements des emprunts de l'AOF auprès du trésor français. Le maximum des remboursements d'emprunts a été atteint en 1938 puisque les derniers décaissements des emprunts contractés en 1931 et 1932 ont été réalisés en 1938, stoppant ainsi la progression des volumes de remboursements par le budget général de l'AOF pour le reste de la période coloniale.

Le Graphique 2, qui représente les transferts en millions de francs 1914, illustre mieux que les transferts en Francs courants l'évolution des transferts de l'AOF vers la France. On retrouve une évolution assez similaire à celle des transferts de la France vers l'AOF : jusqu'au début des années 1940, les remboursements d'emprunts constituent la plus grande part des transferts

de l'AOF vers l'Etat français, laissant la place après 1945 aux subventions et aux remboursements d'avances. Tout se passe donc comme si les transferts entre la France et l'AOF suivaient à la fois en nature et en importance des mouvements parallèles : lorsque la France prête beaucoup, l'AOF rembourse beaucoup. Plus surprenant, lorsque la France donne beaucoup, l'AOF donne beaucoup également.

Graphique 2



Au total, retenons que l'AOF a versé à la France près de 572 millions de Francs 1914. Les remboursements d'emprunts couvrent à eux seuls 40% du total des transferts de l'AOF vers la France exprimés en Francs 1914, les subventions 35%, et les remboursements d'avances 25%.

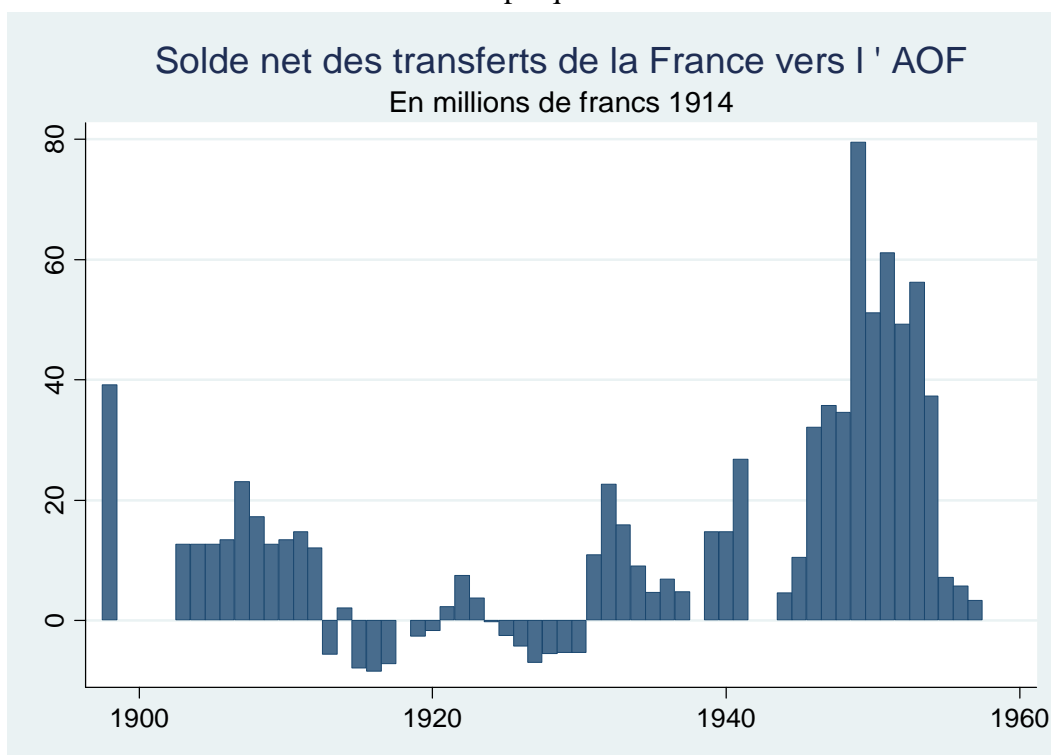
C. Quel est solde des transferts publics entre la France et l'AOF ?

A combien s'élèvent les transferts de la France vers l'AOF nets des transferts de l'AOF vers la France ? Avant de répondre précisément à cette question, nous devons nous arrêter un court instant sur une petite difficulté de calcul liée aux données. Comme nous connaissons les transferts de la France vers l'AOF à partir de la première année de leur existence 1898, mais ceux de l'AOF vers la France depuis 1907 seulement, nous ne pouvons mettre telles quelles ces données en parallèle. Nous sommes obligés avant cela de faire des hypothèses sur les données manquantes entre 1898 et 1906. L'hypothèse que nous avons retenue est de supposer à la fois que les transferts de l'AOF vers la France étaient nuls entre 1898 et 1906 ; ceci est

bien sûr très vraisemblablement faux : les remboursements du prêt de 1903 ont du commencé dès le décaissement de la première tranche. Cette hypothèse radicale a cependant le double avantage de ne pas nous obliger à choisir une estimation, de toute façon contestable, des transferts de l'AOF vers la France avant 1907 d'une part, et de maximiser les transferts nets de la France vers l'AOF d'autre part. Comme notre propos souligne plutôt la faiblesse des apports métropolitains pour sa colonie, cette hypothèse désavantageuse nous épargnera tout soupçon de sous-estimation des apports métropolitains. Gardons donc à l'esprit que cette hypothèse va nous conduire à une estimation légèrement surévaluée des transferts nets de la France vers l'AOF.

La France a davantage versé à l'AOF que ne l'a fait l'AOF à la France : le solde des transferts nets de la France vers l'AOF s'élève à 732 millions de Francs 1914 (56,3 milliards de Francs courants). Comme nous le montre le Graphique 3, ce n'est qu'à partir de 1931 que la France devient structurellement créditrice à l'égard de l'AOF. Pendant toute la première moitié de la période coloniale, le solde des transferts de la France vers l'AOF est alternativement positif et négatif. Il est surprenant de découvrir que les colonies ont aussi pu, par moment, être des créditeurs nets de la France, car c'est rarement, sinon jamais, l'idée que l'on en a.

Graphique 3



Après la vague d'emprunts du début du siècle (les quatre premiers emprunts de l'AOF ont été signés en 1903, 1907, 1910 et 1913), qui a donné lieu à des transferts importants de la France vers l'AOF, a suivi une assez longue période, de 1913 à 1930, de remboursements de la part

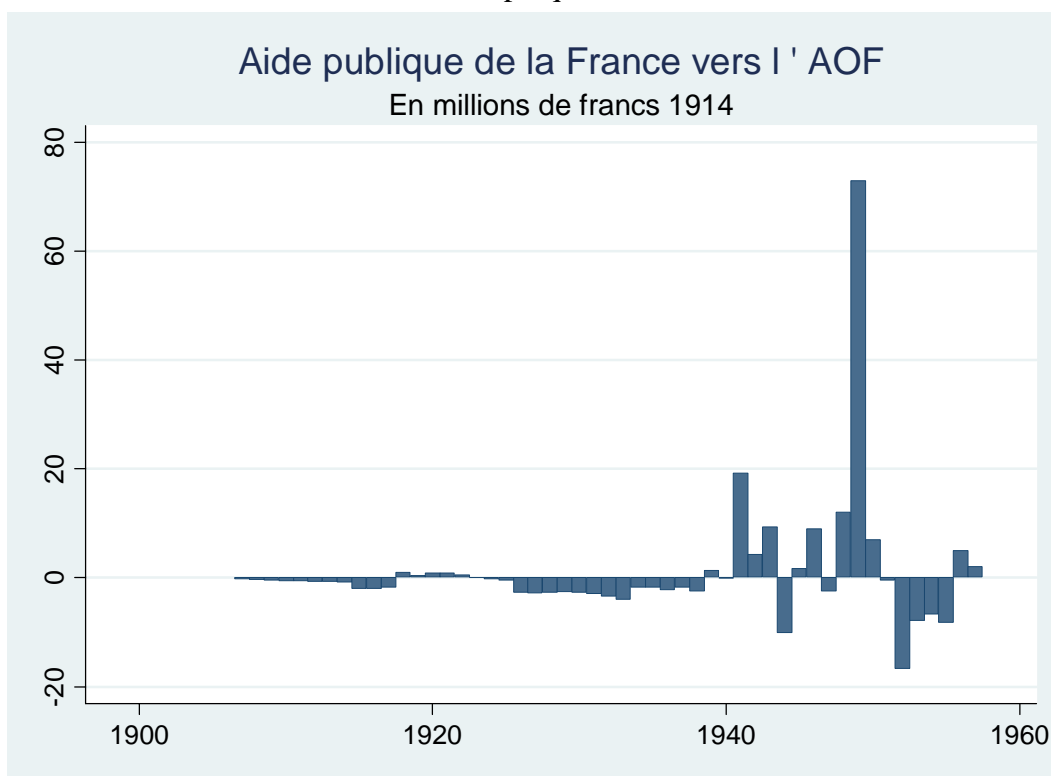
de l'AOF pendant laquelle les transferts de l'AOF vers la France ont largement dominé. La deuxième (et dernière) vague d'emprunts qui a eu lieu en 1931 et 1932 a donné lieu à nouveau à une nouvelle phase de transferts importants de la France vers l'AOF durant les années 1930. Mais cette fois les remboursements qui en ont découlé de la part de l'AOF n'ont pas par la suite contrebalancé ces transferts, car après la deuxième guerre mondiale a débuté une période de subventions et surtout d'avances plus importantes de la France à l'AOF. C'est donc véritablement la politique coloniale de l'après-guerre, avec la volonté d'investir désormais dans l'équipement des colonies qui a été matérialisée par la création du FIDES, qui vaut à la France ce solde positif de transferts publics avec l'AOF à la fin de la période coloniale. Jusqu'en 1945, la logique était bien celle de la loi de 1900 qui prônait l'autonomie financière des colonies : les transferts de la France vers l'AOF s'équilibraient presque avec ceux de l'AOF vers la France.

Une analyse plus fine de la composition des transferts nets entre la France et l'AOF montre qu'en fait cette logique n'a pas complètement disparu même après 1945. Dans la mesure où nos données s'arrêtent en 1957 et que les prêts et avances ont continué d'être remboursés au-delà de cette date, il nous semble important de distinguer parmi les transferts nets entre les prêts et avances d'une part et les subventions d'autre part. En effet, si les emprunts et avances n'ont pas été remboursés assez tôt pour que les transferts correspondant figurent dans nos données, leur remboursement ultérieur n'est pas pris en compte dans nos calculs et alourdirait artificiellement le poids financier que l'AOF a fait peser sur les finances publiques françaises. En supposant que l'ensemble de la dette contractée par l'AOF à l'égard de la France ait été bel et bien remboursée après 1957, le coût de la colonisation pour les finances publiques françaises se réduirait au solde net des subventions que la France a versé à l'AOF, à laquelle il faut ajouter la composante « don » des prêts et avances accordés par la France à l'AOF.

En effet, en général, un prêt ou une avance ne sont pas considérés comme de l'aide publique, sauf s'ils comportent certaines conditions financières avantageuses mesurant son degré de « concessionnalité » : le concept de « concessionnalité » a été initialement introduit en 1969 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Il impliquait un « élément don » minimum de 25 pourcent. L'élément don est égal à la part de don incluse dans le prêt exprimée en pourcentage de sa valeur faciale, le don étant la différence entre la valeur faciale d'un prêt, calculée sur la base d'un taux d'actualisation constant de 10 pourcent, et sa valeur actuelle nette, calculée sur la base du taux concessionnel accordé en réalité par le prêteur. Cette définition est toujours utilisée par les institutions internationales pour calculer l'aide publique au développement. Pour calculer l'aide effectivement apportée par la France à l'AOF, nous allons donc utiliser cette définition, bien qu'elle soit postérieure à la période coloniale.

Les avances accordées par le Trésor public au budget général de l’AOF à partir de 1946 pour l’alimentation du programme du FIDES étaient assorties d’un taux variant entre 3 et 4 pourcent. Leur échéance très courte, de l’ordre de quelques années seulement, ne permet pas à l’élément don de dépasser les 10 pourcent³⁶. Concernant les six prêts contractés par l’AOF vis-à-vis du Trésor français, leur taux variait d’une tranche à l’autre entre 5 et 6,5 pourcent. L’échéance de ces prêts variait quant à elle de 30 à 50 ans. Aucun de ces prêts n’a un élément don supérieur à 25 pourcent, le plus élevé étant celui de 1903 dont l’élément don est de 17 pourcent. L’aide publique apportée par la France à l’AOF se réduit donc, selon les définitions internationales adoptées depuis 1969, aux subventions nettes de la France vers l’AOF. Le Graphique 4 présente l’évolution du solde net des subventions de la France vers l’AOF, qui équivaut donc aux flux d’aide publique de la France envers ce territoire.

Graphique 4



Comme on peut le voir sur le Graphique 4, l’aide publique que la France a versée à l’AOF n’est pas souvent positive sur l’ensemble de la période coloniale. Jusqu’en 1941, les subventions de l’AOF vers la France ont été souvent plus élevées que les subventions de la France vers l’AOF. Au total, le solde net des subventions de la France à l’AOF est positif, mais ne l’élève qu’à 48,8 millions de Francs 1914. L’année 1949 à elle seule explique ce

³⁶ Pour un calcul de l’élément don des prêts et avances, nous avons utilisé le service en ligne du FMI disponible à l’adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>.

solde positif : avec un solde net de subventions de la France vers l'AOF de 73 millions de Francs 1914, l'année 1949 est la seule année durant laquelle l'AOF a bénéficié d'une subvention très importante - pour le compte du FIDES, sans avoir à en verser une également très importante en retour à la métropole. La logique d'autonomie financière des colonies a donc été encore largement poursuivie avec l'AOF après la seconde guerre mondiale, les subventions de la métropole à l'AOF n'ayant pas été tellement plus élevées que les subventions de l'AOF à la métropole. La France a certes sensiblement augmenté le volume des subventions accordées à l'AOF (cf. Graphique 1), mais dans un esprit de « donnant-donnant » puisque dans le même temps les subventions de l'AOF à la France ont augmenté également (Graphique 2). On ne peut donc pas dire que les colonies ont été le gouffre financier dont parlent certains historiens. Au sens strict de l'aide publique au développement, la France a versé entre 1898 et 1957 48,8 millions de Francs 1914 d'aide publique au développement à l'AOF. Sur le total des transferts nets de la France vers l'AOF (732 millions de Francs 1914), seuls 7% se présentaient sous forme de dons.

D. L'aide publique française a-t-elle pesé lourd pour le contribuable français ?

Pour l'ensemble des colonies, François Bobrie évaluait la part des dépenses de l'Etat consacrées aux colonies entre 1850 et 1913 entre 3% et 7%. Comme nous l'avions indiqué dans la partie I, ce chiffre surestime le poids des colonies dans les dépenses de la France car il ne tient pas compte des recettes que l'Etat français a perçues en Algérie³⁷. De plus, ce chiffre prend en compte les dépenses effectuées sur le sol français (dépenses de l'administration centrale parisienne et de ses services métropolitains) et les dépenses militaires, que nous ne considérons pas dans le coût des colonies pour la France dans la mesure où il ne s'agit pas de dépenses faites *au bénéfice* des colonies.

Jacques Marseille quant à lui évalue à 8% du budget de l'Etat les transferts publics vers les colonies dans les années 1920, 9% entre 1945 et 1962. Mais rappelons que ces chiffres sont obtenus non pas en utilisant les transferts publics métropolitains, mais en utilisant le déficit commercial des colonies vis-à-vis de la France. Sans lien véritablement établi entre ces deux données, il n'y a donc pas beaucoup de chance pour que cette évaluation soit exacte.

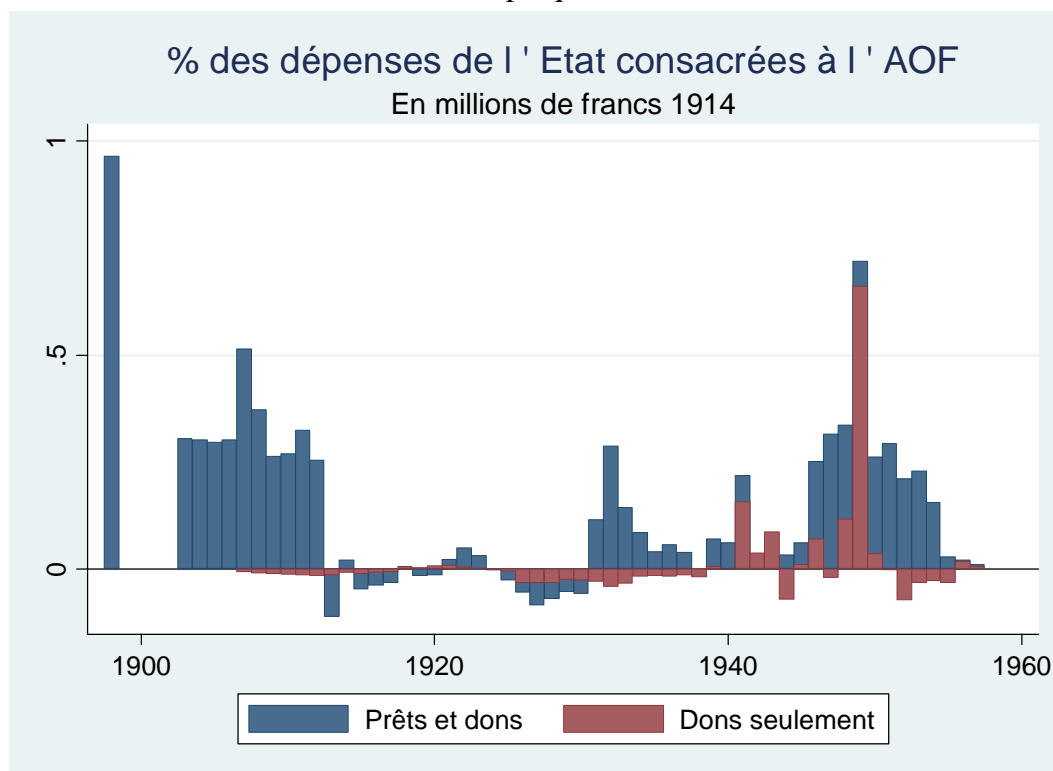
Pour l'AOF uniquement, nous avons calculé la part des transferts totaux de la France vers l'AOF (prêts, avances et subventions), nets des transferts totaux de l'AOF vers la France (remboursements de prêts, d'avances et subventions), dans le total des dépenses de l'Etat. Pour le total des dépenses de l'Etat, nous avons utilisé l'Annuaire Statistique de la France³⁸.

³⁷ Les recettes fiscales algériennes, contrairement à celles des autres colonies, étaient versées au budget de l'Etat entre 1850 et 1900.

³⁸ Annuaire Statistique de la France, Résumé rétrospectif, Paris, INSEE, 1966.

Les données cet Annuaire viennent du Ministère des finances (« bulletin de statistique et de législation comparée » jusqu'en 1916, puis « compte général de l'administration des finances »)³⁹. Nous avons utilisé le même déflateur que celui utilisé pour les données des budgets coloniaux pour exprimer les dépenses totales du budget de l'Etat en millions de Francs 1914. Le Graphique 5 montre que l'ensemble des transferts nets de la France vers l'AOF n'a jamais atteint 1% des dépenses totales de l'Etat : le maximum est atteint en 1898, où l'avance faite au bénéfice de la construction du chemin de fer Kayes-Niger atteint 0.96% des dépenses totales métropolitaines. Mais sur toute la période, les transferts nets de la France vers l'AOF, incluant les prêts et les avances qui lui seront remboursés, ont représenté 0.1% du total des dépenses de l'Etat. L'aide publique de la France vers l'AOF, c'est-à-dire uniquement les subventions nettes, a représenté 0.007% du total des dépenses de l'Etat de 1898 à 1957.

Graphique 5



Il est donc très clair que l'AOF n'a pas pesé lourd sur les dépenses publiques françaises. Les contribuables français n'ont pas eu à souffrir de la générosité de l'Etat français à l'égard des populations ouest-africaines. Les « coûteuses colonies de la France » ont peut-être existé, mais une chose est sûre, c'est que ce n'était pas le cas de l'AOF.

³⁹ Nous avons comparé ces données à celles qui sont contenues dans Statistiques et Etudes Financières, supplément rétrospectif 1900-1930, Paris, Ministère des finances, 1963. Elles sont strictement identiques sauf pour l'année 1901 : l'Annuaire statistique donne un total de dépenses de 3 756 millions de Francs, alors que Statistiques et Etudes Financières donne un total de dépenses de 3 702 millions de Francs.

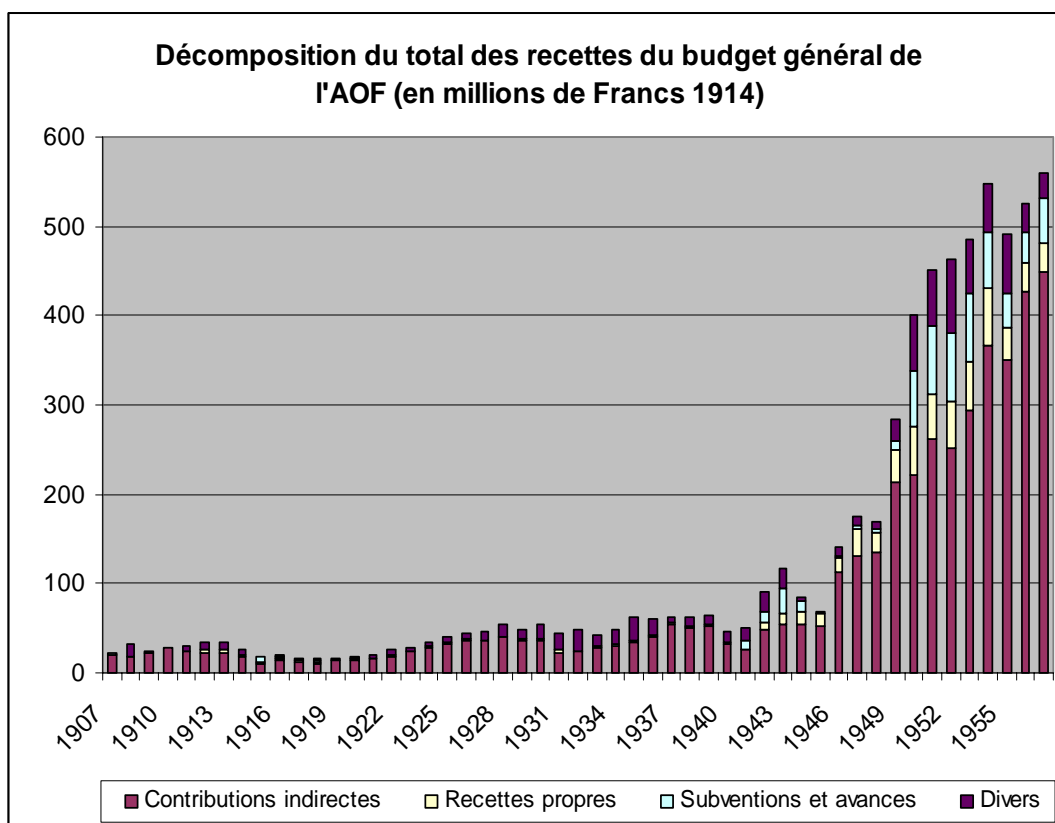
E. L'aide publique française a-t-elle été une ressource importante pour l'AOF ?

Qu'est-ce que les transferts nets de la France à l'AOF ont représenté pour l'AOF ? Les transferts métropolitains ont-ils alimenté de façon indispensable les finances publiques locales ? Si les transferts métropolitains vers l'AOF n'ont pas pesé lourd pour le contribuable français, ont-ils été précieux pour le bon fonctionnement des pouvoirs publics ouest-africains et l'équipement du territoire ? Pour répondre à ces questions, il nous faut maintenant nous intéresser aux recettes des budgets territoriaux.

Les recettes du budget général étaient principalement constituées de contributions indirectes (droits d'importation, droits d'exportation, droits de consommation - à partir de 1919, et droits de transaction - à partir de 1942). Le budget général percevait également des recettes propres provenant d'une part de l'exploitation des services publics : excédents des budgets annexes des chemins de fer et des ports et recettes provenant des « magasins administratifs » (hôpitaux, postes et télégraphes, imprimerie, garage), et d'autre part de revenus propres : revenus du domaine immobilier, revenus des placements mobiliers, prélèvements sur les honoraires des notaires et greffiers et amendes judiciaires. Enfin, le budget général reçoit des subventions ou des avances des budgets locaux et du budget de l'Etat français.

Le Graphique 6 montre l'évolution du total des recettes du budget général de l'AOF ainsi que sa décomposition entre les principales catégories de recettes : contributions indirectes, recettes propres, subventions et avances et les recettes diverses (recettes des exercices clos, avances ou remboursements d'avances du budget des fonds d'emprunts, recettes d'ordre et imprévus). On voit que les recettes du budget général de l'AOF ont faiblement progressé entre 1907 et 1945 pour littéralement décoller après la deuxième guerre mondiale, surtout du fait de l'augmentation des contributions indirectes. Cette très rapide augmentation des contributions indirectes s'explique par la progression des recettes douanières, liées au développement des échanges commerciaux mais surtout à l'augmentation des prix des biens des années 1940 et 1950. On constate que les contributions indirectes ont été de loin la principale ressource du budget général, représentant au total 68% des recettes perçues entre 1907 et 1957. Les recettes propres et les subventions ou avances commencent à prendre un peu d'importance à partir des années 1940 mais ne représentant chacune au final que 9% des recettes perçues entre 1907 et 1957.

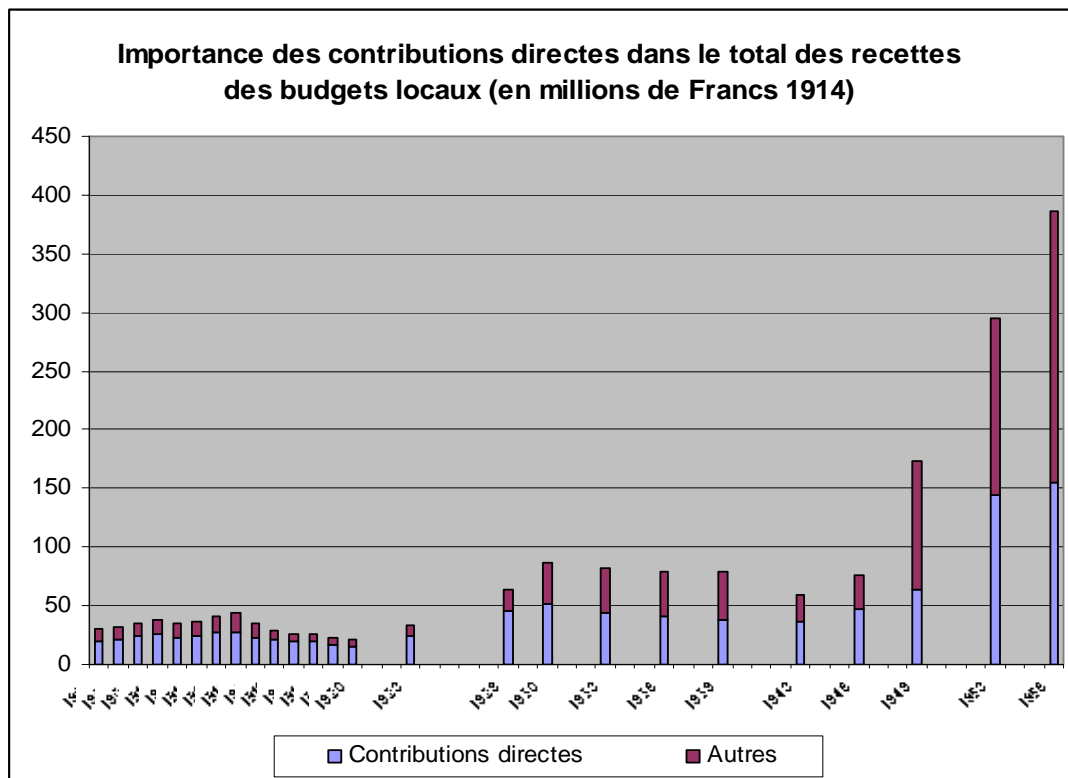
Graphique 6



Les budgets locaux sont quant à eux alimentés en premier lieu par des contributions directes : impôts personnels, patentes et licences, impôts fonciers et taxes assimilées (sur le bétail, les armes à feu et les automobiles principalement). La deuxième source d'alimentation des budgets locaux sont les contributions indirectes : recettes des exploitations industrielles, postes et télégraphes, enregistrement. Enfin, les budgets locaux reçoivent des subventions du budget général ou des autres budgets locaux.

Le Graphique 7 montre l'évolution du total des recettes des budgets locaux entre 1907 et 1956, pour toutes les années de 1907 à 1920 puis pour les années 1923, 1928, 1930, 1933, 1936, 1939, 1943, 1946, 1949, 1953 et 1956. Comme celles des budgets généraux, les recettes des budgets locaux ont connu une croissance limitée entre 1907 et 1946, puis une croissance très importante dans la dernière décennie coloniale, due à l'augmentation des contributions directes mais aussi à l'augmentation des subventions en provenance du budget général qui reversait aux budgets locaux la majeure partie des subventions allouées au programme du FIDES. Les contributions directes représentent au final 54% du total des recettes perçues par les budgets locaux entre 1907 et 1957. Ce sont donc les impôts payés directement par les populations locales qui ont le plus contribué à l'alimentation des budgets locaux.

Graphique 7



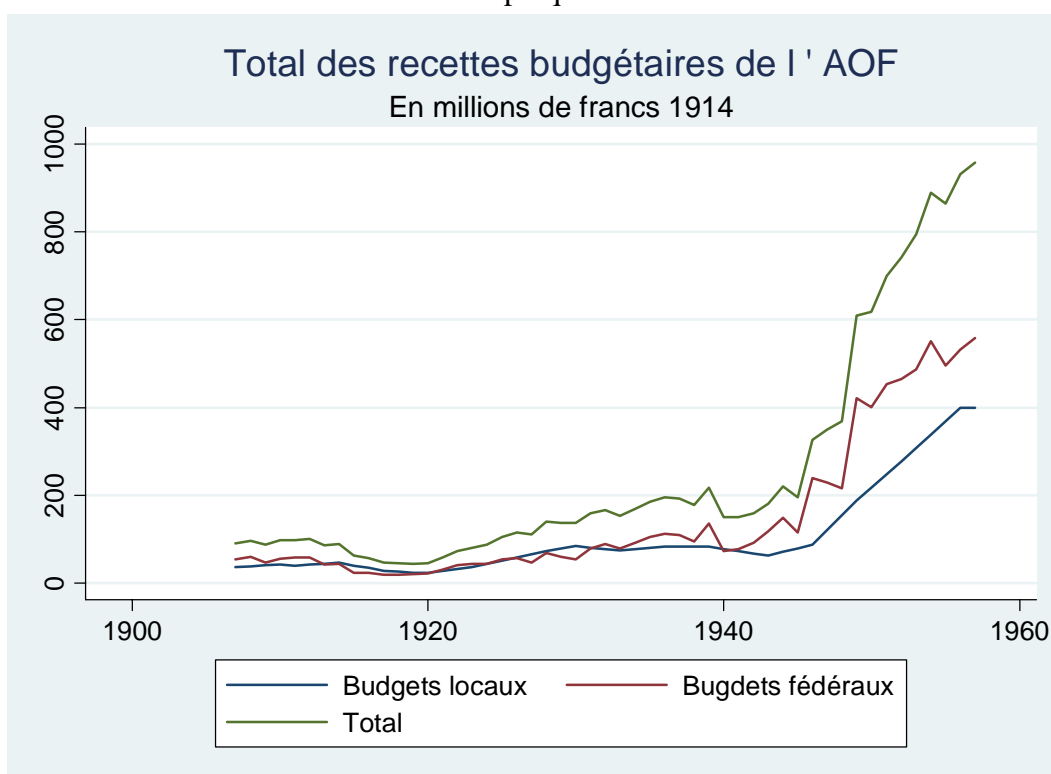
Ceci est d'autant plus remarquable que les impôts personnels, c'est-à-dire les impôts exigibles auprès des personnes indépendamment de leur statut et de leur activité (la capitation, le rachat des prestations, la taxe mobilière et l'impôt sur le revenu), représentent une part écrasante (82%) du total des contributions directes perçues entre 1907 et 1957. Les impôts personnels ont donc constitué une part importante (44%) du total des recettes des budgets locaux perçues entre 1907 et 1957. Soulignons enfin que la fiscalité coloniale a eu ceci de très original que c'est un impôt forfaitaire s'appliquant à toutes les personnes âgées de plus de 8 ans, la capitation, qui à lui seul a constitué 39% du total des recettes des budgets locaux perçues entre 1907 et 1957. La contribution des populations locales a donc été non seulement très importante, mais aussi égale quelque soit le niveau de richesse des individus. L'impôt sur le revenu, pourtant introduit à partir de 1933, n'a jamais pris véritablement de l'ampleur par rapport à la capitation. Même en 1956, l'impôt sur le revenu ne représentait encore qu'un quart des impôts personnels, alors que la capitation en représentait toujours les trois quart. Contrairement au type de fiscalité qui nous est familier aujourd'hui, les couches les plus pauvres de la population ont donc produit un effort incommensurablement plus important que les élites pour alimenter les finances publiques durant la période coloniale.

Pour ce qui est des budgets annexes enfin, leurs recettes se composaient simplement de recettes d'exploitation (pour les budgets des transports) et de prélèvements sur les fonds d'emprunts (pour les budgets des fonds d'emprunts), et de subventions ou avances des budgets locaux, du budget général ou du budget de l'Etat. Les budgets annexes ont été

principalement alimentés par les recettes d'exploitations, qui représentent 92% du total des recettes perçues entre 1898 et 1957. Quant aux budgets des fonds d'emprunts, ils ont été alimentés à 64% par des prélèvements sur les fonds d'emprunts et à 36% sur des avances ou subventions de l'Etat français, du budget général ou des budgets locaux.

Le Graphique 8 représente l'évolution du total des ressources publiques de l'AOF, provenant à la fois des budgets locaux, des budgets généraux, des budgets des transports et des budgets des fonds d'emprunts.

Graphique 8



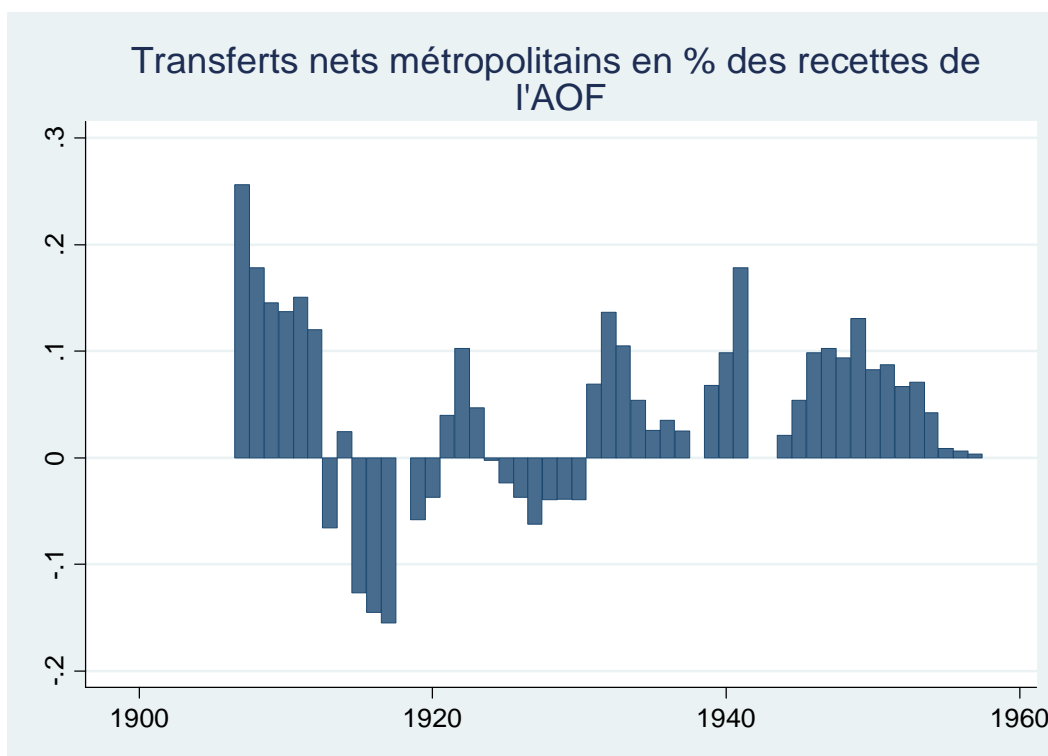
Comme les recettes des budgets qui le compose, le total des ressources publiques de l'AOF a d'abord connu une lente augmentation de 1907 à 1940, passant de 90 millions de Francs 1914 en 1907 à 218 millions de Francs 1914 en 1939. Les deux guerres mondiales ont été de manière très visible des périodes de récession des recettes territoriales, avec un minimum de 44 millions de Francs 1914 atteint en 1919 et un minimum de 150 millions de Francs 1914 atteint 1941. La diminution des recettes totales pendant les deux guerres mondiales est surtout le fait de la contraction des échanges commerciaux, ainsi que, dans une moindre mesure, des activités économiques dans les territoires perceptibles notamment par la baisse des patentes et licences. Après 1945, l'augmentation du total des recettes de l'AOF a été spectaculaire, passant de 195 millions de Francs 1914 en 1945 à 958 millions de Francs 1914 en 1957. Comme le montre le Graphique 8, la progression des recettes fédérales a été plus rapide que

celle des recettes locales, mais c'est bien l'accumulation des deux qui explique que le total des recettes de l'AOF ait été multiplié par 5 en une douzaine d'années.

Quelle a donc été l'importance des transferts métropolitains sur le total des ressources publiques de l'AOF ? Avant de répondre précisément à cette question, nous devons ici encore nous arrêter sur une petite difficulté de calcul liée aux données. Comme nous connaissons les transferts entre la France vers l'AOF depuis 1898, mais les ressources publiques de l'AOF depuis 1907 seulement, nous ne pouvons mettre telles quelles ces données en parallèle. Nous sommes à nouveau obligés de faire une hypothèse sur les ressources publiques de l'AOF entre 1898 et 1906. L'hypothèse que nous avons retenue est, comme précédemment, de supposer que les ressources publiques de l'AOF étaient nulles entre 1898 et 1906 ; ceci est bien sûr faux car les budgets locaux et généraux percevaient nécessairement des recettes dès leur mise en place. Mais comme précédemment, nous faisons cette hypothèse car elle va nous conduire à une estimation légèrement surévaluée de l'importance des transferts nets de la France vers l'AOF par rapport au total des ressources publiques de l'AOF, ce qui dessert plus qu'il ne sert nos conclusions.

Pour ce qui est de l'ensemble des transferts de la France vers l'AOF, y compris les prêts et les avances qui ne relèvent pas de l'aide proprement dite, leur poids dans le total des recettes de l'AOF n'a pas été négligeable. Le Graphique 9 représente la part des transferts de la France vers l'AOF (nets des transferts en sens inverse) sur le total des recettes de l'AOF entre 1907 et 1957. Cette part s'avère avoir été très variable : les fonds publics apportés par la France à l'AOF ont atteint jusqu'à 25% des recettes de l'AOF en 1907 et près de 18% en 1941, mais inversement l'AOF a versé 15% de ses recettes à la France en 1917. Les transferts nets de la France vers l'AOF ont souvent été assez élevés par rapport au total des ressources publiques de l'AOF, c'est-à-dire autour de 10%, notamment en début et en fin de période. En moyenne sur l'ensemble de la période, les transferts nets de la France vers l'AOF ont représenté 5,7% du total des ressources publiques du territoire.

Graphique 9

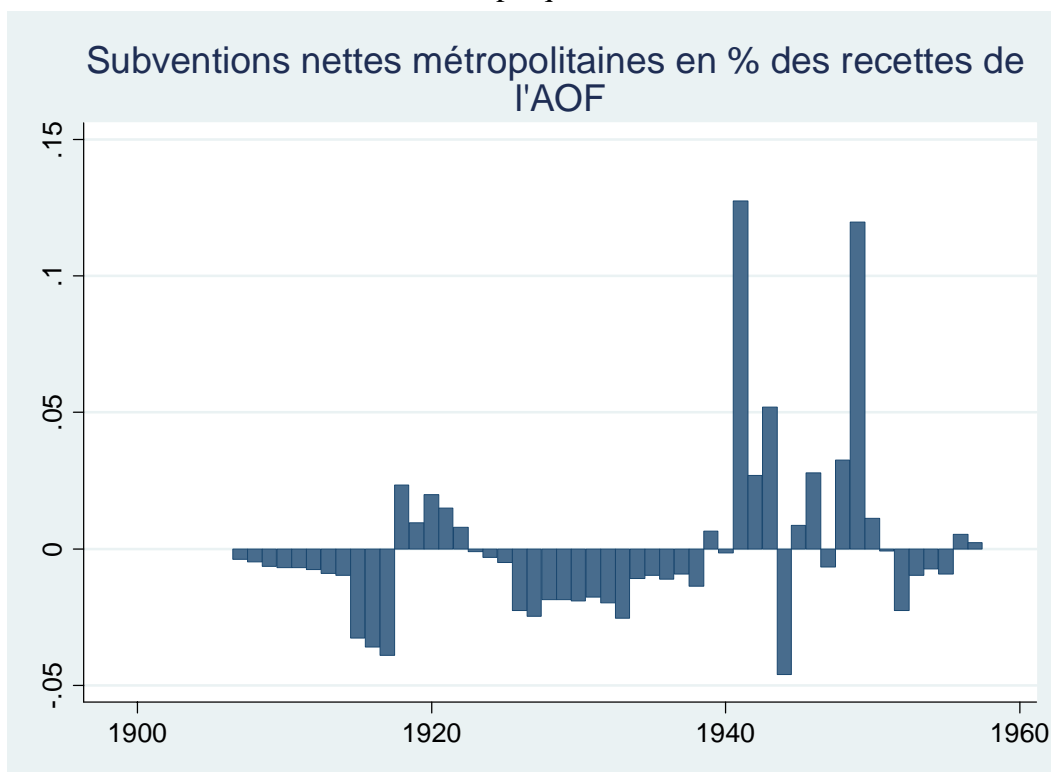


Comme ces transferts comprennent les prêts et les avances, nous devons nous garder d'interpréter ces résultats comme représentant la part de l'aide publique française sur le total des ressources publiques de l'AOF. Pour connaître la part de l'aide publique française sur le total des ressources publiques de l'AOF, nous devons considérer uniquement les subventions de la France vers l'AOF - nettes des subventions de l'AOF vers la France, puisque nous avons vu que l'élément don des prêts et avances de la France vers l'AOF ne permettait pas de considérer ces derniers comme relevant de l'aide publique. Le Graphique 10 présente la part des subventions nettes de la France vers l'AOF sur le total des recettes de l'AOF. Nous voyons que la part de l'aide publique française sur le total des ressources publiques de l'AOF a le plus souvent oscillé entre -5 et 5%, mises à part deux années qui ont connu un sort exceptionnel : les années 1941 et 1949.

L'année 1941 a été l'année de création du Fond de Solidarité Coloniale, qui n'a duré que quelques années en tant que précurseur du FIDES. Une somme très importante avait été apportée par l'Etat français à ce fond lors de sa création, devant servir à alimenter un programme de développement de la production de produits agricoles et de produits transformés. L'année 1949 a été elle aussi une année exceptionnelle car l'Etat a versé une subvention en très nette progression par rapport aux années passées au FIDES. Les années suivantes, l'aide publique de la France a chuté, malgré d'importants transferts au FIDES, car ces transferts n'étaient plus des subventions mais des avances. Ces deux années exceptées, l'aide publique française n'a jamais été très élevée par rapport au total des ressources de l'AOF. Elle a même la plupart du temps pesé négativement sur les ressources publiques du

territoire. En moyenne sur l'ensemble de la période, l'aide publique française a représenté à peine 0,4% du total des ressources publiques du territoire.

Graphique 10



Pour conclure, les ressources publiques de l'AOF pendant la période coloniale ont certes bénéficié des transferts métropolitains, mais seulement à hauteur de 5,7%, et presque totalement sous forme de prêts et d'avances dont les caractéristiques ne permettaient pas de classer dans les prêts concessionnels relevant de l'aide publique française. Le financement public de la colonisation a donc finalement été presque entièrement supporté par les contribuables locaux, mis à part les 0,4% de ressources publiques locales donnés par les contribuables français.

F. Qui a donc payé les déséquilibres commerciaux de l'AOF vis-à-vis de la France ?

Nous ne pouvons clore ce bilan du financement public de la colonisation française en AOF sans revenir sur les croyances que les historiens avaient véhiculées auparavant concernant le coût des colonies pour l'Etat français. La croyance qui dominait jusque là était que les colonies avaient été fortement coûteuses pour la France, essentiellement du fait des déficits commerciaux que la plupart d'entre elles entretenaient à l'égard de la France et qui, malgré un paradoxe apparent, ne rapportaient rien à la métropole. Comme nous l'exposons dans la partie I, Jacques Marseille argumente en effet que les déficits commerciaux des colonies à l'égard de la France ont nécessité des transferts de capitaux équivalents de la France vers les

colonies, équilibrant ainsi la balance des paiements entre la France et l'Outre-mer, annulant les gains commerciaux pour la métropole, et produisant une formidable aide au développement pour les colonies qui pouvaient dès lors vivre structurellement au dessus de leurs moyens. Prenant les déficits commerciaux des colonies vis-à-vis de la France comme mesure de l'aide que la France a dû verser aux colonies, Jacques Marseille estime à 9% la part du budget de l'Etat consacrée à l'aide au développement de 1945 à 1962 :

« Quel a été le coût de l'outre-mer pour le contribuable ? Incontestablement, les chiffres répondent beaucoup. Dans les années 1920, le financement des déficits a représenté en moyenne 8% des recettes budgétaires de la France ; dans les années 1930, ce coût a été beaucoup plus faible. Par contre, de 1945 à 1962, il s'est élevé à un peu plus de 9% en moyenne, avec des pointes impressionnantes en 1949, en 1951 et 1952 et en 1955. (...) En pourcentage du PIB enfin, on peut constater qu'au cours du siècle, la France a largement dépassé les 0.7% d'aide au développement souhaités par les instances internationales. »⁴⁰

Pour l'AOF seulement, l'aide publique française n'a représenté que 0.006% des dépenses du budget de l'Etat... Comment expliquer un tel écart entre l'estimation que fait Jacques Marseille de l'aide apportée par la France aux colonies et la notre ? Il y a deux raisons majeures à cet écart considérable.

La première raison est uniquement sémantique. Jacques Marseille assimile effectivement la plupart du temps les différentes formes de transferts qui existaient entre la France et l'AOF et entretient une confusion lourde de conséquence sur la nature des capitaux qui permettaient à la balance des paiements de l'outre-mer avec la France de s'équilibrer. En effet, les capitaux venus de France pouvaient être soit publics (subventions, prêts ou avances de l'Etat français), soit privés (investissements directs, investissements de portefeuille ou prêts de sociétés ou de banques françaises). Ces deux types de capitaux n'ont pas du tout la même signification financière pour la France car dans le cas des capitaux publics, il s'agit de subventions ou de prêts prélevés sur des fonds appartenant à tous les contribuables, alors que dans le cas des capitaux privés il s'agit d'investissements librement effectués par des détenteurs de capitaux mus par des objectifs de rentabilité. Les transferts de capitaux privés, ainsi que les prêts publics lorsqu'ils ne sont pas suffisamment concessionnels pour entrer dans la catégorie « aide publique », n'ont donc rien à voir avec ce que Jacques Marseille appelle « le coût de l'outre-mer pour le contribuable » ou encore « les 0.7% d'aide au développement souhaités par les instances internationales ». Si la France pouvait inclure tous les placements privés effectués par des résidents français à l'étranger dans son aide au développement, elle serait évidemment bien au-delà des 0.7% du PIB d'aide au développement souhaités par les

⁴⁰ Jacques Marseille, *La balance des paiements de l'outre-mer sur un siècle, problèmes méthodologiques*, Actes du colloque « La France et l'outre-mer, un siècle de relations monétaires et financières », Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, Imprimerie Nationale, 1997, in *Empire colonial et capitalisme français*, op. cit., p. 546.

instances internationales... L'idée sous-jacente s'il en est, ou en tout cas ce que cela laisse croire, c'est que les investissements privés outre-mer seraient à ce point de mauvaises affaires que l'on pourrait considérer qu'ils ont été perdus ou donnés aux colonies. Mais les taux de rentabilité des sociétés coloniales, établis par Jacques Marseille lui-même et par Catherine Coquery-Vidrovitch⁴¹, montrent qu'au contraire la plupart des sociétés coloniales étaient bien rentables ! Les prêts publics ont été rigoureusement honorés de remboursements par l'AOF pendant toute la période coloniale ! Il n'y a donc pas de raisons, même empiriques à défaut de théoriques, d'assimiler l'ensemble des transferts de capitaux de la France vers l'AOF ni à de l'aide au développement ni à un coût pour le contribuable. Il est vrai que Jacques Marseille n'est pas le seul ni le premier à avoir employé des expressions trompeuses pour qualifier les transferts de capitaux français qui compensaient les déficits commerciaux de l'outre-mer. François Bloch-Lainé écrit lui aussi :

« Tout se passe comme si la France fournissait les francs métropolitains qui permettent à ses correspondants d'avoir une balance profondément déséquilibrée : ainsi s'opère, aux frais de la métropole, le développement économique de tous les pays d'outre-mer, sans exception. »⁴²

Les termes employés évoquent plus le don et le dévouement que les placements juteux. S'il faut comprendre qu'une partie de ces francs métropolitains étaient tout simplement investis dans l'espoir d'une rentabilité élevée, qu'une autre partie était prêtée aux sociétés commerciales importatrices de l'outre-mer avec des conditions de prêts tout-à-fait classiques et qu'enfin une dernière partie était véritablement donnée par l'Etat, les termes employés par François Bloch-Lainé sont pour le moins bien mal choisis. Le doute n'est même plus possible quand on lit ce passage du rapport Jeanneney :

« La balance commerciale de la France avec les pays de la Zone franc n'a été déficitaire qu'en 1946 [*entre 1946 et 1962, note de l'auteur*]. Équilibrée en 1947 et 1948, elle a été constamment excédentaire de 1949 à 1961, et ce déséquilibre a dû être comblé par les dons ou avances que la France a été amenée à consentir à ces pays »⁴³.

Ici, ce sont explicitement les dons et les avances qui compensent les déficits commerciaux de l'outre-mer. A partir d'une confusion entretenue sur la nature des capitaux français venus outre-mer, on en vient donc à assimiler déficits commerciaux et aide au développement. En observant rigoureusement les dons de la France vers l'AOF, il est pourtant facile de s'apercevoir à quel point cet écart est grand. Mais là n'est que la première explication.

⁴¹ Voir la section I.A.c. de la Partie I.

⁴² François Bloch-Lainé, *op.cit.*, p. 44.

⁴³ *La politique de coopération avec les pays en voie de développement*, Rapport Jeanneney, Paris, Documentation française, 1963, p. 40.

La deuxième explication est comptable. Jacques Marseille suppose que le déficit commercial des pays d'outre-mer vis-à-vis de la France était équivalent aux transferts de capitaux de la France vers les pays d'outre-mer, car tout le monde sait qu'une balance des paiements est nécessairement, d'un point de vue comptable, équilibrée. Mais cet équilibre comptable, qui veut que le déficit de la balance courante soit compensé par un excédent de la balance financière, ne se traduit pas nécessairement par une égalité entre déficit commercial et réception de capitaux extérieurs⁴⁴. Dans le cas de l'AOF, l'excédent des importations sur les exportations a pu trouver un autre mode de compensation que les achats de titres (de créance ou de propriété) par des français sur ce territoire et que les dons de l'Etat français à l'AOF (dont nous avons vu qu'ils étaient très faibles). Une partie des importations sont en effet payées en liquide, c'est-à-dire que les sociétés importatrices règlent tout simplement leurs achats à la société exportatrice par un transfert de monnaie. Une société importatrice peut faire ce transfert de monnaie soit quand elle possède les fonds nécessaires, soit quand elle emprunte la somme nécessaire à une banque locale. Autrement dit, une société importatrice peut régler en liquide en puisant dans l'épargne locale. Dans ce cas, ce sont les avoirs de réserve du pays importateur qui diminuent, ce qui est inscrit au crédit des avoirs de réserve⁴⁵.

Or, dans le cas de l'AOF, nous ignorons quelle était l'épargne privée (certainement était-elle d'ailleurs très faible) mais nous pouvons faire une estimation assez précise de l'épargne publique en nous servant du total des recettes et dépenses des budgets territoriaux. Ceci n'est qu'une estimation car nous n'avons les données des budgets locaux qu'une année sur trois à partir de 1920. Pour estimer le solde budgétaire des budgets locaux pour les années inconnues, nous faisons l'hypothèse que l'évolution des recettes et dépenses est linéaire entre deux années connues. Par contre, nous avons les soldes des budgets généraux pour toutes les années de 1907 à 1957 (Graphique 11). En sommant tous les excédents des budgets généraux entre 1907 et 1957, l'épargne publique dégagée au cours de la période s'élève à 691,3 millions de Francs 1914. Du côté des budgets locaux, sous l'hypothèse donnée plus haut, le total de l'épargne publique s'élève à 250,3 millions de Francs 1914. Au total donc, l'AOF a dégagé quelques 941,6 millions de Francs 1914 d'excédents budgétaires entre 1907 et 1957, à mettre en face de 2 309,1 millions de Francs 1914 de déficits commerciaux sur la même période⁴⁶. Comme l'indiquent les budgets, ces excédents étaient systématiquement versés à la caisse des réserves, permettant ainsi à la banque de l'AOF de disposer de monnaie fiduciaire et d'augmenter la masse monétaire en AOF par le biais du crédit. L'épargne publique représente à elle seule 41% des déficits commerciaux de l'AOF vis-à-vis de la France. Nous

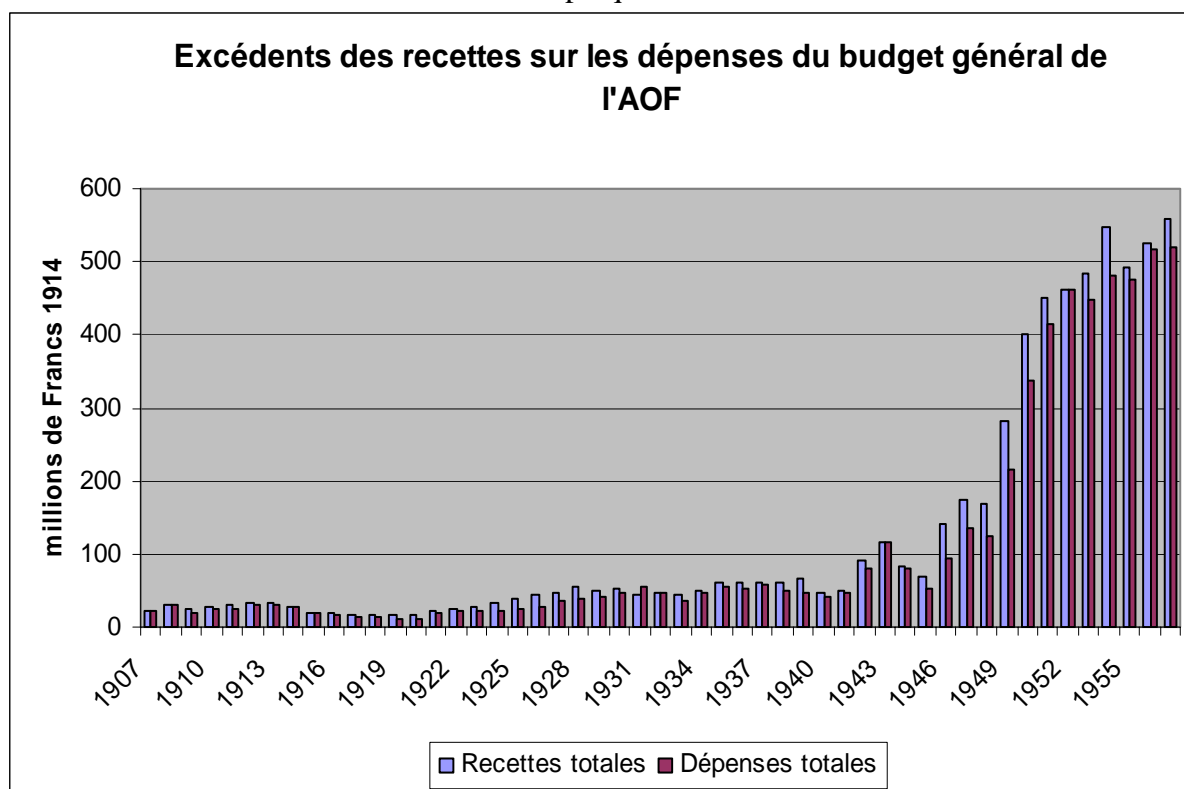
⁴⁴ L'Annexe 4 montre les principales composantes de la balance des paiements.

⁴⁵ Marc Raffinot et Baptiste Venet, *La balance des paiements*, Paris, La Découverte, 2003.

⁴⁶ Suivant les données de Jacques Marseille, *La balance des paiements de l'outre-mer sur un siècle, problèmes méthodologiques*, Actes du colloque « La France et l'outre-mer, un siècle de relations monétaires et financières », Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, Imprimerie Nationale, 1997, in *Empire colonial et capitalisme français*, op. cit., p. 553-554.

ne pouvons pas conjecturer que la totalité de cette épargne a servi à permettre aux sociétés importatrices de régler leurs achats aux sociétés françaises, mais enfin il est tout à fait impossible d'ignorer cette épargne et de supposer comme le fait Jacques Marseille que seuls les transferts de capitaux en provenance de la France ont pu combler le déficit commercial de l'outre-mer à son égard.

Graphique 11



Pour conclure, nous voyons donc que l'estimation que Jacques Marseille fait de « l'aide au développement » de la France à ses colonies souffre de la confusion qu'il introduit entre investissements privés, crédits privés, crédits publics et dons d'une part, et de la négation des ressources propres des colonies qui ont pu, comme l'a fait l'épargne publique, alimenter les réserves de liquidité et financer une bonne partie des excédents d'importations.

G. Conclusion

Le financement public de la colonisation en AOF a donc été quasi entièrement supporté par les contribuables locaux. L'aide publique française n'a représenté que 0,4% des ressources publiques locales. Le poids de la colonisation de l'AOF pour les contribuables français a été totalement négligeable, puisque seuls 0.006% des dépenses annuelles de l'Etat français ont été, en moyenne, consacrés à l'aide publique en AOF. Même en incluant les prêts et les

avances, les transferts publics de la France vers l'AOF n'ont représenté, en moyenne, que 0.09% des dépenses annuelles de l'Etat.

Tableau 3 : Bilan du financement de la colonisation en AOF (1898-1957)

	Volumes (en millions de Francs 1914)	% du total des ressources publiques de l'AOF	% du total des dépenses de l'Etat français
Total des dépenses du budget de l'Etat français	735 841	-	-
Total des recettes des budgets de l'AOF (hypothèse nulle entre 1898 et 1906))	12 915	-	-
Transferts : prêts, avances et subventions métropolitains, nets de ceux de l'AOF	732	5,7	0.1
Aide publique : subventions métropolitaines, nettes de celles de l'AOF	48,8	0,4	0.007

Rappelons une des principales conclusions de Jacques Marseille, reprise par Daniel Lefeuvre :

« Pour [les colonies], le plus lourd héritage est que la France, en versant beaucoup et sans grand discernement dans ses colonies, leur a fait croire que l'argent était monnaie courante et que la réduction des déséquilibres ne nécessitait aucun effort particulier. Pour ces pays, le sévère apprentissage des contraintes est aujourd'hui le prix du laxisme que la France a pratiqué pendant de trop longues années. Ce n'est pas le reproche qui lui est habituellement fait, mais c'est probablement le seul qu'elle mérite. »⁴⁷

Cette conclusion aurait pu se révéler vraie à la lumière des données budgétaires que nous avons collectées. Elle peut toujours d'ailleurs être vraie, même s'il faudrait le montrer, pour certains territoires de l'empire français autres que l'AOF. Mais nos résultats vont dans la direction opposée : non seulement la France n'a pas versé beaucoup dans ses colonies (sans discernement peut-être, mais ceci n'est pas un jugement à notre portée), mais la France n'a pas du tout fait croire à l'AOF que l'argent était monnaie courante ! L'AOF n'a reçu presque que des transferts sous formes de prêts et d'avances, dont les remboursements ont été parfaitement honorés durant toute la période que nous avons étudiée. Les 48,8 millions de

⁴⁷ Jacques Marseille, Empire colonial et capitalisme français..., op. cit., p. 13.

Francs 1914 de dons versés entre 1898 et 1957 ne sont pas le signe d'un grand laxisme de la part de la France vis-à-vis de l'AOF... S'il y a bien un reproche que la France coloniale ne mérite pas, c'est d'avoir perverti les futurs Etats africains en leur faisant croire que la réduction des déséquilibres ne nécessitait aucun effort. Les dépenses du budget général de l'AOF ont absolument toujours été inférieures à ses recettes, sauf en 1931. Il en a été de même des budgets locaux et annexes. La rigueur avec laquelle les budgets étaient tenus est même surprenante car la norme n'est pas l'équilibre, mais l'excédent. Les gouverneurs de l'AOF et des colonies qui la composaient affichaient un grand souci de la prévoyance et de la maîtrise des dépenses publiques, comme on peut le lire dans l'exposé des motifs qui introduit chaque budget. Les excédents budgétaires étaient considérables, et c'est ainsi que les caisses de réserve ont recueilli d'année en année des sommes souvent très confortables ayant pu servir à financer les sociétés commerciales.

La loi d'autonomie financière des colonies a donc été très respectée. L'équilibre des budgets territoriaux montre que la France n'a pas eu à fournir de sommes considérables pour que l'AOF survienne à ses propres besoins. Reste à étudier précisément quels étaient les besoins de l'AOF, et quels ont pu être les investissements réalisés sur le territoire à partir de ses propres ressources.

3. Réalité des investissements publics en Afrique Occidentale Française

La deuxième question à laquelle nous voulons répondre à l'issue de la partie I est de savoir quelle a été l'ampleur des équipements et des biens publics réalisés pendant la période coloniale. Pour l'AOF au moins, ce sont les populations locales qui se sont financé elles-mêmes presque la totalité de leurs propres équipements, comme nous venons de le voir. L'idée d'un complexe hollandais à la française selon lequel la décolonisation aurait permis à la France le redéploiement de capitaux publics sur le sol métropolitain est donc inappropriée. Pourtant, cette idée a eu la vie longue depuis ce numéro de Paris-Match de 1956 dans lequel le journaliste Raymond Cartier écrivait à propos de l'Afrique noire :

« La France, c'est vrai, ne se passerait pas d'elle sans une crise assez pénible de réadaptation, mais l'Afrique noire privée de son pilier français s'écroulerait instantanément dans la misère et le chaos... Mais il est impossible de ne pas se demander s'il n'eût pas mieux valu construire à Nevers l'hôpital de Lomé, à Tarbes le lycée de Bobo-Dioulasso et si l'asphalte de la route réalisée par l'entreprise Razel au Cameroun ne serait pas plus judicieusement employé sur quelque chemin départemental à grande communication. »⁴⁸

Comme nous l'avons vu, les ressources des budgets territoriaux provenaient pour une petite partie seulement de prêts de la métropole et pour une toute petite partie de dons de la métropole, et l'AOF, privée de son pilier français, pouvait en fait compter sur ses propres ressources pour ne pas s'écrouler instantanément dans la misère. De plus, le lycée de Bobo-Dioulasso n'avait pas été financé par les francs métropolitains, et il est donc vain de chercher dans quelle mesure il aurait mieux valu réaliser les investissements publics coloniaux en France. Mais outre cette erreur fondamentale sur la population qui a financé les équipements publics, cette article de Raymond Cartier laisse entrevoir que les équipements publics financés durant la période coloniale ont été fort nombreux. Comme Jacques Marseille lorsqu'il parle des francs déterrés sur les terrains exotiques « en grand nombre »⁴⁹, ou encore l'actuel Président de la République qui rend hommage au colon français qui « a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles [,] a rendu fécondes des terres vierges, a donné sa peine, son travail, son savoir »⁵⁰. Même s'il est maintenant acquis que ce sont les contribuables africains qui ont financé les écoles, les dispensaires et les routes d'Afrique Occidentale Française, il reste que c'est l'administration coloniale qui a décidé et organisé les investissements publics. En se référant à un très hypothétique contrefactuel sans colonisation, il est probable que les investissements en santé, en éducation et en infrastructures n'auraient

⁴⁸ Paris Match n°386, 1^{er} septembre 1956.

⁴⁹ Jacques Marseille, *Empire colonial...*, op. cit., p. 10.

⁵⁰ Discours de Dakar, 26 juillet 2007. Le discours de Dakar est disponible sur le site de l'Elysée :

http://www.elysee.fr/elysee/elysee/francais/interventions/2007/juillet/allocution_a_l_universite_de_dakar.79184.html

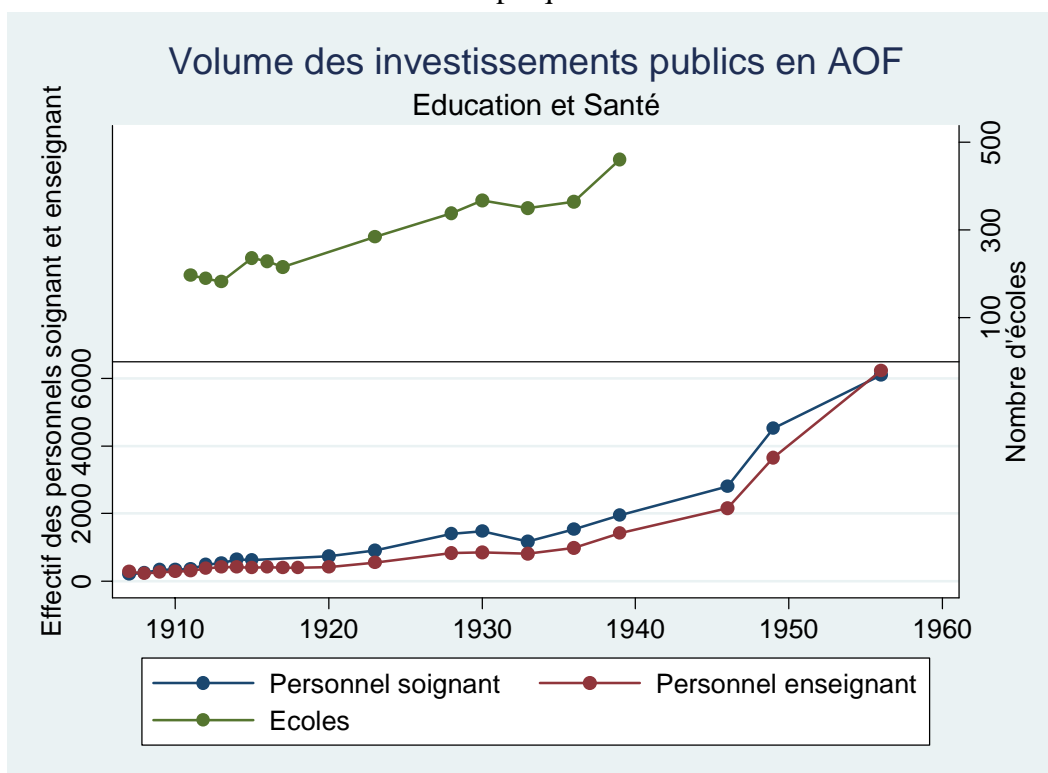
pas eu grand-chose de commun avec ceux que l'administration coloniale a orchestré, dans leur volume comme dans leur contenu. Au XIXe siècle, il existait déjà dans les régions septentrionales de l'AOF, qui avaient été islamisées par des incursions répétées du monde arabe au cours des siècles précédents, des écoles coraniques dédiées à l'instruction religieuse ; mais on ne trouvait pas d'école prodiguant un enseignement classique de l'écriture, de la lecture et des mathématiques. Les pratiques médicales occidentales n'avaient pas non plus été introduites et les infrastructures telles que nous pouvons en concevoir (routes bitumées, ponts, ports, chemins de fer etc.) n'existaient pas. Nul ne sait ce que le XXe siècle aurait réservé au sort des équipements publics en Afrique de l'Ouest sans colonisation. Toujours est-il que la colonisation a bel et bien été à l'origine, non pas financièrement mais institutionnellement, de la construction d'écoles publiques, d'hôpitaux, de dispensaires et d'infrastructures à l'occidentale. L'administration coloniale a collecté l'épargne locale, « forcée » comme le disait à juste titre Marseille puisque les impôts forfaitaires qui touchaient toute la population n'auraient certainement pas été épargnés mais plutôt consommés par la plupart des assujettis, et en a investi une partie pour mettre en place des équipements ressemblants aux équipements métropolitains, dans la logique chère à l'idéologie coloniale française « d'assimilation » des populations indigènes. Quelle fut l'ampleur de ces investissements ? C'est à cette question que nous voulons répondre dans cette dernière partie.

A. Quel a été le volume des investissements publics coloniaux ?

L'administration coloniale a investi dans quatre domaines : l'éducation, la santé, les infrastructures et l'aide à la production. Les investissements en éducation ont été essentiellement concentrés sur l'éducation primaire, et de manière moins importante sur l'éducation professionnelle et l'éducation secondaire. On trouvait dans chaque colonie des écoles primaires « de village », réparties sur tout le territoire, puis dans les villes les plus importantes des écoles primaires « régionales », des lycées, ainsi que parfois des lycées professionnels. Les enseignants qui exerçaient dans l'éducation publique française étaient de grades très hétérogènes, certains enseignants étant parmi les plus hauts gradés de la fonction publique française (hors-classe) tandis qu'à l'opposé se trouvaient de simples moniteurs, souvent africains. Les budgets locaux recensaient assez fréquemment les écoles et les enseignants présents dans toute la colonie, ce qui nous a permis de connaître le nombre d'enseignants et d'écoles présents sur tout le territoire pour un grand nombre d'années de la période coloniale. Le graphique 12 montre l'évolution du nombre d'écoles et d'enseignants présents dans tout le territoire de l'AOF. Nous n'avons plus de données sur le nombre d'écoles pour certaines colonies après 1939, donc nous ne pourrions qu'estimer le nombre d'écoles après cette date et nous avons préféré nous en tenir aux valeurs connues. Pour le nombre d'enseignants, nous avons moins de points en fin de période qu'au début, mais nous

pouvons tout de même retracer l'évolution du nombre d'enseignants de 1907 à 1956. En 1907, le territoire de l'AOF comptait 282 enseignants pour un peu moins de 200 écoles (elles étaient 198 en 1911, qui est la donnée la plus ancienne). Pour un territoire qui comptait en 1910 près de 12 millions d'habitants⁵¹, cela représentait un enseignant pour un peu plus de 42 500 habitants, c'est-à-dire une goutte d'eau dans le désert. Le nombre d'enseignants a cependant fortement augmenté puisqu'en 1956, le territoire de l'AOF comptait 6 244 enseignants. Rapporté à une population d'environ 17,5 millions d'habitants en 1950⁵², cela représentait un enseignant pour 2 800 habitants. Nous étions encore très loin des effectifs nécessaires pour rendre envisageable une scolarisation universelle à la française, mais la situation s'était cependant fortement améliorée entre 1907 et 1956. Le tableau 4 montre qu'en moyenne sur l'ensemble de la période coloniale, il se trouvait un millier d'enseignants pour toute la population de l'AOF. En 1939, dernière date pour laquelle nous connaissons le nombre d'écoles, il n'y avait toujours que 461 écoles dans toute l'AOF. Les investissements en éducation, malgré leur progression, sont donc restés très faibles par rapport aux besoins locaux. La France n'a pas réellement entrepris d'accomplir ce que les idéologues de l'époque appelaient sa « mission civilisatrice » dans le territoire de l'AOF, ou ne s'en est tout du moins pas donné les moyens.

Graphique 12



⁵¹ Les recensements coloniaux nous ont permis de chiffrer à 11 982 491 personnes la population de l'AOF en 1910.

⁵² Les recensements coloniaux nous ont permis de chiffrer à 17 574 748 personnes la population de l'AOF autour de 1950.

Tableau 4 : Volumes des investissements publics coloniaux

Moyenne annuelle	Travaux publics (en millions de FF 1914)	Aide à la production (en millions de FF 1914)	Effectif du personnel enseignant	Nombre d'écoles	Effectif du personnel soignant
Générale 1907-1956	58	1,6	1 003	285	1 389
Début colonisation 1907-1920	19	0	352	208	451
Milieu colonisation 1921-1940	31	0	906	361	1,408
Fin colonisation 1941-1956	119	4,5	4 019	-	4 480

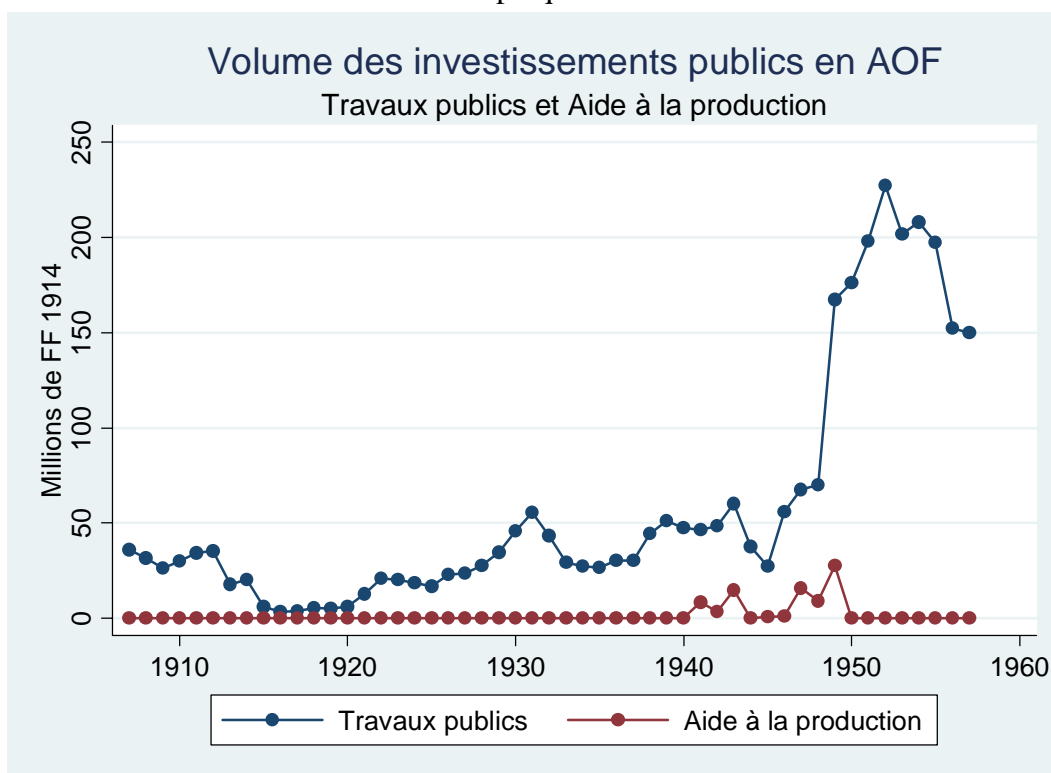
Concernant les investissements dans le domaine de la santé, les budgets nous ont permis de collecter les effectifs du personnel soignant. Le personnel soignant comprenait lui aussi des catégories de personnes aussi différentes que des médecins militaires hors-classe d'une part et de simples manœuvres transportant les malades d'autre part. Nous n'avons pas cherché à distinguer entre toutes ces catégories, pour avoir une vision la plus synthétique possible des investissements. Nous voyons sur le Graphique 12 que les effectifs du personnel soignant ont connu exactement la même évolution que ceux du personnel enseignant, tout en étant légèrement supérieur à celui-ci. En moyenne sur l'ensemble de la période coloniale, le territoire de l'AOF comptait un peu moins de 1 400 « agents de santé », toutes catégories confondues. Là encore, la progression est importante puisque l'AOF comptait 247 agents de santé en 1907 et 6 104 en 1956. Mais cela ne représente toujours pas grand-chose par rapport aux besoins et aux revendications humanistes affichées en France.

Concernant les investissements de travaux publics, il était impossible à partir des budgets territoriaux de comptabiliser le nombre de kilomètres de routes, le nombre de ponts, de puits, de bâtiments ou d'égouts que l'administration coloniale a fait construire en AOF. Nous avons cependant des données très précises sur les dépenses faites dans tous les budgets pour le compte des travaux publics. Nous avons également agrégé les dépenses de toute sorte, chemins de fer, installations portuaires, entretien des bâtiments, construction de bâtiments neufs, de routes, de puits etc. Nous avons également agrégé les dépenses de personnel (ingénieurs des travaux publics, agents administratifs et agents de terrain) et les dépenses de matériel (outillage, matériaux etc.). Ceci nous est imposé par le fait que les budgets ne

distinguaient pas toujours ces deux types de dépenses. Mais quand ils le faisaient, il est très net que les dépenses de matériel représentent un poids considérable par rapport aux dépenses de personnel. Ceci peut s'expliquer par une particularité du système colonial : les travaux forcés. Le système des travaux forcés consistait à obliger par la loi tout individu de sexe masculin à partir d'un certain âge (souvent 16 ans) à donner tous les ans quelques jours de sa personne pour effectuer des travaux publics. Ces jours de travaux publics dus à la collectivité étaient appelés des « prestations ». A partir de 1914, les individus concernés ont eu le droit de racheter leurs jours de prestation, à un tarif prévu par le service des impôts. C'est ainsi que l'on vit apparaître dans les budgets une nouvelle recette appelée « rachat des prestations », qui resta extrêmement maigre étant donné la faible capacité qu'avaient les populations locales à dégager du numéraire. Seuls quelques rares privilégiés avaient les moyens de racheter leurs prestations et échappaient ainsi aux travaux forcés. La main d'œuvre ayant servie à la réalisation des travaux publics n'a donc rien coûté à l'administration coloniale.

Le Graphique 13 montre l'évolution des dépenses de travaux publics entre 1907 et 1956. On peut remarquer que ces dépenses ont connu une plus grande instabilité que les effectifs des personnels enseignant et soignant, certainement de par la nature même de ces différents investissements : il est plus facile de contracter et d'augmenter rapidement des dépenses ne faisant pas ou peu intervenir de personnel, que d'embaucher et surtout de débaucher d'une année sur l'autre des enseignants et des agents de santé.

Graphique 13



Le décrochage de l'après-guerre est également beaucoup plus marqué pour les dépenses de travaux publics que pour les enseignants et les agents de santé. Ceci s'explique par le fait que le programme du FIDES concernait essentiellement les équipements et les infrastructures, beaucoup plus que la santé et l'éducation. C'est ainsi que l'on est passé d'une moyenne annuelle de 19 et 31 millions de Francs 1914 pour les années 1907-1920 et 1921-1940 à une moyenne annuelle de 119 millions de Francs 1914 pour les années 1941-1956. La fin de la période coloniale a donc bien été beaucoup plus faste que les périodes précédentes en termes d'équipements. Ceci est la preuve que la politique volontariste initiée avec le programme FIDES a connu une certaine réalité sur le terrain. Il est cependant difficile d'évaluer ce que représentent les dépenses en travaux publics en termes de réalisations. En moyenne sur l'ensemble de la période coloniale, les dépenses en travaux publics se sont élevées à 58 millions de Francs 1914. Il est intéressant de noter que l'aide publique française apportée à l'AOF entre 1898 et 1956, 48,8 millions de Francs 1914, ne représente même pas une année de dépenses en travaux publics.

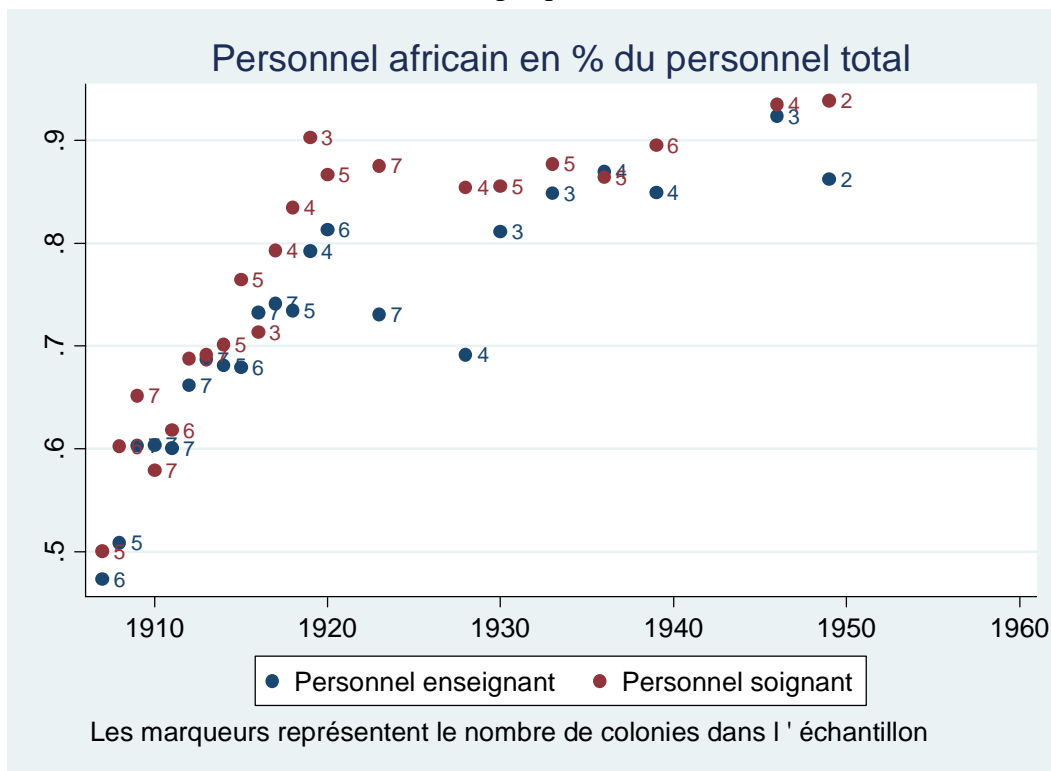
Enfin, concernant les aides à la production, les dépenses sont restées extrêmement faibles. Ces aides devaient fournir aux secteurs agricole et industriel les moyens de déployer de nouvelles techniques de production. Seules les années 1940 ont vu quelques efforts financiers faits par l'administration coloniale. Mais la maigreur des sommes allouées, 1,6 millions de Francs 1914 en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période coloniale, montre bien que la priorité de l'administration française n'était pas d'aider les secteurs productifs à se développer. Ceci confirme les analyses de Jean Dresch à propos de l'économie de traite : les investissements réalisés en AOF ne touchaient pas au secteur productif mais se concentraient sur les infrastructures permettant l'acheminement des marchandises pour les sociétés d'import-export. L'importance accordée par les budgets aux infrastructures portuaires, aux voies ferrées et aux routes permettant de rallier les régions plus centrales à ces ports face à la faiblesse des aides à la production souligne la logique économique qui sous-tendait les investissements publics. La composition des dépenses budgétaires est l'illustration du type d'économie mis en place par les autorités françaises : une économie de traite.

B. Quels ont été les transferts de capital humain de la France vers l'AOF ?

Si les investissements publics ont été presque entièrement financés par les ressources locales, nous pouvons nous demander si la France n'a pas cependant contribué au développement économique et social des colonies par des transferts de capital humain, c'est-à-dire par le biais des migrations de personnes françaises qualifiées ayant apporté leur savoir dans le territoire de l'AOF. Une chose est en effet le capital financier, autre chose est le capital humain. Les théories de la croissance économique font toutes intervenir ces deux facteurs comme les

composantes essentielles de la croissance des nations. Bien que les effectifs des personnels enseignant et soignant aient été seulement de l'ordre du millier pour tout le territoire, quelle était la part de français dans ces effectifs ? Certains budgets, surtout les plus anciens, n'hésitent pas à distinguer le personnel français du personnel indigène. Nous pouvons donc avoir une idée précise du nombre d'enseignants et d'agents de santé venus de France en AOF pour contribuer à la « mission civilisatrice » de la France (Graphique 14).

Graphique 14



Alors que les personnels soignant et enseignant étaient composés pour moitié de français et pour moitié d'africains au tout début de la période coloniale, la proportion de français a très rapidement chuté pour ne représenter dès les années 1920 que moins de 20% des effectifs. En 1950, la part des français dans les écoles et les hôpitaux se situait vraisemblablement autour de 10%, même si nos données sont moins fiables en fin de période du fait du peu de colonies dans l'échantillon. Pour un total d'enseignants et un total d'agents de santé qui sont passés d'environ 250 à 6 000, nous pouvons donc estimer que le nombre d'enseignants et le nombre de médecins français présents en AOF se situaient autour de 125 au début de la période coloniale et 600 à sa fin.

Cependant les migrants français n'étaient pas tous médecins et enseignants. On trouvait en AOF toutes autres catégories de français, surtout dans l'administration et les services attenants, mais aussi dans les maisons de commerce et les banques implantées sur le territoire,

ainsi que dans l'armée et la gendarmerie. Les recensements coloniaux nous ont permis d'établir que la population française en AOF, femmes et enfants inclus, s'élevait à 7 610 individus en 1910, 13 239 en 1925 et 53 087 en 1950⁵³, ce qui donne une part de la population totale de 0,6‰ en 1910, 1‰ en 1925 et 3‰ en 1950. L'AOF n'a donc pas été une terre de peuplement français comme le fut l'Algérie. Outre que les enseignants et les médecins étaient fort peu nombreux, les transferts de capital humain dans leur ensemble n'ont donc pas été déterminants pour le développement de l'économie locale.

C. Le coût des investissements publics coloniaux : à l'origine de leur rareté ?

Le dernier point que nous voulons aborder au sujet des investissements publics coloniaux, et qui est inséparable du bilan du financement de la colonisation dans son ensemble, est celui du coût des investissements entrepris par l'administration coloniale. En effet, la faible ampleur des investissements réalisés doit être mise en rapport avec le coût extrêmement élevé de ces investissements, et plus généralement avec le poids que faisait peser le secteur public colonial sur les finances publiques territoriales.

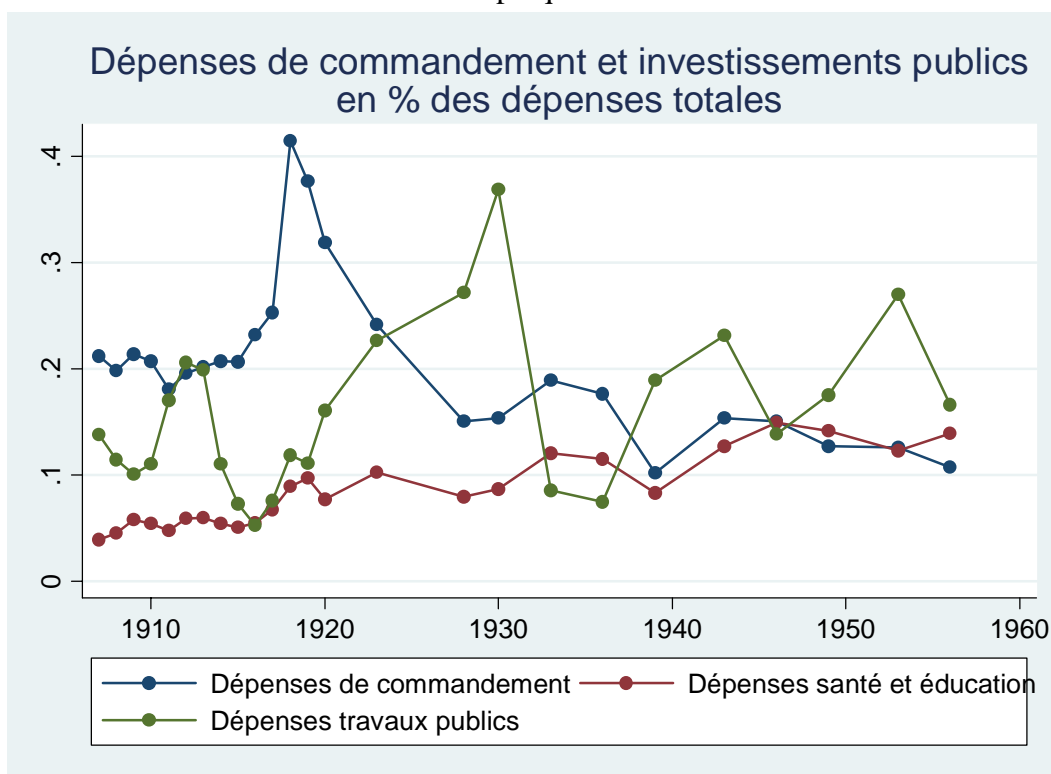
L'économie publique en AOF portait la marque d'une forme d'absurdité inhérente aux économies coloniales. Le paradoxe des budgets territoriaux était le suivant : alimentés par des ressources locales prélevées dans une économie à faible revenu, ils supportaient les charges d'une administration française dont les salaires et le mode de vie s'alignaient sur ceux d'une économie à haut revenu. Les budgets ont dès lors ceci de très surprenant que les charges du personnel attaché au gouvernement, aux services administratifs, à l'administration territoriale et aux services publics apparaissent comme disproportionnées par rapport aux capacités fiscales. Par exemple, la solde d'un administrateur de cercle de 1^{ère} classe au début des années 1910 était de 14 000 Francs par an, plus les indemnités d'éloignement, indemnités de résidence, frais d'abonnement et frais de déplacement qui élevaient leur revenu à environ 18 000 Francs par an. A cette même époque, les habitants de l'AOF devaient à l'Etat autour de 3 Francs d'impôt forfaitaire par an (un peu plus dans les régions les plus aisées, un peu moins dans les régions les plus pauvres). Si bien qu'il fallait réunir les impôts de 6 000 contribuables pour supporter la solde coloniale d'un seul administrateur... La solde d'un enseignant français hors indemnités s'élevait alors à 6 000 Francs, celle d'un médecin français à 12 000 Francs. A ce tarif, les investissements publics devenaient effectivement hors de prix pour des populations qui avaient déjà du mal à payer leurs impôts en numéraire. Les salaires des employés indigènes de l'administration coloniale, interprètes ou commis, qui devaient compter parmi les plus aisés de la population ouest-africaine, s'élevaient à quelques centaines de Francs, et pouvait aller pour les plus avancés à un millier de Francs. Un moniteur indigène

⁵³ Il s'agit en fait d'une estimation de la population française autour de 1950

touchait quant à lui maximum 600 Francs. La productivité marginale des instituteurs français était-elle dix fois plus grande que celle des instituteurs africains ? Il est plus probable qu'ici les conventions aient pris le pas sur le marché et que ces écarts soient surtout la marque des normes sociales pesant sur la fixation des salaires. Mais ce que nous voulons surtout souligner, c'est que le coût des investissements publics et de l'administration coloniale était manifestement disproportionné par rapport aux capacités contributives de la population locale. Ce décalage explique certainement la faiblesse des investissements coloniaux : pour un instituteur français, les pouvoirs publics auraient pu engager 10 moniteurs africains, qui auraient par ailleurs été peut-être plus à même d'adapter leur enseignement aux besoins locaux (à commencer par enseigner dans la langue parlée localement).

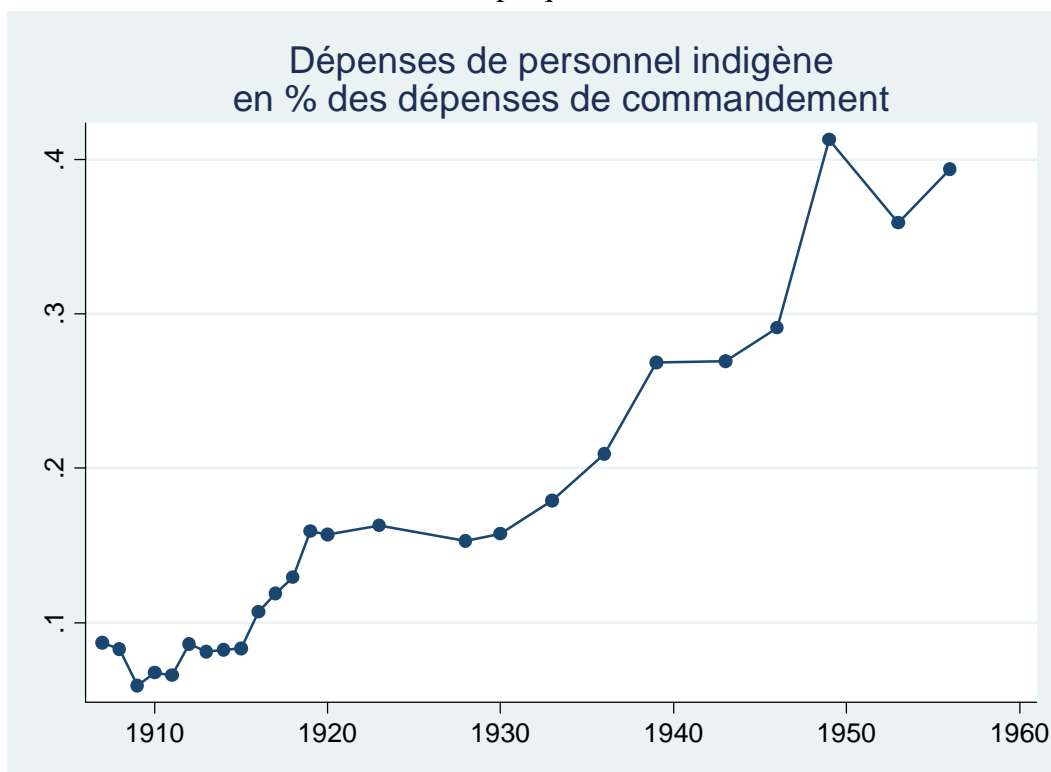
Le Graphique 15 montre la part des dépenses de commandement, la part des dépenses d'éducation et de santé et enfin la part des dépenses d'infrastructures sur le totales des recettes budgétaires, budgets généraux et budgets locaux confondus. Les dépenses de commandement comprennent les dépenses de personnel et de matériel du Gouvernement général de l'AOF, des Gouvernements des colonies, ainsi que les dépenses de personnel de l'administration territoriale dans les cercles (commandants de cercles, adjoints, commis, interprètes et secrétaires). Les dépenses d'éducation et de santé d'une part et les dépenses de travaux publics d'autre part comprennent toutes les dépenses de personnel et de matériel des budgets généraux et locaux.

Graphique 15



On peut remarquer que les dépenses de commandement ont représenté une part très importante de l'ensemble des dépenses du territoire, entre 11 et 41%, avec une moyenne de 20% sur toute la période 1907-1957. 20% des dépenses totales étaient donc consacrées aux seuls gouverneurs, administrateurs de cercles et leurs adjoints. Les dépenses des huit gouvernements locaux totalisent à elles seules 64 millions de Francs 1914 entre 1907 et 1957, soit 1,3 fois l'aide publique française allouée à l'AOF entre 1898 et 1957. Les dons versés par la France à l'AOF n'ont donc même pas couvert les dépenses de bureaux des gouvernements locaux. La part du personnel africain dans les dépenses de commandement a été en moyenne de 17%, en très nette progression au cours de la période : elle est passée de moins de 10% avant 1915 à environ 40% dans les années 1950 (Graphique 16). Cela montre que le poids de l'administration française a été considérable dans le total des dépenses de commandement. En moyenne, ce sont près de 5/6^e des dépenses de commandement qui concernaient uniquement le personnel français. Autrement dit, plus de 16% du total des dépenses des budgets généraux et locaux étaient absorbés par le seul personnel de commandement français.

Graphique 16



On comprend mieux pourquoi les investissements publics n'ont pas pu véritablement prendre l'ampleur que la France aurait peut-être souhaité leur donner. Les charges du personnel français, dont nous n'avons évoqué que la partie commandement, plombaient littéralement les finances publiques territoriales. C'est donc peut-être là une des clefs les plus importantes du financement de la colonisation en AOF : non seulement les budgets territoriaux n'ont reçu que

de faibles dons de la part de la France, mais en plus ils avaient à leur charge les salaires du personnel français installé dans le territoire. C'est peut-être parce que l'Etat français a reconnu ce paradoxe qu'il a repris à sa charge à partir de 1949 les salaires des administrateurs et des gouverneurs. C'est d'ailleurs ce qui explique la progression de la part du personnel africain sur le total des dépenses de commandement dans les années 1950 (Graphique 16). Les budgets territoriaux gardaient à leur charge les dépenses de personnel français placés hiérarchiquement sous les administrateurs de cercles ; cette décharge concernait donc seulement les plus hauts fonctionnaires, mais de ce fait les plus coûteux.

Faudrait-il comptabiliser tous les salaires que les populations locales ont versé aux fonctionnaires français, gouverneurs, administrateurs, adjoints, conseillers, trésoriers, percepteurs, secrétaires, dactylo, enseignants, médecins, infirmières, etc.? Doit-on considérer le paiement de ces salaires comme un transfert de l'AOF vers la France ? Nous ne le ferons pas pour deux raisons au moins. Nous sommes d'une part incapables de chiffrer précisément la totalité des salaires versés aux fonctionnaires français. Cela est possible pour certaines catégories de fonctionnaires comme le personnel de commandement, les enseignants et les médecins, mais non pour la plupart des autres catégories que nous avons citées ci-dessus. D'autre part, le vrai transfert serait plutôt la différence entre la totalité des salaires versés aux fonctionnaires français et la totalité des salaires qui aurait été versés à une administration équivalente constituée d'africains. Nous n'allons donc pas nous lancer dans une telle estimation. Mais comme nous l'avons vu, l'aide publique française versée à l'AOF, loin d'avoir compensé les charges que le personnel français a fait peser sur les finances publiques territoriales, n'a même pas couvert les charges de bureaux des huit gouvernements locaux. Il est donc certain que la somme des salaires versés aux fonctionnaires français par les contribuables de l'AOF est sans commune mesure avec l'aide publique versée par la France à l'AOF.

4. Conclusion

En conclusion, le bilan du financement de la colonisation en AOF se révèle très différent de ce que nous avons lu et entendu depuis 1984. L'AOF n'a pas été un tonneau des Danaïdes pour l'Etat français qui lui a prêté une très petite part de ses ressources publiques et ne lui a quasiment rien donné. La France n'a pas été pour l'AOF le pilier sans lequel elle aurait sombré dans la misère puisque les prêts français n'ont représenté qu'une petite partie de ses ressources, et les dons quasiment rien. Par contre, la France a été un poids financier conséquent pour l'AOF, le personnel français installé sur son territoire ayant absorbé une part importante des ressources locales.

La colonisation en AOF n'a donc pas été pour la France une si mauvaise affaire : outre que l'AOF a offert de nouveaux débouchés à certains biens de consommation, une source d'approvisionnement protégée en matières agricoles, et des occasions de placement de capitaux intéressants notamment dans les secteurs bancaire et commercial, l'AOF n'a presque rien coûté aux contribuables français et a financé les salaires de plusieurs milliers de fonctionnaires venus de la métropole. Cette expérience a peut-être alangué certains secteurs exportateurs et affaibli de ce fait leur compétitivité, mais il est peu vraisemblable qu'au final la France y ait perdu. Il est très probable en revanche que la France se soit séparée de territoires tels que l'AOF au moment où ceux-ci devenaient effectivement moins rentables. Les années 1950 ont été en effet à plusieurs égards singulières par rapport au reste de la colonisation : les prix d'approvisionnement en matières premières ont cru fortement à partir de 1952 du fait de l'instauration du Code du travail dans les colonies françaises, les salaires des hauts fonctionnaires coloniaux devenaient à la charge du budget de l'Etat, et les politiques volontaristes d'après-guerre provoquaient une augmentation importante des avances -plus que des dons- accordés par le Trésor public à ses territoires dans le cadre du programme du FIDES, quand par ailleurs la reconstruction de l'après-guerre et la réouverture des frontières internationales redonnaient aux investisseurs des opportunités de placements intéressants dans les pays occidentaux. Au plan politique, les années 1950 ont été celles de l'abolition du Code de l'indigénat et du travail forcé, de l'attribution de la citoyenneté française aux anciens « sujets » de l'empire, de l'instauration du suffrage universel dans les colonies et de la création des assemblées territoriales et du 2^e collège à l'assemblée nationale⁵⁴. Pendant la dernière décennie de colonisation, l'AOF a donc certainement perdu de son intérêt

⁵⁴ Loi Lamine Guèye du 25 avril 1946.

économique parce qu'elle commençait tout simplement à recevoir un traitement proche des pratiques métropolitaines. La France avait à peine amorcé une politique volontariste d'assimilation et de coopération qu'elle se désengagea. Tout le reste du temps, la rentabilité économique de la colonisation en AOF pour la France ne semble pas faire de doute étant donné la nullité de son coût.

Pourquoi les travaux précédents n'aboutissaient-ils pas aux mêmes conclusions ? La première raison est que la plupart des travaux existants, hormis ceux de Jacques Marseille à partir de 1984, travaillent sur des périodes restreintes et ne peuvent donc pas donner de conclusion globale. La deuxième raison est que la plupart des travaux existants, hormis celui de Catherine Coquery-Vidrovitch de 1983, ne prennent pas en considération les transferts publics de l'AOF vers la France, subventions et remboursements de prêts et d'avances, masquant ainsi un élément important du coût direct de la colonisation pour l'Etat français. La troisième raison est qu'aucun des travaux existants ne différencie les prêts et les dons versés par la France à ses colonies, assimilant les prêts et les avances à de l'aide publique alors même qu'ils ne contenaient pas d'éléments de concessionnalité. La quatrième raison, qui concerne les travaux de Jacques Marseille et de Daniel Lefeuvre, est que leurs travaux se focalisent sur des données des années 1950 qui concernent plutôt l'Algérie, et généralisent leurs observations à toute la période coloniale et à tout l'empire. Enfin, la cinquième raison, qui ne concerne que les travaux de Jacques Marseille, est que les données chiffrées sont manipulées de façon légère, faisant croire que les déficits commerciaux des colonies vis-à-vis de la France ont été uniformément compensés par des transferts publics de la France vers ses colonies. Dans le cas de l'AOF, ceci est faux. Notre travail a donc permis d'éclaircir la question du financement global de la colonisation en AOF, résultat partiel qui demanderait à être complété par les autres territoires de l'ancien empire français.

Nombreux sont encore les habitants des Etats de l'ancienne Afrique Occidentale Française qui pensent devoir à la France leurs écoles et leurs routes, leurs hôpitaux et leurs chemins de fer. Puisse ce travail leur permettre de réaliser que ce sont leurs propres ressources, financières et humaines, qui ont permis la réalisation de la quasi-totalité de ces équipements. Puisse-t-ils également réaliser que la colonisation leur a fait supporter le coût d'un personnel français aux salaires disproportionnés et de services publics chers et mal adaptés. Le bilan économique de la colonisation pour les anciennes colonies est impossible à établir par manque de contrefactuel, mais il ne fait pas beaucoup de doute qu'il soit négatif étant donné la nullité de ses gains.

Annexe 1 : Composition type des budgets coloniaux

Les budgets débutent toujours par un exposé des motifs rédigé par le gouverneur de la fédération et informant le lecteur des événements importants permettant, si besoin, d'expliquer la composition du budget. S'ensuit un récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice (Images 1 et 2), puis un développement des recettes (Image 3), un développement des dépenses (Images 4 et 4bis), et plusieurs annexes comprenant en général l'exposé des tarifs des impôts (Image 5), la situation de la caisse de réserve, la liste des recouvrements et décaissements sur les exercices antérieurs et la situation des différents comptes de trésorerie.

Si les budgets sont globalement rédigés au niveau de la colonie, ils comportent fréquemment des indications concernant la répartition géographique des recettes et des dépenses. Cette répartition géographique est donnée soit sous forme de tableaux (Images 6 et 6bis), soit sous forme de texte (Image 7) et est parfois très détaillée (Image 8).

Les budgets locaux de la Côte d'Ivoire, du Dahomey (actuel Bénin), de la Haute-Volta (actuel Burkina-Faso), de la Guinée, de la Mauritanie, du Niger, du Soudan français (actuel Mali) et du Sénégal ont tous été visionnés à Dakar, hormis les budgets de 1930 à 1960 des colonies du Sénégal, de la Mauritanie et du Soudan français qui ont été visionnés à la BNF. Les budgets fédéraux, les budgets annexes aux budgets fédéraux et les budgets des fonds d'emprunts ont été visionnés à la BNF. Pour les budgets visionnés à Dakar, nous avons conservé les pages des budgets qui nous étaient utiles sous format numérique, alors que pour les budgets visionnés à la BNF, nous avons procédé à la saisie des données sur place et ne possédons donc pas les documents sous format numérique.

Image 1 : Récapitulatif des recettes (Budget local du Dahomey, 1933)

22 EXERCICE 1933			NATURE DES RECETTES		PREVISIONS	
CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHES	PROPOSEES EN FRA	PREVISIONS EN FRA	EN FRA	EN FRA
RÉCAPITULATION						
Section Première. — Recettes ordinaires						
CHAPITRE	I.	— Impôts perçus sur rôles.....	18.504.450	18.504.450		
—	II.	— Contributions perçues sur liquidations.....	9.850.000	9.850.000		
—	III.	— Produit des exploitations industrielles.....	2.312.000	2.312.000		
—	IV.	— Produits perçus sur ordres de recette.....	7.045.080	7.045.080		
—	V.	— Prélèvements ordinaires sur la Caisse de réserve.....	"	"		
—	VI.	— Recettes d'exercices clos.....	500.000	500.000		
—	VII.	— Recettes d'ordre.....	"	"		
—	VIII.	— Exploitation des Chemins de fer, du Service Automobile et du Wharf.....	7.253.670	7.253.670		
			40.571.700	40.571.700		
Section II. — Recettes extraordinaires						
CHAPITRE	IX.	— Recettes diverses.....	"	"		
—	X.	— Prélèvements exceptionnels sur la Caisse de réserve.....	"	"		
			TOTAUX.....	40.571.700	40.571.700	
			Différence en moins.....			

Annété en recettes à la somme de quarante-six millions deux cent soixante et onze mille sept cents francs et cent cents francs
d'Administration, dans sa 75^e séance de ce jour.

Porto-Novo, le 23 juin 1932
Le Lieutenant-Gouverneur.
BLACHER

Image 2 : Récapitulatif des dépenses (Budget local du Dahomey, 1933)

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHES	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS	
				DEMANDÉS EN 1933	ACTUÉS EN 1933
RECAPITULATION					
Section I^{re} — Dépenses ordinaires					
1	CHAPITRE	I.	DÉTRES EXIGIBLES.....	163.000	161.900
2	—	II.	GOUVERNEMENT. — Dépenses de personnel.....	613.800	629.200
3	—	III.	— — — — — Dépenses de matériel.....	203.310	317.110
4	—	IV.	SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Personnel).....	8.615.100	9.269.310
5	—	V.	— — — — — (Matériel).....	1.489.080	1.095.202
6	—	VI.	SERVICES FINANCIERS (Personnel).....	1.788.825	2.423.200
7	—	VII.	— — — — — (Matériel).....	329.100	457.210
8	—	VIII.	SERVICES D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES (Personnel).....	5.354.000	5.705.850
9	—	IX.	SERVICES D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES (Salaires d'ouvriers et main-d'œuvre).....	493.730	540.000
10	—	X.	SERVICES D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES (Matériel).....	3.634.410	3.911.450
11	—	XI.	TRAVAUX PUBLICS (Entretien et constructions neuves).....	1.280.800	1.565.800
12	—	XII.	SERVICES D'INTÉRÊT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (Personnel).....	6.042.000	6.228.220
13	—	XIII.	— — — — — (Matériel).....	4.270.650	5.015.000
14	—	XIV.	DÉPENSES DIVERSES (Personnel).....	65.900	62.150
15	—	XV.	— — — — — (Matériel).....	3.891.250	4.692.010
16	—	XVI.	FONDS SECRETS.....	1.000	1.000
17	—	XVII.	DÉPENSES IMPRÉVUES.....	117.581	267.888
18	—	XVIII.	DÉPENSES D'ORDRE.....	—	—
19	—	XIX.	DÉPENSES DES CHEMINS DE FER ET WHARF.....	7.503.235	8.421.235
20	—	XX.	TRAVAUX SUR PROGRAMME SPÉCIAL.....	314.401	221.000
			Total.....	46.271.700	51.265.200
			Différence en moins.....		
Section II. — Dépenses extraordinaires					
21	CHAPITRE	XXI.	TRAVAUX EFFECTUÉS SUR FONDS DE CONCOURS.....	—	—
22	—	XXII.	TRAVAUX SUR PROGRAMME SPÉCIAL.....	—	600.000
			Total.....	—	600.000
RÉCAPITULATION :					
			Total de la Section I ^{re} : Dépenses ordinaires	46.271.700	51.265.200
			— II : Dépenses extraordinaires	—	600.000
			TOTAUX GÉNÉRAUX.....	46.271.700	51.865.200
			Différence en moins.....		

Arrêté en dépenses à la somme de quarante-six millions deux cent soixante et onze mille sept cents francs en
d'administration dans sa 75^e séance de ce jour.

Porto-Navo, le 23 juin 1932.

Le Lieutenant-Gouverneur,
BLACHER.

Image 3 : Développement des recettes (Budget local du Dahomey, 1933)

BUDGET 1933		NATURE DES RECETTES		PREVISIONS	
CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE		PROBABLE EN 1933	EN 1932
SECTION PREMIERE					
RECETTES ORDINAIRES					
CHAPITRE PREMIER					
IMPOTS PERCUS SUR LES RÔLES					
ARTICLE 1^{er}. — Impôts personnels.					
1	Impôt de capitation sur la population fixe indigène.....			15.170.000	15.170.000
2	Impôt de capitation sur la population flottante indigène.....			144.000	144.000
3	Impôt sur les européens et assimilés.....			100.000	100.000
4	Rachat de prestations.....	a) Personnes.....		440.000	440.000
		b) Automobiles.....		97.000	97.000
5	Impôt foncier.....	a) Sur les immeubles bâtis.....		250.000	250.000
		b) Sur les immeubles non bâtis.....		125.000	125.000
6	Contribution mobilière.....			200.000	200.000
7	Impôt sur le revenu.....			100.000	100.000
	TOTAL de l'article 1 ^{er}			16.782.000	16.782.000
ARTICLE 2. — Patentes et licences.					
1	Patentes.....			880.000	880.000
2	Centimes additionnels pour la chambre de commerce.....			11.200	11.200
3	Licences.....			172.000	172.000
	TOTAL de l'article 2.....			1.063.200	1.063.200
ARTICLE 3. — Droits et taxes divers.					
1	Droit de contrôle sur les armes à feu de toute nature.....			200.000	200.000
2	Taxe sur les automobiles.....			105.000	105.000
3	Taxes sur les cyclistes-cars, motocyclettes et bicyclettes.....			73.000	73.000
	TOTAL de l'article 3.....			378.000	378.000
RÉCAPITULATION.....					
			Article 1 ^{er}	16.782.000	16.782.000
			— 2.....	1.063.200	1.063.200
			— 3.....	378.000	378.000
	TOTAL du chapitre 1 ^{er}			18.223.200	18.223.200
DIFFERENCE EN MOINS.....					

Image 4 : Développement des dépenses (Budget local du Dahomey, 1933)
 Dette exigibles

20 EXERCICE 1933			CREDITS		
CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NATURE DES DÉPENSES	DEMANDÉE en 1933	ANNULÉE en 1933
SECTION PREMIÈRE					
DÉPENSES ORDINAIRES					
CHAPITRE PREMIER					
DETTES EXIGIBLES					
ARTICLE 1^{er}. — Pensions viagères.					
1			Part contributive de la Colonie dans le contingent versé à la Caisse locale de retraites	78.000	2.000
2			Pensions aux anciens gardes de cercle (a)	75.000	73.000
3			Allocations à divers chefs et familles d'ex-chefs (b)	5.000	73.000
4			Allocations pour indemnités de chères familles à pensionnés de la C. L. R.		3.000
Total de l'article 1 ^{er}				158.000	151.000
ARTICLE 2. — Contributions diverses.					
2			Pour mémoire.....		
ARTICLE 3. — Dépenses d'exercices clos.					
1			Pensions viagères.....	5.000	0.000
2			Contributions diverses.....		
Total de l'article 3.....				5.000	0.000
RÉCAPITULATION.....				158.000	151.000
} Article 1 ^{er}				158.000	151.000
} Article 2.....				5.000	0.000
} Article 3.....				5.000	0.000
Total du chapitre 1 ^{er}				163.000	151.000
Différence en plus.....					

Image 4bis : Développement des dépenses (Budget local du Dahomey, 1933)
Travaux publics

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHES	NATURE DES DÉPENSES	CREDITS	
				ORDONNANCES DE 1933	MOIS DE 1933
CHAPITRE XI TRAVAUX PUBLICS.					
ARTICLE 1^{er}. — Travaux d'entretien et réparations courantes.					
1 ^{er} BÂTIMENTS ET ÉDIFICIUMS :					
	1		Entretien des bâtiments de toute nature de la Colonie (a).....	400 000	400 000
	2		Entretien des cimetières (a).....	2 000	2 000
2 ^e VOIRIE :					
	3		Entretien des routes et ponts dans les cercles (b).....	400 000	400 000
	4		Entretien des rues et places des villes (a).....	21 500	21 500
	5		Voirie urbaine (a).....	10 500	10 500
	6		Eclairage des rues et places des villes (a).....	"	"
3 ^e ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT :					
	7		Entretien des puits, appareils de pompage (a).....	55 700	55 700
	8		Entretien des égouts (a).....	"	"
Total de l'article 1 ^{er}				906 400	906 400
ARTICLE 2. — Grosses réparations.					
	1		Cercle de Porto-Novo.....	39 000	39 000
	2		Cercle de Cotonou.....	15 000	15 000
	3		Cercle du Mono.....	85 000	85 000
	4		Autres cercles.....	"	"
	5		Protection des bâtiments administratifs contre les moustiques.....	58 000	58 000
Total de l'article 2.....				184 000	184 000
ARTICLE 3. — Travaux imprévus.					
			Travaux imprévus.....	10 000	10 000
ARTICLE 4. — Locations d'immeubles.					
	1		Cercle de Porto-Novo (c).....	85 200	85 200
	2		Autres cercles (c).....	2 200	2 200
Total de l'article 4.....				85 400	85 400
ARTICLE 5. — Dépenses d'exercices clos.					
	1		Travaux d'entretien et réparations courantes.....	"	"
	2		Grosses réparations.....	5 000	5 000
	3		Travaux imprévus.....	"	"
	4		Locations d'immeubles.....	"	"
Total de l'article 5.....				5 000	5 000
RÉCAPITULATION.....					
Article 1 ^{er}				906 400	906 400
— 2.....				184 000	184 000
— 3.....				10 000	10 000
— 4.....				85 400	85 400
— 5.....				5 000	5 000
Total du chapitre XI.....				1 280 800	1 280 800
Différence en moins.....					

Image 5 : Exposé des tarifs des impôts (Budget local du Dahomey, 1933)

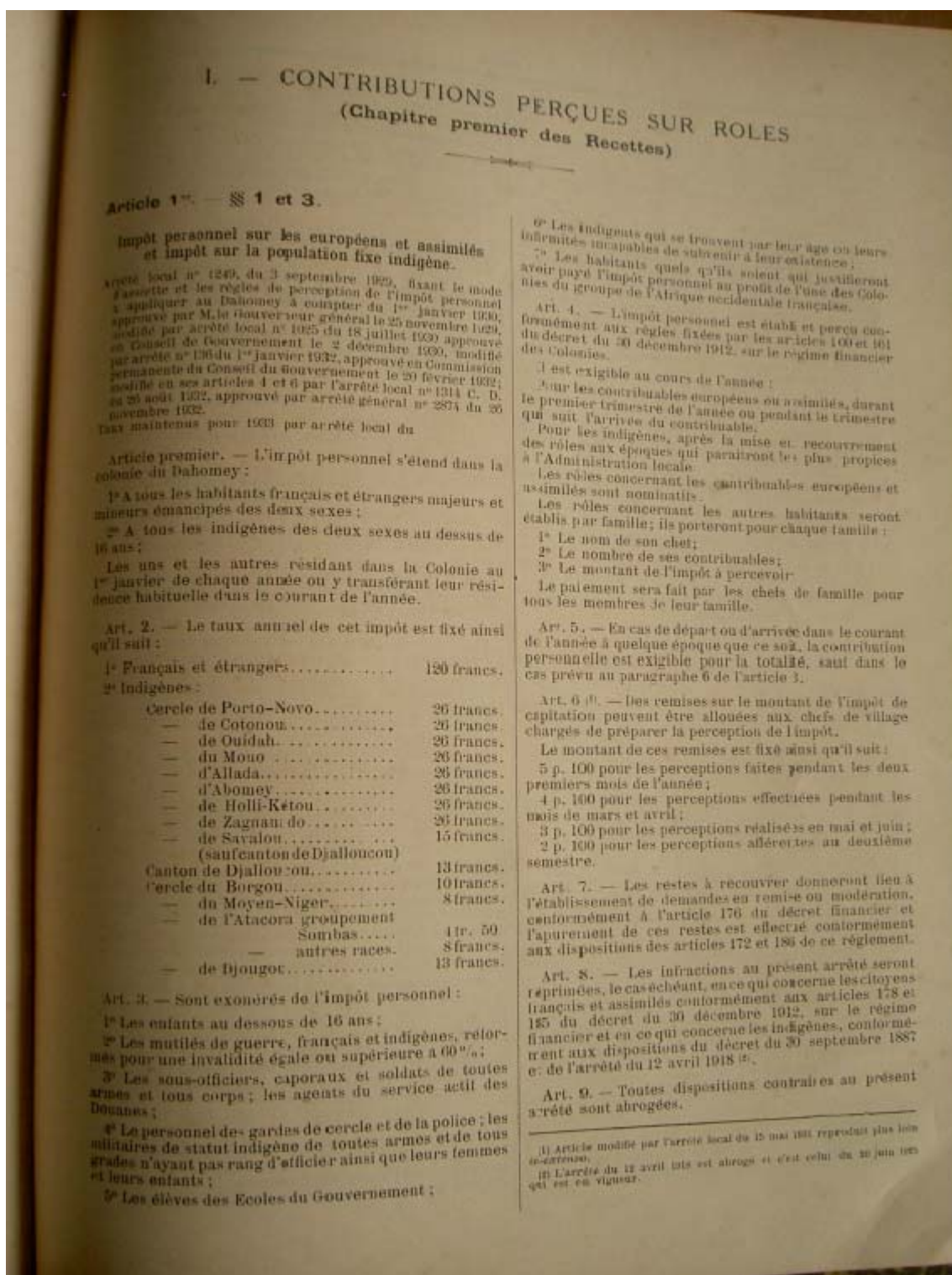


Image 6 : Tableau de répartition par cercles (Budget local du Dahomey, 1933)
Personnel Administratif

Dépenses. — Chap. IV, Art. 3 (suite) 30

DIFFÉRENCES au Budget de 1933		(a) Décomposition du paragraphe 3 de l'article 3.			
1932	1933	SOLDE	Supplément exécuté	TOTALS	
249.974	249.974				
		10 Adjointe principaux des services civils : 4 à 28.000; 4 à 30.000; 1 à 23.000; 1 à 21.000; 2 à 19.000; 4 à 17.500	308.000	257.000	565.000
		4 Adjointe des Services civils : 2 à 14.500; 2 à 14.000	57.000	39.500	96.500
		10 Commis des Services civils : 2 à 3.500; 3 à 11.500; 5 à 10.500	117.000	78.400	195.400
		1 Sous-chef de bureau des Services financiers	29.400	20.000	49.400
		1 Commis principal des Services financiers	21.000	10.100	31.100
		1 Commis principal des Secrétariats généraux	25.000	17.500	42.500
		Versement à la C. L. R. 14% sur 614.000 francs			85.960
		33 Indemnités de zone : 2 à 8 fr.; 21 à 5 fr.; 10 à 3 francs			55.105
		33 Indemnités charges de famille à 2.000 francs			66.000
		Avancements			52.190
		Relève			271.268
					1.574.320

Répartition du personnel du corps des Administrateurs, des Services civils, des Services financiers et comptables.

SERVICES OU CERCLES	ADMINISTRATEURS							SERVICES CIVILS				SERVICES FINANCIERS			TOTALS
	EN CHEF	1 ^{er} CLASSE			Adjointe			EN CHEF	Adjointe	Commis	TOTALS	BUREAUX FINANCIERS	BUREAUX COMPTABLES	TOTALS	
		a	b	c	1	2	3								
a) Bureaux du Chef-lieu															
Secrétairerie générale	1						1								
Cabinet du Gouverneur								1	1	2					
Bureau politique															
Bureau économique				1			1		1	1					
Bureaux des Finances, du Matériel et des Contributions directes		1				3	4		2	2	1	5		2	
Inspection des cercles															
b) Municipalités															
Généraliste de Porto-Novo															
— Cotonou															
— Ouidah															
TOTALS															
c) Cercles															
Abomey		1				1				1					
Allada															
Atacora		1				1									
Borgou															
Cotonou		1													
Djoougou			1												
Houli-Ketou															
Moyen-Niger															
Ouidah		1				1									
Mono															
Porto-Novo						2									
Savalou															
Zagnanado															
Effectifs nécessaires :															
Dans les cercles	4	5	2	1	5	3	12		16	4	10	30	1	1	
Dans les services	3	1			3	3	1		12	4	2	8		2	
Dans les municipales															
Total du personnel dont la présence est prévue pour 1933	7	6	2	1	8	6	34	1	18	8	12	38	1	3	

221.225

224.223

Image 6bis : Tableau de répartition par cercles (Budget local du Dahomey, 1933)
Travaux publics

Dépenses. — Chap. IX (en milliers) 89

OBSERVATIONS

(a) Décomposition des § 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 de l'article 1^{er}.

CERCLES	§ 1 Entretien des bâtimens	§ 2 Entretien des cimetières	§ 4 Entretien des rues et places des villes	§ 5 Voirie urbaine	§ 6 Entretien des rues et des places	§ 7 Entretien des routes et des pontons	§ 8 Entretien des égouts	TOTAUX Par cercles
Porto-Novo	132,500	*	6,000	5,000	*	8,000	*	151,500
Cotonou	129,500	*	*	3,500	*	6,000	*	139,000
Ouidah	21,000	*	*	3,500	*	1,000	*	29,500
Mono	15,000	500	2,000	500	*	4,000	*	22,500
Allada	11,000	250	2,000	500	*	6,000	*	19,750
Hohi-kétou	11,000	75	700	500	*	3,000	*	14,100
Zagnanado	8,500	100	2,000	500	*	5,000	*	17,000
Abomey	22,500	500	2,000	500	*	5,000	*	32,500
Savalou	19,500	250	2,000	500	*	12,000	*	34,250
Djougou	9,400	*	1,200	*	*	1,500	*	12,100
Borgou	10,000	700	1,200	500	*	200	*	13,600
Atacora	8,000	125	1,200	500	*	1,500	*	11,325
Moyen-Niger	15,000	300	1,300	500	*	2,500	*	20,600
TOTAUX	400,000	2,800	21,500	16,500	*	55,700	*	506,400

(b) Décomposition du paragraphe 3 de l'article 1^{er}.

Cotonou-Malanville	750 k	140,000 *
Abomey-Calavi-Anecho	100 k	25,000 *
Dassa-Fanguiéta	423 k	80,000 *
Abomey-Grand-Popo	150 k	40,000 *
Porto-Novo-Cotonou	32 k	40,000 *
Porto-Novo-Pobè	70 k	15,000 *
Porto-Novo-Adjohon	38 k	10,000 *
Porto-Novo-Adjara	8 k	3,000 *
Abomey-Zagnanado	50 k	5,000 *
Djougou-N'Dalé	120 k	35,000 *
Divers		7,000 *
		400,000 *

(c) Voir aux annexes.

Image 7 : Répartition par cercles (Budget local du Dahomey, 1933)
Chefs locaux

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1933			
en francs	en millions		
229.000 *	249.974 *		
229.000 *	249.974 *		
7.718 *			
105.158 *			
	112.876 *		
		<p align="center">(a) Décomposition du § 4 de l'article 3.</p> <p align="center">Indemnités de responsabilité :</p>	
		Agents spéciaux : Porto-Novo, Abomey, Grand-Popo, et Savé à 3.000 fr.; Allada, Savalou, Kandi et Djougou à 2.000 fr.; Natitingou, Parakou, Pabo, Zagnanado,) Gens de vaisseaux d'avances 24.000 *	
		Suppléments de fonctions : Chargé de transit et des successions de fonctionnaires à Cotonou 1.200 * Allocation aux gardiens de poudrières : 1 Cotonou, 1 à Porto-Novo, à 100 fr. par an 200 * Relevement éventuel d'indemnités ou de suppléments 2.000 *	
		Total 27.200 *	
		<p align="center">(b) Décomposition de paragraphe 1^{er} de l'article 4.</p>	
		2 Interprètes en chef à 18.000 fr. 36.000 *	
		5 Interp. principaux à 13.000 fr. 65.000 *	
		6 Interp. --- à 11.500 fr. 69.000 *	
		6 Interp. --- à 10.000 fr. 60.000 *	
		12 Interp. --- à 8.200 fr. 98.400 *	
		7 Interprètes à 7.000 francs 49.000 *	
		5 --- à 5.900 francs 29.500 *	
		5 --- à 5.150 francs 25.750 *	
		10 --- à 4.600 francs 46.000 *	
		3 --- à 4.200 francs 12.600 *	
		Total 491.250 *	
		Report 491.250 *	
		Total du § 1 ^{er} 678.154 *	
		<p align="center">(c) Décomposition du paragraphe 2 de l'article 4.</p>	
		2 Courmis expéd. à 11.500 francs 23.000 *	
		10 --- à 10.500 francs 105.000 *	
		2 --- à 8.200 francs 16.400 *	
		5 --- à 7.000 francs 35.000 *	
		3 --- à 5.900 francs 17.700 *	
		1 Expéditionnaire à 5.150 francs 5.150 *	
		4 --- à 4.600 francs 18.400 *	
		Total 220.650 *	
		Report 220.650 *	
		Total du § 2 290.471 *	
		<p align="center">(d) Décomposition du paragraphe 3 (répartition par cercles).</p>	
		1 ^{er} Emoluments des chefs de canton et de quartier :	
		Abomey 146.200 *	
		Allada 65.000 *	
		Cotonou 8.600 *	
		Holls-Kétou 9.200 *	
		Mono 90.600 *	
		Ouidah 79.800 *	
		Porto-Novo 153.200 *	
		Savalou 43.000 *	
		Zagnanado 36.200 *	
		Total 635.800 *	
		2 ^e Emoluments des chefs supérieurs de Nikki, Kandi, Parakou et Djougou 26.000 *	
		3 ^e Chfs de cantons de l'Atacora :	
		du Borgou 7.200 *	
		de Djougou 4.800 *	
		de Djougou 3.940 *	
		du Moyen-Niger 4.130 *	
		Chef de région d'Abomey 720 *	
		d'Allada 1.080 *	
		Total 21.870 *	
		Total 683.670 *	

Image 8 : Répartition par localités (Budget local du Dahomey, 1933)
Personnel enseignant

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS						
	Ingénieurs	Architectes	Conducteurs	Techniciens	Employés	Manœuvres
Direction, comptabilité et études (chef-lieu)	1	1	1	2	1	
Ateliers et magasins du chef-lieu				1		1
Subdivisions du Centre					2	
— du Sud		1			2	
— l'Est			1		1	
— de l'Ouest					1	
TOTAL	1	1	2	2	6	1
	1	1	2	2	3	1

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT						
CANTONS	POSTES	NATURE des postes	PERSONNEL			OBSERVATIONS
			Postes vacants	Postes occupés	Manœuvres	
Lagunes	Sigoué de subs.		1			
	Bongerville	Gr. scolaire	2	2	1	
	Village			1		
	Abéjoko	Régionale	1	1	1	
	Alépo	Village		1		
Houma	Dalou			1		
	Incipille			1		
	Grand-Bassam	Régionale	1	1	1	
Lahou	Mossou	Village		1		
	Bonou			1		
	Grand-Lahou	Village		1		
Bé-Sassandré	Divo			1		
	Franco			1		
	Sassandré	Régionale	1	1	2	
Bé-Carabé	Subéri	Village		1		
	Talou	Village		1		
	Garabé			1		
Assinie	San-Pédre			1		
	Aloussé	Village		1		
	Assinie			1		
Banié	Arzoubo			1		
	Bonahé	Régionale	1	1	1	
	Bissini	Village		1		
Agoué	Tilissou			1		
	Agouéville	Village		1		
	Tissolé			1		
N'Zi-Comé	Adoué			1		
	Doussé	Régionale	1	1	1	
	Bouaké	Village		1		
	Bougouma			1		
	Toumbé			1		
Bouaké	Yassoussoukani			1		
	Bouaké	Village		1		
	Boua			1		
Ladé	Abengouou	Village		1		
	Zaroué			1		
	Assikoué			1		
Bé-Sassandré	Dalou	Village		1		
	Issin			1		
	Yavou			1		
Ossendoué	Gagna	Régionale		1		
	Sigoué	Village		1		
	Manhou			1		
Haut-Covaly	Lopoué			1		
	Bouaké			1		
	Doukoué			1		
	Doukoué			1		
	Toukoué			1		
	Toukoué			1		
	Boyo			1		
Odienné	Guiglé	Village		1		
	Osseuil			1		
	Bouaké			1		
Tagouma	Dabaké	Village		1		
	Doukoué			1		
Touba	Man	Régionale	1	1	2	
	Touba	Village		1		
Gouma	Bouaké	Village		1		
	Kouba			1		
Kouba	Kouba			1		
	Kouba			1		
Touba			7	29	33	
RELIEVÉ			1			
MOULÉS			1			
TOTAUX GÉNÉRAUX			12	33	36	

SERVICE DE L'AGRICULTURE					
	INSTRUCTEURS	SOUS-INSTRUCTEURS	ADJUDICIAIRES DE PREMIER ORDRE	ADJUDICIAIRES DE SECOND ORDRE	MANŒUVRES
Chébé	1		1		
Administration agricole du Sud		1			
— de l'Est	1				
— du Centre			1		
— de l'Ouest					
Stations de Bingerville					1
— de Bonaké					1
TOTAL	2	1	2	1	2
	1	1	1	1	1
	2	2	3	1	2

Annexe 2 : Méthodologie utilisée pour le « cylindrage » des données budgétaires

Le problème que je devais résoudre était que les contours géographiques des cercles coloniaux ont, dans certains cas, évolué au cours de la période coloniale : certains cercles limitrophes ont été, au cours de la période coloniale, fondus en un seul cercle ; d'autres cercles ont été divisés en deux cercles distincts ; ou encore des régions ont été détachées de certains cercles et rattachées à un cercle voisin. D'année en année, les données des budgets locaux n'étaient donc pas immédiatement exploitables au niveau des cercles car les cercles n'étaient pas tous des entités géographiques stables, ce qui introduisait des variations statistiques « artificielles » : par exemple, dans le cas où une région est détachée d'un cercle et rattachée à un cercle voisin, il est probable que nous observions une baisse du nombre d'enseignants dans le premier cercle et une hausse dans le deuxième, alors même que le nombre d'enseignants a pu ne pas changer du tout en réalité dans aucune des régions de ces deux cercles. C'est donc un simple déplacement de frontière qui fait croire à un changement de politique publique. De même, les impôts perçus dans le premier cercle auront certainement baissé, faisant croire à une baisse de la pression fiscale dans ce cercle, et inversement chez son voisin. Si nous voulons observer l'évolution des variables coloniales au niveau des cercles au cours du temps, comme nous le faisons par exemple dans les chapitres 3 et 4, il est donc très important de repérer ces variations de frontières et de pouvoir corriger les données en les associant toujours à la même entité géographique. C'est cette opération de correction des données des variations de frontières que j'appelle le « cylindrage » des données.

L'élément essentiel qui nous a permis de corriger les données des variations de frontières a été la connaissance exacte de la composition géographique de tous les cercles de l'AOF pour l'année 1925. Il se trouve que la Documentation Française possède des cartes extrêmement précises (au 1/500 000^e) des cercles en 1925. Ces cartes font apparaître la totalité des villes, villages et bourgades connus du service géographique du Gouvernement Général de l'AOF en 1925, ainsi que bien entendu les cours d'eau, rivières et fleuves, les côtes maritimes, les routes, chemins et pistes et les limites de subdivision. Ainsi nous pouvions connaître exactement la composition de chaque cercle en 1925. Nous avons fait le choix de cylindrer les données de manière à faire correspondre les données de toute la période coloniale à ces cercles de 1925.

Pour cela, nous avons procédé de proche en proche en partant de 1925. Prenons par exemple le budget de l'année 1918 de la colonie de la Côte d'Ivoire. Supposons que nous avons déjà cylindré les données budgétaires des années 1923, 1920 et 1919, qui sont les années entre 1918 et 1925 pour lesquelles nous avons collecté les données. Cherchons dans le budget de

1918 un tableau donnant la répartition géographique d'une donnée de façon désagrégée à un niveau inférieur au cercle (subdivisions ou localités), comme par exemple le tableau qui montre la répartition du service de l'enseignement (Image 8). Un tel tableau permet de savoir si les localités ou subdivisions des cercles de 1918 sont les mêmes qu'en 1925. Dans le cas de la Côte d'Ivoire que nous prenons, ceci n'est pas le cas : San Pédro était en 1925 dans le cercle du Bas-Sassandra et figure en 1918 dans le cercle voisin du Bas-Cavally. Nous savons donc que la région de San Pédro a été détachée du cercle du Bas-Cavally et rattaché au cercle du Bas-Sassandra entre 1918 et 1925 (nous savons certainement grâce aux années intermédiaires quand a eu lieu le détachement), et il faut corriger les données de 1918 pour ce changement de frontière.

Pour cela, il faut identifier pour chaque variable du budget de 1918 la part du montant associé au cercle du Bas-Cavally qui doit être transférée au montant du cercle du Bas-Sassandra. Plusieurs cas se présentent :

- 1) Si la variable est donnée de façon désagrégée, comme c'est le cas pour les écoles et enseignants dans le tableau de l'Image 8 : il suffit de soustraire le nombre d'écoles et d'enseignants présents à San Pédro du total du cercle du Bas-Cavally, et de les ajouter au total du cercle du Bas-Sassandra.
- 2) Si la variable n'est pas donnée à un niveau plus désagrégé que le niveau du cercle, par exemple si les gardes de cercle sont répartis comme suit : 9 pour le Bas-Cavally et 6 pour le Bas-Sassandra. Nous ne savons pas quelle est la part du montant associé au cercle du Bas-Cavally qu'il faut transférer au cercle du Bas-Sassandra. Dans ce cas, il va falloir émettre des hypothèses afin d'estimer cette part à transférer. Deux situations se présentent à nouveau :
 - a) Si nous connaissons, pour l'année cylindrée précédente (dans notre exemple il s'agit de 1919), la part que représente la subdivision (ou localité) qui a été détachée sur le total du cercle du Bas-Sassandra (pour la même variable), nous faisons l'hypothèse que la part de la région détachée sur le total du cercle du bas-Sassandra est restée la même, ce qui permet d'estimer le montant à transférer du Bas-Cavally au Bas-Sassandra. Admettons qu'en 1919, il y avait 4 gardes de cercle à San Pedro sur un total de 12 pour l'ensemble du cercle du Bas-Sassandra. La part de San Pédro dans le total des gardes de cercle du bas-Sassandra était donc, en 1919, de $1/3$. Nous faisons l'hypothèse que cette part était la même en 1918, ce qui fait que le nombre de gardes de cercle à San Pédro en 1918 est estimé à 3⁵⁵. Il faut donc transférer 3 gardes du total du Bas-Cavally au total du Bas-Sassandra, ce qui amène à 6 gardes au Bas-Cavally et 9 au Bas-Sassandra.

⁵⁵ Dans le cas général, si p_a est la part de la région a dans le cercle du Bas-Sassandra de 1925 et N_a est le montant de la variable considérée dans le cercle du Bas-Sassandra privé de la région a en 1918, le transfert qui doit être fait du cercle du Bas-Cavally au cercle du Bas-Sassandra est de $p_a * N_a / (1 - p_a)$.

- b) Si nous ne connaissons rien d'autre, pour l'année précédente, que le nombre de gardes dans les cercles du Bas-Cavally et du Bas-Sassandra, nous faisons seulement l'hypothèse que l'évolution du nombre de gardes a été la même dans les deux cercles, c'est-à-dire que les taux de croissance du nombre de gardes dans les deux cercles étaient égaux. Il suffit donc de faire le total des gardes des deux cercles en 1918 et de répartir ce total suivant les mêmes proportions que l'année précédente. Si en 1919 il y avait 12 gardes au Bas-Sassandra et 6 au Bas-Cavally, nous distribuons le total des gardes de 1918 (15 gardes) entre les deux cercles de façon à conserver la même proportion, ce qui amène à 5 gardes au Bas-Cavally et 10 gardes au Bas-Sassandra.

Dans le cas où un cercle de 1925 se serait seulement divisé en plusieurs cercles avant ou après 1925, le cylindrage est beaucoup plus simple puisqu'il suffit de sommer les valeurs des cercles issus du cercle de 1925.

Enfin, dans le cas contraire où deux cercles de 1925 auraient été rassemblés en un seul cercle avant ou après 1925, il faut identifier la part de chacun des deux cercles de 1925 dans le total de l'unique cercle formé par leur réunion. A nouveau, deux cas se présentent :

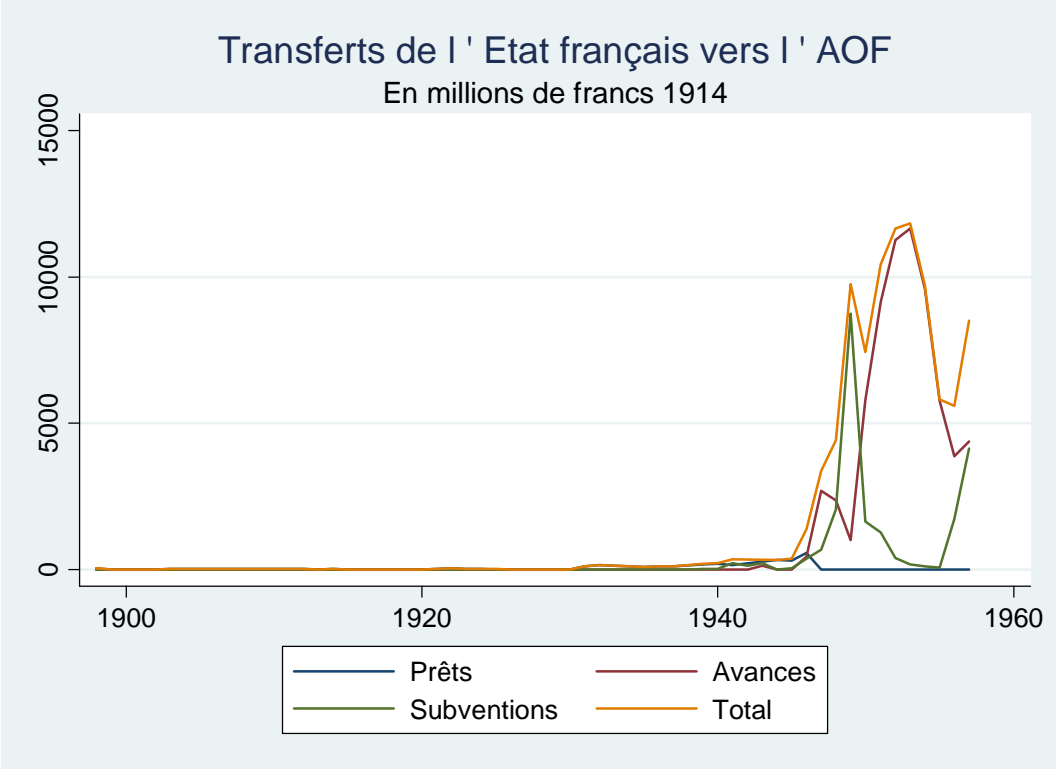
- 1) Les données sont désagrégées à un niveau inférieur au niveau du cercle (subdivision ou localités) et il est possible de retrouver les composantes de chacun de deux cercles de 1925.
- 2) Les données ne sont pas désagrégées à un niveau inférieur au niveau du cercle et il faut faire une hypothèse pour estimer la part de chacun des deux cercles dans le total de l'unique cercle formé par leur réunion. L'hypothèse que nous faisons est la même que précédemment : la part de chacun des deux cercles est la même que la dernière part connue la plus proche.

Heureusement, la plupart des cercles n'ont pas connu de changements de frontière toute au long de la période coloniale. De plus, les budgets donnent très souvent les données à un niveau de désagrégation inférieur au niveau du cercle, ce qui a permis d'identifier précisément les transferts de données à effectuer entre les cercles et rend l'ensemble des données faiblement dépendantes des hypothèses que nous avons du formuler dans le cas contraire.

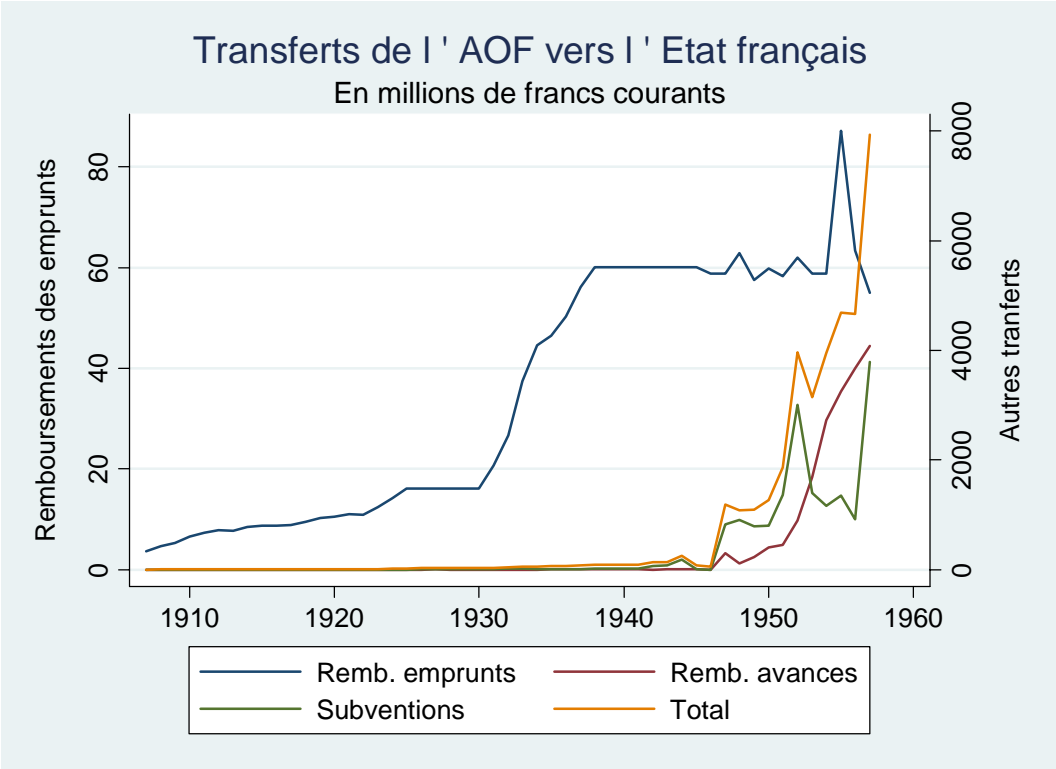
J'ai effectué moi-même l'ensemble du travail de cylindrage pour tous les cercles de l'AOF et j'assume donc l'entière responsabilité de la méthodologie et des erreurs que j'aurais pu commettre.

Annexe 3 : Tableaux de la section 2 de la partie II exprimés en Francs courants

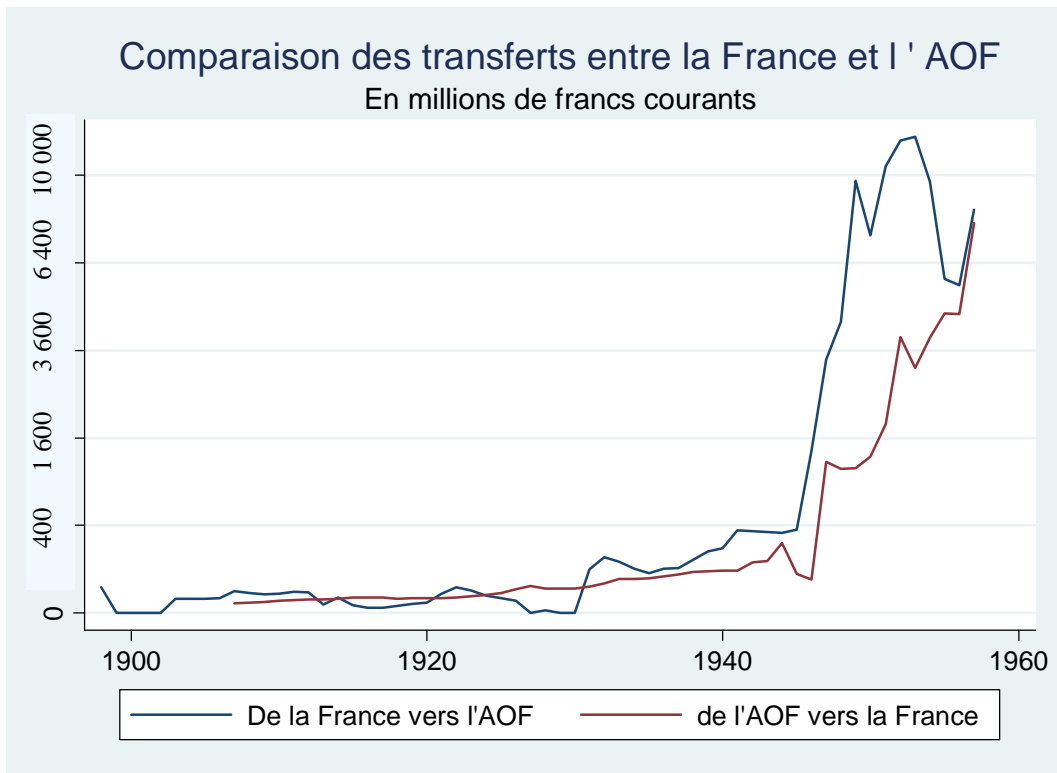
Graphique 1



Graphique 2



Graphique 4



Annexe 4 : Les principales composantes d'une balance des paiements

	Balance des paiements		Solde
	Crédits	Débits	
<u>Balance courante</u>			
Balance commerciale			
Marchandises	Exportations	Importations	
Services	Exportations	Importations	
Balance des revenus			
Revenus du travail	Rapatriement de salaires de l'étranger	Expatriement de salaires à l'étranger	
Revenus du capital	Rapatriement de dividendes et intérêts de l'étranger	Expatriement de dividendes et intérêts à l'étranger	
Balance des transferts courants			
Transferts privés	Transferts de non-résidents aux résidents	Transferts des résidents à des non-résidents	
Transferts publics	Dons, assistance de gouvernements étrangers	Dons, assistance à des gouvernements étrangers	
<i>Total balance courante</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>A-B</i>
<u>Compte de capital et financier</u>			
Compte de capital	annulation d'engagements financiers à l'extérieur	annulation d'engagements financiers de l'extérieur	
Compte financier			
Investissements directs	Achat de titres par des non-résidents	Achat de titres à des non-résidents	
Investissements de portefeuille	Achat de titres par des non-résidents	Achat de titres à des non-résidents	
Produits financiers dérivés	Achat de titres par des non-résidents	Achat de titres à des non-résidents	
Autres investissements	Achat de titres par des non-résidents	Achat de titres à des non-résidents	
Avoirs de réserves	Liquidités versées à des non-résidents	Liquidités reçues de non-résidents	
<i>Total compte de capital et financier</i>	<i>C</i>	<i>A+C-B</i>	<i>B-A</i>
<i>Total Balance des paiements</i>	<i>A+C</i>	<i>A+C</i>	<i>0</i>